

RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
 Bid Receiving - Réception des soumissions:

SCC-AC
 340 ave Laurier ouest
 Ottawa, ON
 K1A 0P9
 Unité de réception du SCC c/o: Alexandre
 Giguere

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Correctional Service Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments — Commentaires :

“THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT” « LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ »

Vendor/Firm Name and Address —
Raison sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur :

Telephone # — N° de Téléphone : _____

Fax # — No de télécopieur : _____

Email / Courriel : _____

GST # or SIN or Business # — N° de TPS
 ou NAS ou N° d'entreprise :

Title — Sujet: Système de téléphonie des détenus	
Solicitation No. — N° de l'invitation 21120-16-1649346	Date: 22-SEP-2015
Client Reference No. — N° de Référence du Client 21120-16-1649346	
GETS Reference No. — N° de Référence de SEAG 21120-16-1649346	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14h00 HNE on / le : 30-NOV-2015	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Alexandre Giguere – Agent principal d'approvisionnement	
Telephone No. – N° de téléphone: 613-992-9858	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: voir aux présentes	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	
Delivery Required — Livraison exigée : See herein	Delivery Offered – Livraison proposée : Voir aux présentes
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre du signataire autorisé du fournisseur/de l'entrepreneur	
_____ Name / Nom	_____ Title / Titre
_____ Signature	_____ Date
(Sign and return cover page with bid proposal / Signer et retourner la page de couverture avec la proposition)	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Révision du nom du Ministère
4. Comptes rendus
5. Ombudsman de l'approvisionnement

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
- 2.1 Visite obligatoire des lieux
3. Communications en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions
2. Section I : Soumission technique
3. Section II : Soumission financière
4. Section III : Attestations

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Assurances
12. Contrôle
13. Fermeture des installations du gouvernement
14. Dépistage de la tuberculose
15. Conformité aux politiques du SCC
16. Conditions de travail et de santé
17. Responsabilités relatives au protocole d'identification

18. Services de règlement des différends
19. Administration du contrat
20. Accès aux installations et à l'équipement
21. Règlements concernant les emplacements du gouvernement
22. Appareillage électrique
23. Protection et sécurité des données stockées dans des bases de données
24. Coentreprise
25. Contrats de sous-traitance
26. Services de transition

Liste des annexes :

Annexe A – Énoncé des travaux

Annexe B – Base de paiement proposée

Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe D - Critères d'évaluation

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthodes de sélection et la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent.

2. Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Révision du nom du Ministère

Cette invitation à soumissionner est émise par le Service correctionnel du Canada (CSC). Toute référence à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPGC) ou à son ministre dans le texte intégral ou incorporée par renvoi dans une condition ou une clause du document, ou dans tout contrat subséquent, doit être interprétée comme une référence au SCC ou à son ministre.

4. Comptes rendus

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

5. Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les paragraphes 1.4 et 1.5 du document 2003, Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels, ne font pas partie et ne s'appliquent pas à la présente invitation à soumissionner. Les autres paragraphes de « 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission font partie et appliquent à la présente invitation à soumissionner.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : cent-quatre-vingt (180) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Service correctionnel du Canada (SCC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises au SCC par télécopieur ou par courriel ne seront pas acceptées.

2.1 Visite obligatoire des lieux

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite le site représentatif où seront réalisés les travaux.

Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra **mardi le 20 octobre, 2015 à 10h00 AM**. Les soumissionnaires devraient planifier sur la visite ayant jusqu'à deux (2) heures de durée. La visite du site aura lieu à:

Établissement de Collins Bay
1455 chemin Bath
CP 190
Kingston, Ontario
K7L 4V9

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard **lundi le 5 octobre, 2015** avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom de la personne (s) qui seront présents.

Le personnel du soumissionnaire doit se soumettre à une vérification de l'identité canadienne du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et doivent se conformer à l'exigence institutionnelle pour la conduite de recherches avant leur admission à l'établissement. Les soumissionnaires doivent fournir les informations suivantes lors de la confirmation de leur présence avec le pouvoir adjudicateur:

- Nom complet de la personne participant
- Nom de l'entreprise (c.-ce que l'entreprise qu'ils représentent)
- Date de naissance

Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Les soumissionnaires devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont assistée à la visite.

Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite des lieux obligatoire ou qui n'enverront pas de représentant, et leur soumission sera déclarée non recevable.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

3. Communications en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne me permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le SCC demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : **quatre (4) copies papier**

Section II : Soumission financière : **une (1) copie papier**

Section III : Attestations : **une (1) copie papier**

Les prix doivent être indiqués dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission financière et leur soumission technique dans des enveloppes distinctes.

Le SCC demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (i) Utilisation de papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (ii) Utilisation d'un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique qui exige que les agences et les ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. [Politique d'achats écologiques \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :

- (i) utiliser du papier contenant des fibres certifiées qui proviennent d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, impression recto-verso/à double face, broché et agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

2. Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils comptent répondre à ces exigences. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité à effectuer les travaux de manière exhaustive, concise et claire.

La soumission technique doit traiter clairement et suffisamment en profondeur les points qui font l'objet des critères d'évaluation qui serviront à l'évaluation de la soumission. Il ne suffit pas de simplement répéter l'énoncé de la demande de soumission. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada exige que les soumissionnaires reprennent les sujets dans le même ordre que les critères d'évaluation, en utilisant les mêmes rubriques. Pour éviter des redondances, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en mentionnant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet a déjà été traité.

3. Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'**Annexe B - Base de paiement proposée**. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) ou la taxe de vente du Québec (TVQ), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Consulter l'Annexe B – Base de paiement proposée pour le format du barème de prix.

3.1 Fluctuation du taux de change

Clause C3011T du Guide des CUA (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

4. Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la **Partie 5 - Attestations**.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions et Lansdowne Technologies agira en tant qu'observateur pour assurer la surveillance de l'équité.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères obligatoires

Les propositions seront évaluées en vue de déterminer si elles répondent à toutes les exigences énoncées à l'**Annexe G – Critères d'évaluation**. Les propositions qui ne répondent pas aux critères obligatoires seront déclarées non recevables, et seront rejetées.

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix - soumission

Les propositions qui contiennent une soumission financière autre que celle exigée en vertu de l'**Article 3. Section II : soumission financière** de la **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS** seront déclarées non conformes.

Note à l'intention des soumissionnaires 1 : Dans les tableaux, les totaux seront calculés à l'aide de la formule qui suit le tableau correspondant dans l'**Annexe B – Base de paiement proposée**. Les totaux de table pour les périodes de contrat initiales et des options seront additionnés pour déterminer le prix de l'offre proposée.

Note à l'intention des soumissionnaires 2 : Tous les frais doivent être inclus dans les prix proposés, à l'exception des taxes. Cela inclut, mais ne se limite pas à: tous les services d'installation, d'entretien, de garantie, de l'équipement auxiliaires et de soutien nécessaires requises pour un système de téléphonie des détenus pleinement opérationnel au cours de la durée du contrat.

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

2.1 Les soumissions identiques:

Si des offres identiques sont reçues, la méthode ci-dessous sera utilisée pour déterminer le soumissionnaire retenu:

- a. Si plus d'un soumissionnaire occupe le premier rang en raison des prix de l'offre proposée identiques, le soumissionnaire avec le plus bas taux par minutes des « Appels interurbains au Canada – par carte de débit » pour le total des périodes du contrat et les options sera considéré comme le offre classée première.

- b. Par ailleurs, s'il y a toujours une égalité entre les offres; l'offre qui a été reçue et signée en premier à l'Unité de réception du SCC, comme indiqué à la page 1 sera considérée comme l'offre qui est classée première.

3. Exigences relatives à la sécurité

3.1 Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

- (a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué dans la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent;
- (b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la **Partie 6 - Clauses du contrat subséquent**;
- (c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.

3.2 On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

3.3 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « [Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC – Instructions pour les soumissionnaires](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

1.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir

l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définitions

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP) L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur les Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus? **OUI** () **NON** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la directive sur le réaménagement des effectifs? **OUI** () **NON** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

1.3 Attestations exigées par les Instructions uniformisées supplémentaires –2003-1

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec les 2003-1 (2015-04-01), Instructions uniformisées supplémentaires – télécommunications. Les soumissionnaires doivent fournir les attestations réglementaires requises conformément aux Instructions uniformisées supplémentaires-télécommunications. Les soumissionnaires doivent noter que seuls les tarifs dans laquelle le soumissionnaire lui-même sera soumis à l'exécution des travaux doivent être soumis. Il est de la responsabilité du soumissionnaire pour gérer son propre relation avec les sous-traitants qui peuvent faire l'objet des tarifs.

Formulaires réglementaires

Formulaire réglementaire A : Attestation réglementaire pour les soumissions concernant des services ou des produits non réglementés ou faisant l'objet d'une abstention

Formulaire réglementaire B : Attestation réglementaire pour les soumissions présentées en vertu de tarifs en vigueur

Formulaire réglementaire C : Attestation réglementaire pour les soumissions présentées en vertu de tarifs qui n'ont pas encore été approuvés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Formulaire réglementaire D : Attestation réglementaire après la clôture des soumissions concernant l'approbation d'un tarif nouveau ou modifié

Formulaire réglementaire A : Attestation réglementaire pour les soumissions concernant des services ou des produits non réglementés ou faisant l'objet d'une abstention

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste, qu'à la date de clôture de la soumission, les services, les produits et les prix offerts au Canada dans cette soumission ne sont pas visés par aucun tarif existant et, au meilleur de la connaissance du soumissionnaire, après un examen de tous les renseignements accessibles au soumissionnaire à la date de clôture de la soumission, qu'il ne doit soumettre aucun tarif au CRTC pour fournir les services ou produits au Canada selon les prix proposés.

Services et produits auxquels s'applique cette attestation : **Services du Système de téléphonie des détenus (STD) tel que décrit dans l'annexe A.**

Formulaire réglementaire B : Attestation réglementaire pour les soumissions présentées en vertu de tarifs en vigueur

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a déposé une copie complète et conforme de tous les tarifs existants applicables aux services et aux produits faisant l'objet de cette soumission. Il atteste en outre :

- à la date de clôture de la soumission, que les services, les produits et les prix proposés respectent parfaitement ces tarifs et, au meilleur de la connaissance du soumissionnaire, après un examen de tous les renseignements accessibles au soumissionnaire à la date de clôture de la soumission, qu'il n'est pas obligé de déposer des tarifs ou des modifications supplémentaires afin de fournir les services et produits aux prix proposés;
- que les tarifs qui s'appliquent ne comprennent aucune échelle tarifaire et tous les prix sont fermes (signifiant que les prix ne changeront pas pendant la période du contrat); et
- que le soumissionnaire fournira immédiatement à l'autorité contractante toute modification apportée à ces tarifs en vigueur avant la date d'attribution du contrat.

Services et produits auxquels s'applique cette attestation : **Services du Système de téléphonie des détenus (STD) tel que décrit dans l'annexe A.**

Formulaire réglementaire C : Attestation réglementaire pour les soumissions présentées en vertu de tarifs qui n'ont pas encore été approuvés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

- En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a déposé une copie complète et conforme de tous les nouveaux tarifs proposés (ou de tous les tarifs en vigueur et des modifications qu'il propose d'apporter à ces tarifs) applicables aux services et aux produits faisant l'objet de sa soumission. Il atteste en outre :
- qu'il a soumis à l'approbation du CRTC les nouveaux tarifs proposés (ou les tarifs en vigueur et les modifications à y apporter);
- que les tarifs qui s'appliquent ne comprennent aucune échelle tarifaire et tous les prix sont fermes (signifiant que les prix ne changeront pas pendant la période du contrat); et
- à la date de clôture de la soumission, que les services, les produits et les prix proposés respectent parfaitement les nouveaux tarifs proposés (ou les tarifs modifiés).

Services et produits auxquels s'applique cette attestation : **Services du Système de téléphonie des détenus (STD) tel que décrit dans l'annexe A.**

NOTE: Ce formulaire est requis seulement après la date de clôture des soumissions, si l'offre est basée sur un tarif nouveau ou modifié – voir la section dans la partie 1, Procédures d'évaluation des soumissions d'après un tarif provisoire. Pour une offre faite par une coentreprise, cette attestation sera requise de chaque membre de la coentreprise qui a soumis un tarif à l'approbation du CRTC.

Formulaire réglementaire D : Attestation réglementaire après la clôture des soumissions concernant l'approbation d'un tarif nouveau ou modifié

Ce formulaire est seulement requis après la présentation d'une soumission à la date de clôture faite en vertu d'un tarif qui n'a pas encore été approuvé par le CRTC - voir l'article de la Partie I, Procédures d'évaluation des soumissions d'après un tarif provisoire. Dans le cas d'une soumission d'un consortium, cette attestation sera requise de chaque membre du consortium qui a soumis un tarif au CRTC pour son approbation.

Le soumissionnaire atteste qu'il a déposé une copie complète et conforme de l'ensemble des tarifs nouveaux ou modifiés sous la forme approuvée provisoirement par le CRTC et applicables aux services et aux produits faisant l'objet de sa soumission. Il atteste en outre :

- que les services, les produits et les prix proposés respectent parfaitement les tarifs nouveaux ou modifiés approuvés provisoirement par le CRTC et, au meilleur de la connaissance du soumissionnaire, après un examen de tous les renseignements accessibles au soumissionnaire à la date indiquée ci-après, n'obligent pas à déposer des tarifs ou des modifications supplémentaires;
- qu'il a fait connaître par écrit à l'autorité contractante tous les changements apportés à la version du tarif provisoire déposée à l'origine avec sa soumission;
- qu'il fera savoir immédiatement à l'autorité contractante la décision finale concernant l'approbation du tarif provisoire; et
- que si le tarif provisoire est modifié à nouveau dans le cadre du processus d'approbation du CRTC, le soumissionnaire devra faire parvenir immédiatement ces modifications à l'autorité contractante.

Services et produits auxquels s'applique cette attestation : **Services du Système de téléphonie des détenus (STD) tel que décrit dans l'annexe A.**

Signature du soumissionnaire _____

Nom en caractères d'imprimerie du soumissionnaire _____

Titre en caractères d'imprimerie du représentant du soumissionnaire _____

Date de la signature _____

1.4 Exigences linguistiques – bilingue essentiel

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, les services seront disponibles dans les deux langues officielles du Canada (le français et l'anglais). Toute prestation de services doit inclure la communication verbale et par écrit (le français et l'anglais) sans aide et en faisant peu d'erreurs.

1.5 Attestation d'accès continu

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que son STD fournira aux détenus un accès constant et continu (24 heures par jour, 365 jours par an - 366 jours au cours d'une année bissextile) aux téléphones pour les détenus selon la Garantie d'exécution dans la section 5.9 de l'énoncé des travaux.

1.6 Attestation de garantie d'exécution

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que toute composante du STD qui cesse de fonctionner ou fonctionne mal est réparée ou remplacée conformément à la garantie d'exécution décrite à la section 5.9 de l'énoncé des travaux.

1.7 Attestation de la base de données nationale du STD

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que :

l'intégralité des données contenues dans le STD seront mises à la disposition du SCC, ainsi que les diagrammes entité-relation requis, de manière à veiller à ce que tous les liens avec d'autres données de même que la signification, l'origine, l'utilisation et le format des données soient préservés afin que le SCC puisse les consulter en dehors de la fonction du STD conformément aux termes de la section 5.5 de l'énoncé des travaux, dans n'importe lequel des deux (2) cas suivants :

1. dans les 24 heures suivant la réception d'une demande du SCC; ou
2. à la fin du contrat, lorsque la transition sera achevée dans tous les établissements, une fois le service téléphonique interrompu dans le dernier établissement, comme il est décrit à la section 13 – Transition, de l'énoncé des travaux.

1.8 Attestation du service de dépannage

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que son service de dépannage :

- est accessible chaque semaine du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, heure locale de l'établissement, y compris les jours fériés, 52 semaines par an;
- est doté d'un système de service de messagerie téléphonique pour saisir les messages laissés par les utilisateurs en dehors des heures de service à la clientèle;
- fournit un soutien dans les deux langues officielles (anglais et français) pour le service du STD;
- accuse réception des messages par courriel ou téléphone au plus tard le jour ouvrable suivant.

1.9 Attestation de la Loi sur les télécommunications

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il est conforme à la Loi sur les télécommunications, en particulier la partie II, Admissibilité: <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-3.4/page-5.html>

Attestation:

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

DOSSIER TPSGC N° 21120-12-9364

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **PROTÉGÉ B**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), ces derniers **NE** peuvent **AVOIR ACCÈS** aux renseignements et/ou biens de nature délicate **PROTÉGÉS**; de plus, ils **NE** peuvent **PAS PÉNÉTRER** sur les lieux où ces renseignements ou biens sont entreposés sans une escorte.
3. L'entrepreneur **NE DOIT PAS** utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉ tant que la DSCI, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau **PROTÉGÉ B**.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE** doivent **PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) le *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

Et;

1.1 Exigences relatives à la sécurité du site

Avant d'être admis dans l'établissement ou l'unité opérationnelle, le personnel de l'entrepreneur doit se soumettre à une vérification de son identité et de ses renseignements effectuée par le SCC auprès du Centre d'information de la police canadienne et doit respecter les exigences de l'établissement en ce qui a trait aux fouilles. Le SSC se réserve le droit de refuser, en tout temps, l'accès à un établissement ou à une unité opérationnelle, ou à une partie de ces installations, à tout membre du personnel de l'entrepreneur.

2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date ou un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/) rédigé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le présent contrat est émis par le Service correctionnel du Canada (SCC). C'est pourquoi toute référence à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou à son ministre dans le texte intégral ou par référence dans une modalité, une condition ou une clause du document doit être interprétée comme une référence au SCC ou à son ministre.

3.1 Conditions générales

2010B (2015-07-03), Conditions générales - Services professionnels (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie.

Le paragraphe 25 et 31.4 du document 2010B, Conditions générales – Services professionnels (complexité moyenne) ne s'applique pas au contrat. Tous les autres paragraphes de la section « 2010B 31 Dispositions relatives à l'intégrité – contrat » s'appliquent au contrat et en font partie.

3.2 Conditions générales supplémentaires

4008 (2008-12-12), Renseignements personnels:

Et;

4005 (2012-07-16), Services et produits de télécommunication;

Le paragraphe 05 et 07 du document 4005, Conditions générales supplémentaires – Services et produits de télécommunication ne s'applique pas au contrat. Tous les autres paragraphes de la section « 4005 (2012-07-16), Services et produits de télécommunication » s'appliquent au contrat et en font partie.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et se termine **six (6) ans plus tard inclusivement**

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus **trois (3) période(s) supplémentaire(s) de deux (2) année(s) chacune(s)**, ou pour une période de transition, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins **dix (10)** jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Alexandre Giguere
Titre : Agent principal d'approvisionnement
Service correctionnel du Canada
Téléphone : 613-992-9858
Adresse électronique : alexandre.giguere@csc-scc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites ou de toute autre personne que l'autorité contractante.

[À remplir une fois le contrat attribué seulement.]

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : (XXX)
Titre : (XXX)
Service correctionnel du Canada
Direction générale : (XXX)
Téléphone : (XXX)
Télécopieur : (XXX)
Adresse électronique : (XXX)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

[À remplir une fois le contrat attribué seulement.]

5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : (XXX)
Titre : (XXX)
Service correctionnel du Canada
Direction générale : (XXX)
Téléphone : (XXX)
Télécopieur : (XXX)
Adresse électronique : (XXX)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

[À remplir une fois le contrat attribué seulement.]

5.4 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur autorisé pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Entreprise : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Adresse électronique : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement – prix fermes :

- i. **Services de télécommunications:** L'entrepreneur reconnaît et accepte que l'ensemble de la responsabilité du Canada en vertu du contrat en ce qui concerne le paiement des frais pour l'utilisation du système de téléphonie des détenus est de recueillir les fonds auprès des détenus et de transférer ces fonds à partir des comptes des détenus à l'entrepreneur.
- ii. Pour avoir fourni les services du système de téléphonie des détenus (STD) conformément aux dispositions du contrat. L'entrepreneur devra faire le suivi du coût des appels à partir du solde du compte de téléphone associé aux détenus selon les taux fixes à l'annexe B, Base de paiement (TPS / TVH / TVQ en sus). Aucuns autres frais ne sont applicables. Les tarifs à la minute dans l'annexe B s'appliquent.
- iii. **Processus compétitif:** L'entrepreneur reconnaît que le contrat a été attribué à la suite d'un processus compétitif. Aucuns frais supplémentaires **ne seront autorisés** pour compenser des erreurs, des oublis, des idées fausses ou des sous-estimations faites par l'entrepreneur au moment de soumissionner.
- iv. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux.

6.2 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client
Clause du Guide des CCUA C0705C, (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes

6.3 Paiement mensuel

Le SCC est responsable de la collecte, le transfert et la réconciliation de fonds entre les comptes des détenus et l'entrepreneur. Le SCC transférera les fonds à l'entrepreneur sur une base

mensuelle pour concilier les paiements dus par les détenus, pour l'utilisation du système de téléphonie des détenus au cours du mois visé par les rapports d'utilisation conformément aux dispositions de paiement du contrat si:

- a. Un rapport d'utilisation exact et complet ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le SCC; et
- c. le travail effectué a été acceptée par le SCC.

6.4 Frais de déplacement et de subsistance

Il n'y a aucuns frais de déplacement et de subsistance associés au contrat.

7. Instructions relatives à la facturation

- a) L'entrepreneur doit soumettre une copie électronique du rapport d'utilisation pour chaque institution, incluant tous les détails des appels téléphoniques des détenus effectués à chaque institution. La facture doit être remise au gestionnaire des Opérations financières exclusivement à l'adresse de courriel suivante gennhqfinops@csc-scc.gc.ca, sur une base mensuelle et, en fonction des informations requises par les Conditions générales.
- b) Le rapport d'utilisation de l'entrepreneur doit inclure une ligne distincte pour chaque item dans la base de paiement.
- c) En remettant des rapports d'utilisation, l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été fournis et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement du contrat, y compris les frais pour les travaux effectués par des sous-traitants.
- d) Sur demande, l'entrepreneur doit envoyer les rapports d'utilisations originales (copies papier) au chargé de projet et une copie à l'autorité contractante.

8. Attestations

8.1 Attestation de conformité

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (Insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) Les articles de la convention y compris les clauses des CCUA individuels incorporés par référence dans ces articles de la convention ;
- b) Les conditions générales supplémentaires dans l'ordre de priorité suivante :
 - a. 4008 (2008-12-12), Renseignements personnels; et
 - b. 4005 (2012-07-16), Services et produits de télécommunication.
- c) Les conditions générales 2010B (2015-07-03), Conditions générales - Services professionnels (complexité moyenne) ;
- d) Annexe A, Énoncé des travaux
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité; et
- g) La soumission de l'entrepreneur en date du **XX-XX-2015**.

11. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

L'entrepreneur est tenu de décider s'il doit s'assurer afin de remplir ses obligations en vertu du contrat et de se conformer à toute loi applicable. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur se fait à ses frais et pour son bénéfice et sa protection. Les assurances ne libèrent pas (entièrement ou en partie) l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat.

12. Contrôle

Dans le cas où l'entrepreneur a accès à des renseignements personnels et confidentiels qui appartiennent au Canada, au personnel du SCC ou aux détenus pour effectuer les travaux, les modalités suivantes s'appliquent :

- a) L'entrepreneur garantit qu'il n'est pas assujéti au contrôle d'une entité non résidente (p. ex. personne physique, partenariat, coentreprise, corporation, société à responsabilité limitée, société mère, affiliée ou autre).
- b) L'entrepreneur devra informer le ministre de tout changement apporté au contrôle pendant la période du contrat.
- c) L'entrepreneur reconnaît que le ministre a conclu le contrat en raison de la garantie et que, si celle-ci n'est pas respectée, ou si l'entrepreneur devient assujéti au contrôle d'une entité non résidente, le ministre aura le droit de déclarer un manqué au contrat, et, en conséquence, de résilier le contrat.

- d) Aux termes de la présente clause, une entité non résidente est une personne physique, un partenariat, une coentreprise, une corporation, une société à responsabilité limitée, une société mère, une société affiliée ou toute autre entité qui réside à l'extérieur du Canada.

13. Fermeture d'installations gouvernementales

- 13.1 Le personnel de l'entrepreneur est composé des employés au service de ce dernier et sont payés par l'entrepreneur en fonction des services rendus. Lorsque l'entrepreneur ou les membres du personnel de l'entrepreneur fournissent des services dans les locaux du gouvernement en vertu du contrat et qu'ils perdent l'accès à ces locaux en raison de l'évacuation ou de la fermeture d'installations gouvernementales et que, en conséquence, les travaux ne peuvent plus être effectués, le Canada n'est pas tenu responsable de payer l'entrepreneur pendant la période de fermeture.
- 13.2 Les entrepreneurs qui travaillent sur les sites du SCC doivent savoir qu'ils peuvent subir des retards ou se voir refuser l'entrée dans certains lieux et à certains moments, et ce, malgré les arrangements préalables. On suggère aux entrepreneurs d'appeler avant de se déplacer pour s'assurer qu'ils ont toujours accès aux lieux.

14. Dépistage de la tuberculose

- 14.1 Une des conditions du contrat est que l'entrepreneur ou tout employé de ce dernier qui doit entrer dans un des établissements du Service correctionnel du Canada aux fins du contrat peut devoir, à l'entière discrétion du directeur, fournir la preuve qu'il a subi un test tuberculinique récent ainsi que les résultats de celui-ci afin que l'on connaisse son état d'infection à la tuberculose.
- 14.2 L'omission de fournir une preuve du test tuberculinique et les résultats de ce test peut entraîner la résiliation du contrat.
- 14.3 Tous les coûts liés à ce test devront être entièrement assumés par l'entrepreneur.

15. Conformité aux politiques du SCC

- 15.1 L'entrepreneur convient que ses agents, ses fonctionnaires et ses sous-traitants respecteront tous les règlements et toutes les politiques en vigueur sur le site où ils effectueront les travaux visés par le contrat.
- 15.2 Sauf disposition contraire du contrat, l'entrepreneur doit obtenir tous les permis et détenir toutes les attestations et les licences requises pour effectuer les travaux.
- 15.3 De plus amples détails relatifs aux politiques actuelles du SCC se trouvent à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca, ou sur tout autre site Web du SCC conçu à cette fin.

16. Conditions de travail et de santé

- 16.1 Dans le présent article, « entité publique » désigne un organisme municipal, provincial ou fédéral autorisé à mettre en vigueur toute loi relative à la santé ou au travail qui s'applique à la réalisation des travaux ou à une partie de ceux-ci.
- 16.2 L'entrepreneur respecte toutes les lois relatives aux conditions de travail et de santé applicables à la réalisation des travaux ou à une partie de ceux-ci et exige également que tous ses sous-traitants les respectent, le cas échéant.

- 16.3 Si un représentant autorisé d'une entité publique demande de l'information ou effectue une inspection relativement aux travaux, l'entrepreneur doit immédiatement en informer le chargé de projet ou Sa Majesté.
- 16.4 La preuve de la conformité de l'entrepreneur ou de ses sous-traitants aux lois applicables à la réalisation des travaux ou à une partie de ceux-ci devra être fournie par l'entrepreneur au chargé de projet ou à Sa Majesté au moment où le chargé de projet ou Sa Majesté en feront la demande.

17. Responsabilités relatives au protocole d'identification

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entrepreneur et chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés représentants de l'entrepreneur pour les besoins de cette clause) respectent les exigences d'auto-identification suivantes :

- 17.1 Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, l'entrepreneur et chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps;
- 17.2 Lorsqu'ils assistent à une réunion, l'entrepreneur et les représentants de l'entrepreneur doivent d'identifier comme tel à tous les participants de la réunion;
- 17.3 Si l'entrepreneur ou un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant l'entrepreneur ou un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section Propriétés du compte de courriel. De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation;
- 17.4 Si le Canada détermine que l'entrepreneur ne se conforme pas à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, le Canada en informera l'entrepreneur et demandera à l'entrepreneur de mettre en œuvre, sans délai, les mesures correctives appropriées pour empêcher que le problème ne se reproduise.

18. Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1 (1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande, avec le consentement des parties pour assumer les coûts, et consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

19. Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1 (1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par le fournisseur concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2 (1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités

ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

20. Clause du Guide des CCUA B9028C, (2007-05-25) Accès aux installations et à l'équipement

21. Clause du Guide des CCUA A9068C, (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

22. Clause du Guide des CCUA B1501C, (2006-06-16) Appareillage électrique

23. Protection et sécurité des données stockées dans des bases de données :

1. L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les bases de données renfermant des renseignements liés aux travaux sont situées au Canada ou, si l'autorité contractante a donné son consentement au préalable, par écrit, dans un autre pays où:
 - a. les renseignements personnels jouissent d'une protection équivalente à celle du Canada en vertu de lois comme la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), L.R. 1985, ch. P-21, et la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#), L.C. 2000, ch. 5, et de toute politique applicable du gouvernement du Canada;
 - b. les lois ne permettent pas au gouvernement de ce pays ou à toute autre entité ou personne de demander ou d'obtenir le droit d'examiner ou de copier des renseignements liés au contrat sans le consentement écrit préalable de l'autorité contractante.

Pour donner son consentement en vue d'établir une base de données dans un autre pays, l'autorité contractante peut, à son choix, demander à l'entrepreneur de fournir un avis juridique (d'un avocat qualifié dans le pays étranger) à l'effet que les lois de ce pays respectent les exigences décrites ci-dessus ou encore de rembourser au Canada l'obtention de cet avis. Le Canada a le droit de rejeter toute demande visant le stockage de ses données dans un autre pays si leur sécurité, leur confidentialité ou leur intégrité peuvent être menacées. Le Canada peut également exiger que les données transmises ou traitées à l'extérieur du Canada soient chiffrées au moyen d'une cryptographie approuvée par le Canada et que la clé privée requise pour déchiffrer les données soit gardée au Canada, conformément aux processus de gestion et de conservation des clés approuvés par le Canada.

2. L'entrepreneur doit contrôler l'accès à toutes les bases de données dans lesquelles sont stockées des données liées au contrat, afin que seules les personnes qui ont la cote de sécurité appropriée puissent avoir accès à la base de données, soit au moyen d'un mot de passe ou d'un autre moyen d'accès (comme des mesures de contrôle biométrique).
3. L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les bases de données dans lesquelles sont stockées des données liées au contrat ne sont pas reliées physiquement ou logiquement à toutes les autres bases de données, (c'est-à-dire qu'il n'y a aucune connexion directe ou indirecte), sauf si les bases de données en question sont situées au Canada (ou dans un autre pays approuvé par l'autorité contractante aux termes du paragraphe 1) et qu'elles respectent les exigences de cet article.

4. L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les données liées au contrat sont traitées uniquement au Canada ou dans un autre pays approuvé par l'autorité contractante conformément au paragraphe 1.
5. L'entrepreneur doit s'assurer que le trafic sur le réseau national (c'est-à-dire le trafic partant d'une partie du Canada vers une destination située dans une autre partie du Canada) s'effectue exclusivement au Canada, sauf si l'autorité contractante a approuvé au préalable, par écrit, une autre route. L'autorité contractante prendra uniquement en considération une route dans un autre pays pour la transmission des données, si ce pays respecte les exigences décrites au paragraphe 1.
6. Malgré tout article des conditions générales relatif à la sous-traitance, l'entrepreneur ne peut confier à un sous-traitant (y compris à une société affiliée) aucune fonction qui permet d'accéder aux données du contrat sans le consentement écrit préalable de l'autorité contractante.

24. Coentreprise

- a. L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est _____ et que cette dernière est constituée des membres suivants: *[énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission initiale de l'entrepreneur]*.
- b. En ce qui concerne la relation entre les membres de la coentreprise, chaque membre accepte, déclare et atteste, selon le cas, que:
 - i. _____ a été nommé comme «membre représentant» de la coentreprise et est pleinement autorisé à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de celle-ci pour ce qui est des questions se rapportant au présent contrat;
 - ii. en remettant un avis au membre représentant, le Canada sera réputé l'avoir remis à tous les membres de cette coentreprise;
 - iii. les sommes versées par le Canada au membre représentant en vertu du contrat seront réputées avoir été versées à tous les membres de la coentreprise.
- c. Les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres lorsqu'il est d'avis que ce différend nuit à l'exécution des travaux, et ce, de quelque façon que ce soit.
- d. Les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution de ce contrat.
- e. L'entrepreneur reconnaît que toute modification à la composition de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'une autre entité juridique à un membre existant) constitue une cession et est assujettie aux dispositions des Conditions générales.
- f. L'entrepreneur reconnaît que les exigences contractuelles relatives aux marchandises contrôlées et à la sécurité, le cas échéant, s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

25. Contrats de sous-traitance

- a. Malgré les conditions générales, aucun travail ne peut être sous-traité à un nouveau sous-traitant qui n'a pas été approuvé par le Canada à travers du processus de demande de réponses pour l'évaluation (DRPE) (même à une filiale de l'entrepreneur). Tout nouveau sous-traitant doit soumettre leur liste de produits de TI au Canada pour examen et approbation. Si c'est approuvé, l'entrepreneur peut sous-traiter le travail à son sous-traitant. Pour avoir un sous-traitant et leur liste de produits IT approuvées, l'entrepreneur doit fournir les informations suivantes à l'autorité contractante:
 - i. le nom du sous-traitant ;
 - ii. la partie des travaux à effectuer par le sous-traitant;

- iii. les niveaux de vérification d'organisation désignée (VOD) ou l'attestation de sécurité d'installation (ASI) du sous-traitant tel que requis par les travaux;
 - iv. si nécessaire, le statut de la cote de la sécurité des personnes employées par le sous-traitant qui devront avoir accès à des installations du Canada;
 - v. un sous-LVERS rempli et signée par les responsables de la sécurité de l'entreprise pour complétion par DSIC; et
 - vi. toute autre information requise par l'autorité contractante.
- b. Pour les fins du présent article, un «sous-traitant» ne comprend pas un fournisseur qui traite avec l'entrepreneur avec un lien de dépendance dont le seul rôle est de fournir des équipements de télécommunications qui sera utilisé par l'entrepreneur pour fournir des services, y compris si l'équipement sera installé dans la chaîne principale ou de l'infrastructure de l'entrepreneur.

26. Services de transition

L'entrepreneur convient que, durant la période menant à la fin du contrat, il déploiera tous les efforts raisonnables pour aider le Canada pendant la transition entre ce contrat et le nouveau contrat conclu avec le nouvel entrepreneur. L'entrepreneur convient qu'aucuns frais ne seront facturés pour ces services.

ANNEXE A – Énoncé des travaux
SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE DES DÉTENUS
ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Table des matières

1.0	OBJECTIF	31
2.0	CONTEXTE	31
2.1	Service correctionnel Canada	31
2.2	Système de téléphonie des détenus actuel.....	31
3.0	PORTÉE DES TRAVAUX	33
4.0	TÂCHES ET PRODUITS LIVRABLES	33
4.1	Généralités	33
4.2	Maintenance et soutien de la solution	34
4.3	Modifications, améliorations et mises à niveau	34
5.0	SOLUTION	35
5.1	Objectifs de la solution	35
5.2	Cabines et téléphones pour les détenus	36
5.2.1	Généralités.....	36
5.2.2	Téléphones pour les détenus – Exigences matérielles	36
5.2.3	Cabines téléphoniques pour les détenus.....	37
5.2.4	Isolement préventif.....	37
5.2.5	Conduits.....	37
5.3	Postes de travail STD.....	38
5.4	Téléphones pour les détenus – Exigences fonctionnelles	39
5.5	Base de données nationale du STD.....	41
5.6	Exigences relatives à l'accès au STD	42
5.6.1	Généralités.....	42
5.6.2	Accès des détenus au STD (profil de détenu).....	43
5.6.3	Accès du SCC au STD	44
5.7	Exigences administratives	44
5.7.1	Généralités.....	44
5.7.2	Exigences administratives fonctionnelles du STD.....	45
5.7.3	Contrôles de surveillance	52
5.7.4	Tentatives d'utilisation non autorisée.....	52
5.7.5	Identification des téléphones non fonctionnels des détenus	53
5.7.6	Dérivation manuelle	53
5.8	Exigences en matière de rapport	53
5.8.1	Généralités.....	53
5.8.2	Listes.....	54

5.8.3	Rapports d'enquête.....	55
5.8.4	Rapports financiers	56
5.9	Garantie d'exécution.....	57
5.9.1	Généralités.....	57
5.9.2	Maintenance des téléphones pour les détenus	58
5.9.3	Maintenance des composantes matérielles et logicielles du STD	58
6.0	LISTES D'APPELS DES DÉTENUS	58
6.1	Généralités	58
6.2	Listes des numéros fréquents autorisés.....	59
6.3	Listes personnelles.....	60
7.0	SYSTÈME D'ACCES AUX APPAREILS TELEPHONIQUES POUR LES DETENUS.....	61
7.1	Généralités	61
7.2	Utilisation du SAATD	62
7.3	Restrictions concernant la carte à puce téléphonique	63
8.0	INTERCEPTION DES APPELS DES DÉTENUS.....	63
9.0	FORMATION ET AIDE EN LIGNE	64
10.0	INFRASTRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS DU SCC.....	64
11.0	CROISSANCE DU PROJET	65
12.0	DURÉE DU PROJET.....	66
13.0	TRANSITION.....	66
14.0	LANGUE	67
14.1	Généralités.....	67
14.2	Interface du STD	67
14.3	Information écrite.....	68
14.4	Profils linguistiques régionaux.....	68
14.5	Téléphones pour les détenus.....	68
15.0	GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET	68
15.1	Généralités	68
15.2	Gouvernance du projet.....	69
15.3	Gestion du projet.....	69
15.4	Lancement du projet	70
15.5	Examen annuel du rendement.....	70
16.0	PRODUITS LIVRABLES	71
	APPENDICE A – GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES	72
	APPENDICE B – RAPPORTS SUR LE STD	74

1.0 OBJECTIF

- 1.1 Le Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin de la mise en place d'un système de téléphonie pour les détenus dans les établissements du SCC de façon à permettre aux détenus d'avoir des communications vocales, dans un milieu sécurisé, sous la surveillance du SCC, avec les réseaux publics de télécommunications.

2.0 CONTEXTE

2.1 Service correctionnel Canada

- 2.1.1 SCC est un organisme au sein du portefeuille de Sécurité publique Canada. Le portefeuille rassemble des organisations clés du gouvernement fédéral chargées de la sécurité publique, soit le SCC, la Gendarmerie royale du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen.

- 2.1.2 Le SCC contribue à la sécurité publique en assurant la garde des délinquants et en facilitant leur réinsertion sociale. Plus particulièrement, le SCC est chargé de l'administration des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées aux délinquants par les tribunaux. Cela comprend la surveillance en établissement et dans la collectivité de délinquants faisant l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD), dont la durée maximale est de 10 ans. À l'heure actuelle, le SCC est responsable d'environ 15 000 délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux et de 8 000 délinquants faisant l'objet d'une surveillance active dans la collectivité.

- 2.1.3 L'organisme est présent partout au pays, que ce soit dans les grands centres urbains ayant une population de plus en plus diversifiée ou dans les collectivités éloignées du Nord. Le SCC gère des établissements, des centres de traitement, quatre pavillons de ressourcement autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle. Par ailleurs, le SCC compte cinq administrations régionales qui offrent des services de gestion et de soutien administratif et qui sont responsables de la prestation des programmes et des services du SCC. Le SCC gère aussi des collèges régionaux du personnel et l'administration centrale.

2.2 Système de téléphonie des détenus actuel

- 2.2.1 Le SCC a la responsabilité d'encourager les détenus à établir et à entretenir des liens avec des membres de leur famille et de la collectivité au moyen de lettres et de communications téléphoniques, conformément au principe relatif à la protection du public, des membres du personnel et des délinquants. Il faut donner aux délinquants l'accès à des services téléphoniques de façon équitable et régulière pour les aider à conserver des liens avec les membres de

leur famille et de la collectivité, ainsi que pour assurer un lien direct avec leur famille en cas d'urgence.

- 2.2.2 Pour s'acquitter de cette responsabilité, le SCC utilise actuellement un système de téléphonie national entièrement intégré et doté de fonctions de contrôle et de surveillance automatisées. Ce système est mis à la disposition d'environ 15 000 détenus incarcérés dans 40 établissements correctionnels gérés par le SCC qui appuient la réadaptation des délinquants et favorisent leur réinsertion sociale.
- 2.2.3 Comme il s'agit du seul système dont disposent les détenus pour communiquer en temps réel avec leur famille, il est considéré comme un service essentiel et doit, de ce fait, être disponible en tout temps (24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année).
- 2.2.4 Le système actuel est composé de téléphones et de postes de travail informatiques individuels. Ces postes de travail individuels existants sont reliés au réseau du fournisseur par l'intermédiaire d'un réseau privé virtuel (RPV). Outre le soutien des téléphones et de l'infrastructure, l'entrepreneur est responsable du soutien et de la maintenance de ces postes de travail. Le SCC n'est pas propriétaire d'aucune composante du système actuel (téléphones, MALAN et postes de travail individuels) et il n'assume aucun coût lié au service ou à la maintenance du système.
- 2.2.5 Selon le système actuel, l'entrepreneur fournit les composantes ainsi que le service téléphonique; il recouvre les coûts qui y sont associés en imposant aux détenus ou à la personne qui reçoit l'appel, dans le cas des appels à frais virés, des frais pour les appels. L'entrepreneur ne verse aucune commission ni aucuns fonds au SCC. Tous les frais facturés aux détenus pour les appels faits par l'entremise du système de téléphonie des détenus servent à financer directement le système actuel. De plus, dans le cadre du système actuel, des cartes d'accès sont utilisées pour effectuer le suivi des appels de chaque détenu et des frais connexes.
- 2.2.6 Le SCC facilitera la prestation de service entre les détenus et l'entrepreneur en:
1. Organisant l'installation et la gestion du système.
 2. Élaborant les processus qui permettent l'accès des détenus au système tout en maintenant les mesures de contrôle exigées par le SCC.
 3. Facilitant l'accès requis pour installer, exploiter et entretenir le STD dans les établissements.
 4. Communiquant à l'entrepreneur les fonds disponibles sur chaque compte téléphonique pour les détenus.
 5. En payant, au moyen d'un compte en fiducie, la facture mensuelle des frais d'appels par carte de débit. La facture doit être envoyée chaque mois au SCC pour paiement et ventilée par région, avec les totaux. De même, si le SCC le juge nécessaire, la facture doit pouvoir être fournie par détenu, par région, avec les totaux.

- 2.2.7 En raison de la nature particulière du profil des utilisateurs (détenus), le SCC doit contrôler l'accès au système et rendre compte de son utilisation.

3 PORTÉE DES TRAVAUX

- 3.1 L'entrepreneur doit fournir un service téléphonique à composition directe (y compris des appareils téléphoniques et l'infrastructure requise – p. ex., MALAN, cabines, modems) que les détenus pourront utiliser pour faire des appels locaux et/ou interurbains (appels sortants) aux numéros de téléphone autorisés par le SCC (ci-après appelé le **système de téléphonie des détenus** ou « **STD** »). Le STD remplacera le système actuel.
- 3.2 Le STD doit être mis en réseau à l'échelle nationale. Le réseau doit permettre l'échange facile des données entre les établissements (dans le cadre des mécanismes de collecte, de contrôle et de communication des données du STD utilisés par le SCC pour gérer le système). Dans le cas où un détenu fait l'objet d'un transfèrement vers un autre établissement, le réseau doit aussi permettre le transfert électronique du dossier téléphonique du détenu et des renseignements liés à son profil.
- 3.3 Le STD, ainsi que toutes ses composantes (matériel informatique, logiciels, périphériques et matériel auxiliaire) demeure la propriété de l'entrepreneur et devra par conséquent être fourni, installé, configuré, entretenu et soutenu par l'entrepreneur conformément à la garantie d'exécution énoncée au paragraphe 5.9 de l'Énoncé des travaux.
- 3.4 Le STD doit fournir au SCC la capacité automatisée de gérer, contrôler et surveiller l'utilisation des téléphones par les détenus. Les détenus doivent pouvoir effectuer des appels par carte de débit ou à frais virés. Au moins deux (2) outils technologiques de validation de l'identité doivent être utilisés pour que les détenus aient accès au STD.
- 3.5 Le STD doit permettre l'ajout ultérieur de services connexes à une ou des dates ultérieures.

4 TÂCHES ET PRODUITS LIVRABLES

4.1 Généralités

- 4.1.1 L'entrepreneur doit fournir, installer et configurer toutes les composantes matérielles et logicielles requises afin d'assurer un service pleinement fonctionnel, comme il est décrit dans le présent EDT.
- 4.1.2 L'entrepreneur doit fournir un STD à tous les établissements existants du SCC (voir la section 10 – Infrastructure des établissements du SCC). Si le SCC modifie l'infrastructure de ses établissements, soit en ouvrant de nouveaux établissements ou en modifiant les établissements existants, soit en construisant de nouvelles unités résidentielles, en fermant des unités ou en les utilisant à d'autres fins, l'entrepreneur doit aussi modifier le STD en fonction

des exigences du responsable technique et sans imposer de frais supplémentaires au SCC conformément aux modalités du présent document.

- 4.1.3 L'entrepreneur doit présenter un rapport d'inventaire au responsable technique (RT) du SCC tous les six (6) mois pendant la durée du contrat. Le rapport doit énumérer tout l'équipement installé par l'entrepreneur dans chaque établissement.

4.2 Maintenance et soutien de la solution

- 4.2.1 Toutes les composantes du STD demeureront la propriété de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit assurer la maintenance et le soutien du STD pendant la durée du contrat. L'entrepreneur doit effectuer toutes les activités de maintenance et de soutien, tant proactives que réactives, conformément à la garantie d'exécution énoncée à la section 5.9 du présent EDT.

4.3 Modifications, améliorations et mises à niveau

- 4.3.1 Si, à quelque moment pendant la durée du contrat, le SCC ou l'entrepreneur doit apporter des modifications, des améliorations ou des mises à niveau au STD (« modifications »), l'entrepreneur fournira au SCC un plan de projet, un calendrier des travaux et une analyse des avantages potentiels.
- 4.3.2 Toutes les modifications suggérées, ainsi que les calendriers, les plans et les analyses y étant associés, devront être soumises au RT pour qu'il les examine et donne son approbation écrite avant que l'entrepreneur les mette en œuvre.
- 4.3.3 Après approbation écrite par le RT, les modifications, l'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre conformément au plan et à l'échéance approuvés par le SCC. Si l'entrepreneur doit s'écarter du plan ou du calendrier approuvé par le SCC pour des circonstances imprévues, il devra communiquer avec le RT et présenter, avant la poursuite des travaux, un plan et un calendrier mis à jour aux fins d'évaluation et d'approbation par le RT.
- 4.3.4 Après approbation par le RT, les modifications apportées au STD ne doivent entraîner aucuns frais supplémentaires pour le SCC ni les détenus.
- 4.3.5 Après approbation, l'entrepreneur accomplira les activités nécessaires pour effectuer la modification, l'amélioration ou la mise à niveau de manière conforme au plan et au calendrier approuvé par le SCC. L'entrepreneur devra communiquer au RT du SCC tout écart par rapport au plan et au calendrier approuvés par le SCC qui découlera de circonstances imprévues et présenter avant la poursuite des travaux un plan et un calendrier mis à jour aux fins d'évaluation et d'approbation par le RT.
- 4.3.6 L'entrepreneur présentera un rapport mensuel décrivant en détail toutes les modifications, les révisions et les corrections ayant trait à l'application logicielle du STD et aux composantes de la solution mises en place au cours du mois précédent et à la disposition du SCC. L'entrepreneur doit remettre le rapport au RT au plus tard le 7^e jour civil de chaque mois suivant la période visée par le rapport.

5 SOLUTION

L'entrepreneur fournira une solution complète (matériel, logiciel et réseau) permettant au SCC de réaliser les objectifs énumérés à la section 5.1.

5.1 Objectifs de la solution

5.1.1 Le STD doit :

1. Fournir aux détenus un accès continu et constant (24 heures sur 24, 365 jours par année ou 366 jours dans le cas d'une année bissextile) à des téléphones pour les détenus, pleinement opérationnels, selon un horaire établi par le SCC.
2. Permettre au SCC de surveiller et de contrôler l'utilisation des téléphones pour les détenus et d'en faire rapport :
 - a) pour chaque téléphone pour les détenus;
 - b) par détenu;
 - c) par établissement;
 - d) par région;
 - e) à l'échelle nationale.
3. Pouvoir être adapté et avoir les fonctionnalités permettant d'apporter rapidement des modifications à la solution en réponse aux exigences du SCC en matière de contrôle des communications des détenus.

5.1.2 **Remarque** : Toutes les données saisies dans le STD ou générées par le STD demeurent la propriété du SCC. Les données financières et liées à l'utilisation qui sont nécessaires aux activités opérationnelles de l'entrepreneur seront mises à la disposition de l'entrepreneur par l'intermédiaire du STD, mais elles demeureront la propriété du SCC.

5.1.3 Le STD doit comprendre :

1. Des téléphones pour les détenus, des cabines téléphoniques spéciales et des chariots pour l'isolement préventif qui seront installés à l'intérieur des établissements actuels et futurs du SCC, à des endroits déterminés par les établissements. Pour obtenir la description des téléphones pour les détenus, des cabines téléphoniques et des chariots pour l'isolement, voir la section 5.2 – Cabines et téléphones pour les détenus.
2. Des systèmes informatisés de gestion des appels (postes de travail STD) dans les établissements, à l'administration centrale et aux administrations régionales qui permettront d'exploiter, de surveiller et de gérer le STD (y compris les composantes matérielles reliant les postes de travail STD aux téléphones pour les détenus et à l'infrastructure de l'entrepreneur). Pour obtenir la description du matériel devant être fourni, voir la section 5.3 – Postes de travail STD. L'accès des postes de travail STD au logiciel du STD doit se faire au moyen d'une interface sécurisée, comme l'utilisation d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

3. Un logiciel de gestion du STD qui permettra au SCC d'exercer un contrôle et une surveillance automatisés (surveillance, contrôle et gestion des profils de détenus, des appels et de la production de rapports). Pour obtenir la description du logiciel de gestion du STD devant être fourni, voir la section 5.7 – Exigences administratives.
4. Un moyen de connexion au STD qui vérifiera l'identité des détenus à l'aide d'au moins deux outils de vérification de l'identité et leur permettra de faire des appels par carte de débit et des appels à frais virés, conformément aux restrictions et aux limites établies par le SCC.

5.2 Cabines et téléphones pour les détenus

5.2.1 Généralités

- 5.2.1.1 Le nombre minimum d'appareils téléphoniques pour les détenus qui sont requis pour chaque établissement est indiqué à l'appendice C – Infrastructure des établissements du SCC. Dans tout établissement, la répartition des appareils téléphoniques pour les détenus doit assurer l'accès équitable et régulier aux téléphones.
- 5.2.1.2 Même si le STD et le matériel requis demeureront la propriété de l'entrepreneur, il incombera au SCC de déterminer si le nombre de cabines et de téléphones fournis par l'entrepreneur est suffisant pour offrir à la population de détenus un accès adéquat au STD. Le nombre d'appareils téléphoniques requis pour les détenus dans chaque établissement peut augmenter de temps à autre pour diverses raisons (voir la section 11 – Croissance du projet).

5.2.2 Téléphones pour les détenus – Exigences matérielles

- 5.2.2.1 Les téléphones pour les détenus installés dans les établissements doivent posséder certaines caractéristiques matérielles permettant d'assurer leur bon fonctionnement et leur durabilité, la sécurité des détenus et du personnel du SCC aux endroits où ils sont situés, ainsi qu'un niveau de sécurité qui protège le public.
- 5.2.2.2 Les téléphones pour les détenus doivent répondre aux exigences matérielles suivantes :
 - a) Ils doivent être de construction robuste de sorte qu'il soit impossible de retirer le boîtier extérieur et d'accéder aux composantes internes du téléphone sans les outils adéquats.
 - b) Ils doivent pouvoir être fixés de façon sécuritaire à leurs supports de manière à ce qu'on ne puisse pas les démonter sans les outils adéquats.
 - c) Tous les câbles et les fils reliant les téléphones au réseau du STD doivent être renforcés et indissociables s'ils sont exposés ou être dissimulés à l'intérieur d'une structure robuste et inaccessible à l'endroit où les téléphones sont situés.

5.2.2.3 Dans certains établissements, les emplacements désignés pour les téléphones destinés aux détenus peuvent se trouver à l'extérieur et être exposés aux éléments. L'entrepreneur devra dans ce cas fournir des téléphones à l'épreuve de tous les types d'intempéries auxquels peuvent être exposés les établissements qui devront tout de même répondre à toutes les exigences matérielles et en matière de sécurité énoncées dans la présente section.

5.2.3 Cabines téléphoniques pour les détenus

5.2.3.1 L'entrepreneur doit installer les téléphones pour les détenus et les cabines fournies par le SCC aux endroits désignés par le SCC. Les cabines téléphoniques pour les détenus doivent être fermement fixées à la structure du lieu où elles sont situées (plancher, murs, etc.)

5.2.3.2 L'entrepreneur doit fournir et installer les cabines et les téléphones requis pour le STD. Des cabines téléphoniques sont toutefois déjà en place dans certains établissements, et les administrateurs de ces établissements pourraient choisir de les conserver.

5.2.3.3 À titre d'information, des exemples de cabines téléphoniques situées dans certains établissements sont fournis à l'appendice I de la présente annexe.

5.2.4 Isolement préventif

5.2.4.1 Les détenus placés en isolement préventif dans les établissements sont confinés dans leur cellule pour la majorité de la journée. L'entrepreneur doit fournir l'accès au STD aux détenus en isolement préventif sans que ces derniers aient à sortir de leur cellule. Si la solution proposée par l'entrepreneur est différente de celle décrite au paragraphe 5.2.4.2, l'entrepreneur doit obtenir l'approbation du RT avant de la mettre en œuvre.

5.2.4.2 Les détenus placés en isolement préventif ont actuellement accès au STD au moyen d'un chariot en métal sur roulettes, qu'un agent correctionnel peut apporter dans la cellule du détenu (voir la figure 5 à l'appendice I de la présente annexe).

5.2.4.3 À l'heure actuelle, les appareils cellulaires et sans fil (p. ex., les téléphones intelligents, les GPS et les tablettes) sont interdits dans les rangées des établissements. Par conséquent, les solutions cellulaires et sans fil ne peuvent pas être envisagées pour les cas d'isolement préventif.

5.2.5 Conduits

5.2.5.1 Le SCC fournira les conduits pour le STD dans chaque établissement. L'entrepreneur doit installer tous les câblages et boîtes de jonction nécessaires pour relier les postes téléphoniques au STD.

5.2.5.2 Tous les conduits et câblages passant à des endroits accessibles aux détenus doivent être hors de la portée des détenus. Le SCC travaillera de concert avec

l'entrepreneur pour s'assurer que ces conduits et câblages sont suffisamment sécurisés.

5.3 Postes de travail STD

5.3.1 L'entrepreneur devra fournir des postes de travail STD (habituellement un ordinateur personnel, un moniteur, une souris et un clavier) ainsi que la connexion requise (pouvant comprendre un modem) au serveur de l'entrepreneur dans chaque établissement et dans les administrations régionales et centrale, afin de permettre aux utilisateurs d'exploiter, de surveiller et de gérer le STD.

5.3.2 Les postes de travail STD ne doivent pas être reliés au réseau informatique existant du SCC ni interagir avec lui de quelque façon que ce soit; ils doivent uniquement fournir aux utilisateurs une interface avec le STD et faciliter toutes les fonctions administratives et de contrôle nécessaires (voir la section 5.7 – Exigences administratives). L'entrepreneur est seul responsable de cette connexion réseau distincte, ainsi que de l'infrastructure requise (câblages, routeurs, commutateurs, connexions Internet, etc.) et des coûts connexes.

5.3.3 L'entrepreneur devra fournir :

1. Le nombre de postes de travail STD requis à tous les établissements et aux administrations régionales et centrale définis à l'appendice C – Infrastructure des établissements du SCC du présent document.
2. Tous les périphériques nécessaires (souris, clavier, écran – ou commutateur écran-clavier-souris (commutateur KVM), modem, etc.)
3. Toutes les composantes matérielles reliant les postes de travail STD aux téléphones et à l'infrastructure de l'entrepreneur.
4. Tous les logiciels nécessaires pour accéder au STD et la version la plus récente de Microsoft Excel et Microsoft Word.

5.3.4 Les postes de travail STD fournis par l'entrepreneur devront exécuter le logiciel du STD et accéder au réseau du STD et à la base de données nationale de manière efficace.

5.3.5 À la demande d'un membre du personnel du SCC autorisé à utiliser un poste de travail STD, l'entrepreneur doit fournir un commutateur KVM (clavier, présentation vidéo ou dispositif d'affichage et souris) pour relier le poste de travail STD au poste de travail du SCC de l'utilisateur. L'entrepreneur fournira le commutateur KVM pour le poste de travail STD désigné plutôt que l'écran, le clavier et la souris s'y rattachant.

5.3.6 L'entrepreneur est seul responsable de tout le matériel requis pour les postes de travail STD et l'accès au réseau du STD. Tout le matériel, tous les périphériques et tout l'équipement auxiliaire requis pour faire en sorte que le STD réponde aux exigences énoncées dans le présent énoncé des travaux

doivent demeurer la propriété de l'entrepreneur et être fournis, installés, configurés et déployés par l'entrepreneur. L'entrepreneur est également responsable de la maintenance et du soutien continu du matériel, comme il est décrit à la section 5.9 – Garantie d'exécution.

- 5.3.7 Le matériel et l'équipement doivent être enlevés par l'entrepreneur à la fin du contrat, conformément au plan de transition de l'entrepreneur approuvé par le SCC (voir la section 13 – Transition).
- 5.3.8 L'entrepreneur doit installer la dernière version de tous les logiciels téléchargés sur les postes de travail STD dans les douze (12) mois suivant la mise en marché de cette dernière version.

5.4 Téléphones pour les détenus – Exigences fonctionnelles

- 5.4.1 Le STD vise à fournir aux détenus des établissements du SCC, le plus possible, une expérience de communication verbale (dans les deux sens) équivalente à celle que procure l'utilisation d'un téléphone public payant, sous réserve des exceptions et des modifications décrites à la présente section.
- 5.4.2 Les téléphones pour les détenus ne doivent permettre de faire que des appels sortants. Les téléphones pour les détenus NE DOIVENT PAS accepter les appels entrants.
- 5.4.3 L'entrepreneur doit fournir des téléphones pour les détenus qui répondent aux exigences fonctionnelles suivantes :
 1. Tous les téléphones pour les détenus doivent fonctionner uniquement au moyen du Système d'accès aux appareils téléphoniques pour les détenus (SAATD), à moins que les utilisateurs n'en décident autrement. Pour en savoir plus à ce sujet, voir la section 7 – Système d'accès aux appareils téléphoniques pour les détenus.
 2. Une fois que le détenu aura utilisé l'équipement/la procédure du SAATD, le téléphone doit obliger le détenu à entrer son numéro d'identification personnel (NIP) afin d'accéder au STD.
 3. Le téléphone doit permettre au détenu de composer le numéro voulu au moyen d'un clavier numérique standard.
 4. Une fois que l'équipement/la procédure du SAATD aura été utilisé(e) et que le NIP du détenu aura été entré, le téléphone doit offrir le choix de faire un « appel par carte de débit » ou un « appel à frais virés » (appel local ou interurbain).
 5. Le téléphone ne doit pas produire aucun son, sauf si la connexion téléphonique est établie et l'appel est accepté à l'autre bout du fil. Cela peut prendre un certain temps, car le STD traite d'abord l'appel puis établit la connexion.
 6. Le STD est considéré comme essentiel au bon fonctionnement des établissements, et toutes ses composantes doivent être disponibles en tout temps. L'entrepreneur doit réparer ou remplacer toute composante

qui ne fonctionne pas ou fonctionne mal conformément à la section 5.9 – Garantie d'exécution.

7. Tous les appels faits au moyen des téléphones pour les détenus doivent être traités par le STD et ne peuvent être effectués que si le numéro composé est autorisé dans le profil du détenu faisant l'appel (voir la section 5.6.2 – Accès des détenus au STD).
8. Tout numéro composé par un détenu doit être filtré par le STD. Un appel ne peut être effectué que si le numéro figure sur la liste personnelle du détenu ou sur la liste des numéros autorisés de l'établissement (voir la section 6.2 – Listes des numéros fréquents autorisés). Aucun numéros sans frais ou numéros 8XX sont permis sur la liste personnelle et le STD rejettera une tentative d'entrer un de ces numéros.
9. Pour tous les numéros figurant sur les listes personnelles, la capacité de composer des chiffres additionnels une fois le numéro entré doit être retirée. La composition de chiffres additionnels peut être requise dans le cas de numéros particuliers figurant sur la liste des numéros fréquents autorisés de l'établissement. Cette capacité doit être retirée par défaut, mais les utilisateurs dans les établissements ou à l'échelle régionale ou nationale doivent pouvoir autoriser au besoin, par l'intermédiaire du STD, la saisie de chiffres additionnels pour des numéros particuliers (voir la section 6.3 – Listes personnelles).
10. Seuls les appels reliés à une (1) ligne unique sont autorisés. La capacité pour un détenu de faire des « téléconférences » ou des « renvois d'appels » doit être retirée. Le STD doit pouvoir déceler les tentatives de « téléconférences » ou de « renvois d'appels », détecter automatiquement ces essais et en aviser les utilisateurs. En outre, la fonction qui empêche un détenu de faire des téléconférences ou des renvois d'appels doit permettre aux utilisateurs d'un établissement de désactiver cette fonction selon le numéro de téléphone précis figurant sur la liste des numéros fréquents autorisés ou la liste personnelle. Cependant, c'est à l'administration centrale du SCC que revient l'autorité d'activer ou de désactiver entièrement cette fonction.
11. Le détenu paiera les appels locaux et interurbains selon les tarifs établis dans le contrat. Ces tarifs indiqueront, à tout le moins, les types d'appels suivants :
 - a) Appels locaux – à frais virés
 - b) Appels locaux – par carte de débit
 - c) Appels interurbains au Canada – à frais virés
 - d) Appels interurbains au Canada – par carte de débit
 - e) Appels interurbains aux États-Unis – à frais virés
 - f) Appels interurbains aux États-Unis – par carte de débit
 - g) Appels interurbains ailleurs dans le monde – à frais virés
 - h) Appels interurbains ailleurs dans le monde – par carte de débit

12. Le SCC gère des fonds en fiducie pour les détenus, qui peuvent être employés pour utiliser le STD. Le STD doit soustraire le coût de l'appel du solde du compte du détenu. Toutefois, le coût d'un appel à un numéro sans frais figurant sur la liste des numéros autorisés de l'établissement ne doit pas être soustrait du solde du détenu, bien qu'un appel local le soit.
13. Le STD ne doit pas fournir l'accès à un téléphoniste dans le cadre des appels à frais virés. Tout système utilisé pour guider les détenus dans le processus d'appel à frais virés doit être entièrement automatisé. Le STD doit faire écouter au destinataire de l'appel la voix enregistrée du détenu à titre d'identification.
14. Le STD doit utiliser un serveur de protocole de synchronisation réseau (protocole NTP) pour assurer la synchronisation temporelle de tous les services téléphoniques et tous les enregistrements vocaux effectués par le système d'interception des appels du SCC (voir la section 8 – Interception des appels téléphoniques des détenus). Le serveur NTP doit recevoir un signal d'une source de temps universel coordonné (UTC) et utiliser des signatures temporelles fondées sur la technologie GPS pour tous les emplacements.

5.5 Base de données nationale du STD

- 5.5.1 L'entrepreneur doit fournir une base de données nationale du STD renfermant tous les enregistrements des données d'appel ainsi que toutes les données ayant trait aux dossiers des établissements indiqués dans le présent EDT.
- 5.5.2 La base de données nationale du STD, y compris toutes ses composantes matérielles et logicielles de stockage et de gestion des données, doit être située au Canada.
- 5.5.3 Dans chaque établissement, l'entrepreneur doit installer et entretenir au moins trois (3) postes de travail donnant aux utilisateurs un accès direct à la base de données nationale du STD.
- 5.5.4 Les utilisateurs doivent avoir la capacité de chercher et d'extraire rapidement des données de la base de données nationale du STD pour les douze mois précédents ou plus.
- 5.5.5 À l'administration centrale du SCC, l'entrepreneur doit installer et entretenir les terminaux suivants donnant aux utilisateurs un accès direct à la base de données nationale du STD, comme dans les établissements :
 1. Un (1) terminal pour le RT;
 2. Un (1) terminal pour les finances;
 3. Un (1) terminal pour les renseignements de sécurité.
- 5.5.6 Dans les cinq (5) administrations régionales du SCC, l'entrepreneur doit installer et entretenir un (1) terminal donnant au personnel autorisé du SCC un

accès direct à la base de données nationale du STD. Les administrations régionales du SCC sont situées aux endroits suivants :

1. Abbotsford (Colombie-Britannique) – région du Pacifique
2. Kingston (Ontario) – région de l'Ontario
3. Laval (Québec) – région du Québec
4. Moncton (Nouveau-Brunswick) – région de l'Atlantique
5. Saskatoon (Saskatchewan) – région des Prairies

5.5.7 Le STD doit conserver tous les renseignements contenus dans la base de données nationale du STD pour une durée minimale de trois (3) ans. Les dossiers inactifs fermés et les enregistrements des données d'appel datant de plus de douze (12) mois doivent être archivés indéfiniment. Ces renseignements doivent être fournis sur demande au SCC, dans un délai de 24 heures.

5.5.8 Toutes les données qui résident dans la base de données sont la propriété du SCC. Au début du projet, le SCC doit être fourni avec la totalité du contenu de la base de données du STD par moyen de fichier plat ou d'accès direct à la base de données en lecture seulement. L'entrepreneur doit fournir ultérieurement, sur une base quotidienne, les données qui ont été ajoutés ou modifiés depuis l'ensemble de données précédentes (autrement dit, les nouvelles données par rapport au fichier plat précédent). Cela peut être fourni soit comme un fichier plat quotidien automatisé prévu, ou par accès en lecture seule pour les tables de base de données. L'entrepreneur doit fournir le(s) diagramme(s) entité-relation, en veillant à ce que tous les liens avec d'autres données de même que la signification, l'origine, l'utilisation et le format des données soient préservés afin que le SCC puisse les utiliser en dehors de la fonction du STD. Suite à des modifications au(x) diagramme(s) entité-relation par l'entrepreneur, la version actualisé doit être fourni au SCC illustrant clairement le changement.

5.5.9 À la fin du contrat — lorsque sera achevée la transition dans tous les établissements, une fois le service téléphonique interrompu dans le dernier établissement (voir la section 13 – Transition), l'entrepreneur créera un dépôt complet (tel qu'il est décrit dans la section 5.5.8 ci-dessus) afin de veiller à ce que les données les plus actuelles soient remises au SCC, y compris toutes les données relatives au STD (voir la section 7.0 – Système téléphonique pour les détenus).

5.6 Exigences relatives à l'accès au STD

5.6.1 Généralités

5.6.1.1 Le STD aura deux (2) groupes d'utilisateurs pour lesquels les niveaux d'accès au STD seront très différents :

- a) l'ensemble des détenus (« détenus »);

b) le personnel autorisé du SCC (« utilisateurs »).

5.6.1.2 Les détenus accéderont au STD pour faire des appels par carte de débit ou des appels à frais virés, conformément aux contrôles imposés à leurs privilèges d'appels par les utilisateurs.

5.6.1.3 Les utilisateurs auront besoin d'avoir accès aux outils administratifs du STD pour surveiller et gérer le STD.

5.6.2 Accès des détenus au STD (profil de détenu)

5.6.2.1 Le SCC établira un profil de détenu individuel pour chaque détenu, qui constituera le principal point de gestion des données pour toutes les activités effectuées par les détenus dans le STD.

5.6.2.2 Le profil de détenu comprendra ce qui suit :

- a) Un code d'identification unique, un numéro d'identification personnel (NIP) et un compte SAATD qui permettront au détenu d'accéder au STD par l'intermédiaire d'un téléphone pour les détenus. Le NIP sera associé au système d'identification des détenus du SCC, soit le Système d'empreintes digitales (SED). Le numéro SED sera indiqué lors de tout affichage ou de toute extraction du profil.
- b) Le STD doit offrir la capacité d'attribuer un numéro SED temporaire. Lorsqu'un numéro SED permanent sera attribué, le numéro SED temporaire sera archivé dans le profil.
- c) L'établissement où est présentement incarcéré le détenu ainsi que l'historique de tous les établissements où le détenu a été placé pendant son incarcération.
- d) La liste personnelle du détenu (voir la section 6.3 – Listes personnelles).
- e) La liste en vigueur des numéros fréquents autorisés par l'établissement où est incarcéré le détenu (voir la section 6.2 – Listes des numéros fréquents autorisés).
- f) Un enregistrement audio du nom du détenu aux fins des appels à frais virés. Cet enregistrement doit être fait par le téléphone de l'établissement. Le SCC doit avoir la capacité d'effacer les enregistrements inappropriés ou inutilisables.
- g) Les contrôles imposés par le SCC qui déterminent les contraintes et les restrictions supplémentaires gouvernant la capacité du détenu d'utiliser le service.

Remarque : Le STD doit stocker tous renseignements sur le profil du détenu pour la durée du contrat. Le profil d'un détenu ne sera en aucun cas supprimé ni retiré de façon permanente de la base de données du STD.

5.6.2.3 L'accès des détenus au STD doit être strictement contrôlé au moyen du SAATD (voir la section 7) et du NIP.

5.6.3 Accès du SCC au STD

5.6.3.1 Les utilisateurs devront avoir accès au STD à plusieurs niveaux et pour diverses fonctions.

a) En établissement – Profil : capacité de consulter tous les renseignements contenus dans le STD, mais de modifier uniquement l'information liée à l'établissement. Voici les rôles opérationnels de ces utilisateurs :

- (i) Visites et correspondance (V et C);
- (ii) Renseignement de sécurité;
- (iii) Finances.

b) À l'administration régionale – Profil : capacité de consulter tous les renseignements contenus dans le STD, mais de modifier uniquement l'information liée à la région. Voici les rôles opérationnels de ces utilisateurs :

- (i) Renseignement de sécurité;
- (ii) Finances.

c) À l'administration centrale – Profil : membres du personnel de l'administration centrale du SCC ayant accès à tous les renseignements. Voici les rôles opérationnels de ces utilisateurs :

- (i) RT du SCC – accès à tous les renseignements, sous toutes ses formes;
- (ii) Renseignement de sécurité;
- (iii) Finances.

5.6.3.2 Le STD doit permettre au RT du SCC de consulter à tout moment toutes les données relatives aux utilisateurs et à leurs privilèges d'accès. Le STD doit fournir au RT du SCC la capacité de faire le suivi des activités d'un, de plusieurs ou de l'ensemble des utilisateurs et de produire des rapports sur ces activités, y compris les activités reliées à l'adresse de courriel des utilisateurs.

5.7 Exigences administratives

5.7.1 Généralités

5.7.1.1 Le STD possède une particularité différente de celles de la plupart des autres systèmes téléphoniques du fait qu'il doit permettre au SCC de s'acquitter de son mandat de fournir un service téléphonique aux détenus tout en assurant avec diligence la sécurité du public. Ainsi, l'un des éléments essentiels du STD consiste à fournir au personnel du SCC des mécanismes de gestion et de contrôle en temps réel.

5.7.1.2 Dans chaque établissement, le STD doit inclure ce qui suit :

- a) Une liste de tous les comptes d'utilisateur de l'établissement et les privilèges associés à chaque compte.
- b) Le profil de chaque détenu de l'établissement, y compris les contrôles de surveillance établis et gérés par le SCC qui déterminent les capacités d'accès et d'utilisation du détenu.
- c) Un registre détaillé de l'utilisation du STD par chaque détenu.
- d) Des mécanismes de rapport permettant aux utilisateurs d'obtenir de l'information à jour sur les paramètres du STD et l'utilisation du système par les détenus.

5.7.2 Exigences administratives fonctionnelles du STD

5.7.2.1 Les postes de travail STD (voir la section 5.3 – Postes de travail STD) doivent être dotés d'une interface utilisateur graphique (IUG) permettant aux utilisateurs dans les établissements, aux administrations régionales et à l'administration centrale de configurer, de mettre à jour, de supprimer et de désactiver divers aspects des mécanismes de contrôle du STD. L'IUG du STD doit aussi permettre à des utilisateurs ayant divers niveaux d'autorisation aux terminaux des postes de travail STD de produire des rapports (voir la section 5.8 – Exigences en matière de rapport) à partir des données contenues dans la base de données nationale et d'effectuer des recherches dans la base de données (voir la section 5.6.3 – Accès du SCC au STD).

5.7.2.2 L'IUG du STD doit fournir aux utilisateurs la capacité de gérer les mécanismes de contrôle du STD au moyen des outils administratifs suivants.

5.7.2.3 **Ajout de profils de détenus** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur d'entrer un nouveau profil de détenu dans le STD. L'outil doit permettre à l'utilisateur d'entrer les renseignements suivants :

- a) Renseignements sur le détenu
 - (i) Nom de famille du détenu
 - (ii) Prénom du détenu
 - (iii) Langue du détenu (français/anglais)
 - (iv) NIP du détenu, y compris la capacité de générer et d'attribuer un nouveau NIP au moyen du STD
 - (v) N° SED du détenu
 - (vi) Désignation "libéré"
 - (vii) Établissement auquel le nouveau profil de détenu sera attribué
- b) Renseignements sur le SAATD
 - (i) SAATD requis
 - (ii) Période d'exclusion – date de début
 - (iii) Période d'exclusion – date de fin

- (iv) Renseignements sur le compte SAATD, y compris la capacité d'attribuer un nouvel équipement du SAATD au moyen du STD (une seule pièce d'équipement à la fois peut être attribuée à un détenu)
- c) Blocage de liste personnelle
 - (i) Blocage de liste personnelle – activation ou désactivation
 - (ii) Blocage – date de début
 - (iii) Blocage – date de fin
 - (iv) Utilisateur qui a bloqué la période, et à quel niveau (administration centrale, administration régionale ou établissement)
- d) Appels
 - (i) Durée totale des appels en minutes, par jour
 - (ii) Nombre total d'appels effectués par le détenu, par jour
 - (iii) Date de début
 - (iv) Date de fin
- e) Renseignements sur le compte
 - (i) Solde du compte
 - (ii) Transactions

5.7.2.4 **Modifier un profil de détenu existant** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur de modifier les renseignements concernant un détenu dans le STD. L'utilisateur doit pouvoir entrer, modifier et sauvegarder l'information suivante à l'écran :

- a) Renseignements sur le détenu
 - (i) Nom de famille du détenu
 - (ii) Prénom du détenu
 - (iii) Langue du détenu (français/anglais)
 - (iv) NIP du détenu
 - (v) N° SED du détenu
 - (vi) Désignation "libéré"
 - (vii) Établissement auquel le profil de détenu sera transféré
 - (viii) Appel en cours, avec capacité de réinitialiser le statut du détenu dans le STD si un problème technique survient
- b) Renseignements sur le SAATD
 - (i) SAATD requis
 - (ii) Période d'exclusion – date de début
 - (iii) Période d'exclusion – date de fin

- (iv) Renseignements sur le compte SAATD, y compris la capacité de suspendre le compte
 - (v) Raison de la suspension du compte SAATD
- c) Blocage de liste personnelle
 - (i) Blocage de liste personnelle – activation ou désactivation
 - (ii) Blocage – date de début
 - (iii) Blocage – date de fin
 - (iv) Utilisateur qui a bloqué la période, et à quel niveau (administration centrale, administration régionale ou établissement)
- d) Appels
 - (i) Durée totale des appels en minutes, par jour
 - (ii) Nombre total d'appels effectués par le détenu, par jour
 - (iii) Date de début
 - (iv) Date de fin
- e) Renseignements sur le compte
 - (i) Solde du compte
 - (ii) Transactions

5.7.2.5 **Gestion des profils des détenus** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur d'interroger le STD en vue d'obtenir le profil d'un détenu. L'IUG du STD doit alors afficher une liste de tous les résultats pertinents, selon un ou l'ensemble des critères suivants :

- a) Nom de famille du détenu
- b) Prénom du détenu
- c) Renseignements sur le compte SAATD
- d) NIP du détenu
- e) N° SED du détenu

5.7.2.6 L'outil doit permettre l'accès à la fonction « Ajouter un profil de détenu » comme cela est expliqué à la section 5.7.2.3.

5.7.2.7 L'outil doit permettre d'effectuer une recherche visant l'ensemble des établissements.

5.7.2.8 **Gestion de la sécurité** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur de consulter et de modifier l'horaire auquel les téléphones pour les détenus sont disponibles. L'outil doit offrir l'accès à l'information suivante :

- a) Administration centrale, administration régionale ou établissement (Remarque : l'horaire établi au niveau national a préséance sur celui

établi au niveau régional, qui à son tour a préséance sur celui des établissements)

- b) Calendrier permettant à l'utilisateur de déterminer les périodes de disponibilité pendant :
 - i. Les jours de semaine (avec un minimum de quatre périodes distinctes pouvant être fixées par l'utilisateur)
 - ii. La fin de semaine (avec un minimum de quatre périodes distinctes pouvant être fixées par l'utilisateur)
 - iii. Des périodes de service spécial
 - 1. Heure de début
 - 2. Heure de fin
 - 3. Date de début
 - 4. Date de fin
- c) Période bloquée
 - i. Blocage – activation ou désactivation
 - ii. Blocage – date de début
 - iii. Blocage – date de fin
 - iv. Utilisateur qui a bloqué la période, et à quel niveau (administration centrale, administration régionale ou établissement)
 - v. Résumé de la période bloquée si le niveau est supérieur à celui de l'utilisateur actuel et le remplace
- d) Restriction des appels privés permettant à l'utilisateur de fixer une durée maximale pour les appels (de 1 minute à un temps illimité) ainsi que le nombre maximal d'appels autorisés par jour ou toute autre combinaison de restrictions
- e) Statut actif des téléphones des détenus permettant à l'utilisateur de mettre hors service les téléphones des détenus ciblés selon :
 - i. Un appareil téléphonique d'un détenu
 - ii. Une rangée
 - iii. Une unité résidentielle (il s'agit souvent d'un immeuble distinct situé sur le terrain d'un établissement)

5.7.2.9 **Gestion de la liste des numéros fréquents autorisés** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur d'afficher individuellement, à l'échelle régionale ou à l'échelle nationale les numéros de téléphone apparaissant sur la liste des numéros fréquents autorisés des établissements.

- 5.7.2.10 Cet outil doit aussi permettre à l'utilisateur d'ajouter, de modifier ou de supprimer un numéro de téléphone d'une liste de numéros fréquents autorisés, pour l'emplacement choisi.
- 5.7.2.11 **Remarque** : Les numéros fréquents autorisés au niveau national ont préséance sur ceux autorisés au niveau régional, qui à leur tour ont préséance sur ceux des établissements. Exemple : Si l'administration centrale du SCC ajoute un numéro de destination à la liste nationale des numéros fréquents autorisés, ce numéro doit être autorisé quel que soit son statut dans la liste des numéros autorisés par la région ou l'établissement.
- 5.7.2.12 De même, si une région ajoute un numéro de destination à la liste régionale des numéros fréquents autorisés, ce numéro doit être autorisé quel que soit son statut dans la liste des numéros autorisés par l'établissement.
- 5.7.2.13 **Gestion de la liste personnelle** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur d'afficher les numéros de téléphone figurant sur les listes personnelles des détenus.
- 5.7.2.14 Cet outil doit aussi permettre à l'utilisateur d'ajouter et de supprimer un numéro de téléphone d'une liste de numéros personnels autorisés, pour l'emplacement choisi.
- 5.7.2.15 **Modification d'un numéro privé existant** – L'IUG du STD doit fournir un outil administratif permettant d'afficher l'information liée à un numéro de téléphone ciblé dans la liste personnelle d'un profil de détenu particulier. L'outil doit aussi permettre à l'utilisateur de modifier cette information.

Les utilisateurs doivent pouvoir modifier l'information suivante au moyen de l'IUG du STD :

- a) Numéro accordé ou refusé au détenu; dans le cas d'un refus, la raison du refus doit être indiquée
- b) Numéro de téléphone
- c) Langue du détenu (anglais/français)
- d) Si le numéro appartient à une organisation ou une personne
 - i. Nom de l'organisation, s'il y a lieu
 - ii. Renseignements sur la personne, s'il y a lieu
 1. Nom de famille
 2. Prénom
 3. Lien avec le détenu
- e) Adresse municipale
- f) Ville
- g) Province/État
- h) Code postal

- i) Commentaires (boîte de texte d'au moins 200 caractères)
- j) Caractéristiques du numéro
 - i. DTMF (signalisation multifréquence à double tonalité) bloquée (Remarque : Le statut par défaut doit être « Bloqué »)
 - ii. Durée maximale des appels en minutes, par appel
 - iii. Fréquence maximale des appels, par jour (0 – illimitée)
- k) Période bloquée
 - i. Blocage – activation ou désactivation
 - ii. Blocage – date de début
 - iii. Blocage – date de fin

5.7.2.16 L'outil doit afficher, au moins, l'historique des cinq (5) derniers refus d'accès au numéro de téléphone cible, s'il y a lieu, avec l'information suivante:

- a) Raison du refus (boîte de texte d'au moins 200 caractères)
- b) Créé par
- c) Date d'établissement du refus

5.7.2.17 **Recherche d'un numéro de téléphone** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur de déterminer, selon un NIP, si un profil de détenu particulier a déjà eu ou a présentement accès à un certain numéro de téléphone, à une date et une heure données.

5.7.2.18 **Recherche d'un numéro de téléphone dans toutes les listes** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur de déterminer, selon un numéro de téléphone, si un numéro figure sur une liste de numéros fréquents autorisés ou une liste personnelle, et d'afficher les listes dans lesquelles le numéro apparaît.

5.7.2.19 **Vérification de la disponibilité des téléphones pour les détenus** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur de vérifier la disponibilité d'un des téléphones pour les détenus.

5.7.2.20 Le téléphone à vérifier doit pouvoir être sélectionné au moyen d'une série de listes déroulantes hiérarchiques, selon les niveaux suivants :

- a) Région
- b) Établissement
- c) Emplacement au sein de l'établissement
- d) Numéro de téléphone du détenu

5.7.2.21 **Gestion financière** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur de chercher, de modifier et d'afficher les transactions financières associées à un profil de détenu et effectuées jusqu'à trois mois précédant l'interrogation, en entrant le NIP ou le numéro SED du détenu.

5.7.2.22 L'information suivante doit être présentée :

- a) Renseignements sur le compte
 - (i) Nom de famille du détenu
 - (ii) Prénom du détenu
 - (iii) Renseignements sur le compte SAATD
 - (iv) NIP du détenu
 - (v) N° SED du détenu (modifiable à partir de cet écran)
- b) Renseignements sur le remboursement
 - (i) Remboursement complet ou partiel
 - (ii) Montant du remboursement
 - (iii) Commentaires (boîte de texte d'au moins 200 caractères)

5.7.2.23 **Gestion liée aux établissements** – L'IUG du STD doit comporter un outil administratif permettant à l'utilisateur de consulter l'information suivante au sujet d'un établissement :

- a) Numéro de l'établissement
- b) Région
- c) Province
- d) Nom
- e) Niveau de sécurité
- f) Adresse
- g) Fuseau horaire

5.7.2.24 L'outil doit aussi permettre à l'utilisateur d'activer ou de désactiver l'exigence d'utiliser un compte SAATD afin d'accéder aux téléphones pour les détenus d'un établissement.

5.7.2.25 **Messages sonores** – L'IUG du STD doit fournir un outil administratif permettant au RT à l'administration centrale, ou à son représentant, d'ajouter, d'activer, de désactiver, d'organiser et de supprimer des messages sonores enregistrés, qui sont communiqués aux détenus pendant la période de connexion initiale de leurs appels.

5.7.2.26 Le SCC fournira le contenu des messages dans les deux langues officielles à l'entrepreneur, qui les enregistrera et les chargera dans le STD sur demande. Ces messages pourront ensuite être activés et organisés par le RT à l'administration centrale de manière à transmettre l'information sonore voulue aux détenus pendant l'initialisation de leurs appels. Les messages requis par le SCC se trouvent à l'appendice H.

5.7.2.27 Généralement, la liste type des messages sonores est modifiée très peu souvent.

5.7.3 Contrôles de surveillance

5.7.3.1 Le personnel autorisé du SCC doit pouvoir établir en temps réel, dans le STD, des contrôles pour gérer l'utilisation du système. Les contrôles seront établis pour un détenu particulier ou un groupe de détenus désignés par le SCC.

5.7.3.2 Ces contrôles comprendront ce qui suit :

- a) Tout groupe défini par le SCC – par exemple tous les détenus d'un établissement ou d'une rangée précise d'un établissement dont l'appartenance au groupe visé a été établie. Ces regroupements serviront à mettre en place des contrôles en fonction de groupes donnés.
- b) La liste complète des pays qui n'acceptent pas les appels internationaux à frais virés.
- c) Un mécanisme d'avertissement permettant d'alerter le détenu de la fin imminente de l'appel, configurable par le personnel autorisé du SCC.
- d) Une série de messages sonores automatisés pouvant être diffusés avant le début de l'appel du détenu. Le STD offrira la capacité :
 - (i) De charger de nouveaux messages dans la base de données du STD;
 - (ii) De supprimer des messages dans la base de données du STD;
 - (iii) D'ajouter des messages à la liste de messages active;
 - (iv) De supprimer des messages de la liste de messages active;
 - (v) De modifier l'ordre des messages de la liste de messages active;
 - (vi) De lancer ou suspendre la diffusion de la liste de messages active dans les téléphones des détenus;
 - (vii) De diffuser un message sonore en anglais ou en français, selon la langue choisie qui est indiquée dans le profil du détenu.
 - (viii) Par ailleurs, une liste des messages diffusés actuellement par le STD figure à l'appendice H du présent EDT.

5.7.3.3 **Remarque** : Seul le personnel autorisé du SCC qui travaille dans l'établissement où est incarcéré un détenu peut ajouter ou supprimer des numéros de téléphone dans la liste personnelle de ce détenu. Le personnel autorisé du SCC qui ne travaille pas dans le même établissement que celui où est incarcéré le détenu a accès au dossier téléphonique du détenu en « mode lecture seulement ».

5.7.4 Tentatives d'utilisation non autorisée

5.7.4.1 Le STD doit fournir un mécanisme permettant d'enregistrer toute tentative visant à contourner les contrôles de surveillance établis par le SCC. Ces registres doivent générer des rapports dans les cas suivants :

- a) Toute tentative faite par un détenu pour utiliser le compte SAATD d'un autre détenu.

- b) Toute tentative pour entrer un « numéro de téléphone bloqué » qui figure dans la liste personnelle du détenu ou la liste des numéros autorisés de l'établissement.
- c) Tout appel auquel on a mis fin en raison d'une limite de durée.
- d) Toute autre tentative visant à outrepasser les contrôles préétablis par le personnel du SCC.

5.7.4.2 Le registre doit contenir l'information suivante :

- a) Les détails de l'événement (qui, quand et où).
- b) Le statut de blocage du numéro de téléphone.
- c) La raison, la date et le responsable du blocage du numéro.

5.7.5 Identification des téléphones non fonctionnels des détenus

5.7.5.1 Le STD doit offrir au personnel du SCC un moyen de remplir, grâce à une interface électronique, un formulaire en ligne visant à signaler un téléphone non fonctionnel (voir la définition de « non fonctionnel » à la section 5.9.2 – Maintenance des téléphones pour les détenus). Si une méthode en ligne n'est pas disponible, un autre moyen d'aviser l'entrepreneur doit être fourni, comme un numéro de téléphone ou une adresse courriel.

5.7.6 Dérivation manuelle

5.7.6.1 Dans chaque rangée d'un établissement, les appareils téléphoniques pour les détenus sont contrôlés par le poste de contrôle de rangée (PCR) ou, plus centralement, par le poste principal de contrôle des communications (PPCC). Ces postes sont dotés de commutateurs de dérivation manuelle qui permettent au personnel du SCC de mettre manuellement hors service chaque téléphone. Cela doit être fait au moyen d'un commutateur mécanique.

5.7.6.2 L'entrepreneur doit s'assurer que tous les téléphones pour les détenus sont reliés au PCR approprié ou au PPCC et sont contrôlés par lui, dans chaque établissement.

5.8 Exigences en matière de rapport

5.8.1 Généralités

5.8.1.1 Le STD doit rendre disponible aux utilisateurs, conformément aux pouvoirs d'accès qui leur ont été accordés, tous les renseignements touchant les activités, les paramètres, les contrôles et les transactions financières, et ce, en temps réel (voir la section 5.6.3 – Accès du SCC au STD). Ces renseignements doivent être mis à la disposition de l'établissement, de l'administration régionale et de l'administration centrale.

5.8.1.2 Le STD doit produire ces rapports au moyen de l'IUG du STD, en format HTML, et de transmettre des rapports spécifiques dans les formats HTML et CSV.

- 5.8.1.3 Le STD doit être en mesure de fournir tout un éventail de rapports au moyen d'une IUG accessible par ordinateur au moyen de l'infrastructure de communication de l'entrepreneur. Une description détaillée des rapports requis est présentée à l'appendice B – Rapports sur le STD, jointe à la présente demande de propositions.
- 5.8.1.4 Après l'octroi du contrat, l'entrepreneur doit dire au SCC comment il compte produire les rapports qui ne peuvent être affichés, en temps réel, dans l'IUG pour des raisons techniques, notamment pour les rapports qui génèrent un très grand volume de données. Ces rapports doivent être présentés à l'utilisateur dans les trois jours ouvrables.
- 5.8.1.5 Un bref aperçu des rapports requis et de leur but est fourni dans la section suivante.

5.8.2 Listes

- 5.8.2.1 **Liste des numéros fréquents autorisés** – Rapport indiquant les numéros de téléphone figurant dans les listes des numéros fréquents autorisés (au niveau de l'AC, de l'AR ou de l'établissement).
- 5.8.2.2 **Emplacement des téléphones pour les détenus** – Rapport fournissant la liste des emplacements de tous les téléphones (au niveau de l'AC, de l'AR ou de l'établissement).
- 5.8.2.3 **Heures de service** – Rapport indiquant l'historique de disponibilité de chaque téléphone, qui est généré pour une période définie selon les champs de date et d'heure remplis par l'utilisateur (au niveau de l'AC, de l'AR ou de l'établissement).
- 5.8.2.4 **Liste de détenus (liste de NIP)** – Rapport sur les contrôles d'accès téléphonique, selon le statut du détenu (dossier actif et mise en liberté). Cette liste fournira des statistiques sur les contrôles d'accès téléphoniques des détenus, et l'information sera présentée sous forme de tableau (au niveau de l'AC, de l'AR ou de l'établissement).
- 5.8.2.5 **Liste personnelle du détenu** – Rapport fournissant la liste des autorisations et des restrictions, par détenu.
- 5.8.2.6 **N° SED temporaire** – Rapport sur les détenus à qui un numéro SED temporaire a été attribué (au niveau de l'AC, de l'AR ou de l'établissement).
- 5.8.2.7 **Numéros de téléphone figurant dans la liste personnelle de plus d'un détenu** – Rapport présentant de l'information, par détenu, sur les numéros de téléphone figurant dans la liste personnelle de plus d'un détenu (au niveau de l'AC, de l'AR ou de l'établissement).
- 5.8.2.8 **Historique du compte SAATD** – Rapport fournissant le statut d'un compte SAATD et l'historique des opérations effectuées par l'utilisateur avec ce compte.

5.8.2.9 **Liste des comptes SAATD n'étant plus attribués** – Rapport fournissant la liste des dispositifs/comptes SAATD qui ne peuvent plus être réattribués (p. ex., parce que le dispositif est abîmé ou perdu ou que le compte est annulé).

5.8.3 **Rapports d'enquête**

5.8.3.1 **Activités liées aux appels téléphoniques du détenu** – Rapport faisant état de tous les appels locaux et interurbains (par carte de débit et à frais virés) effectués par le détenu d'un établissement sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs et indiquant la durée moyenne des appels, dans les huit (8) catégories suivantes :

- a) Appels locaux – par carte de débit
- b) Appels locaux – à frais virés
- c) Appels interurbains au Canada – par carte de débit
- d) Appels interurbains au Canada – à frais virés
- e) Appels interurbains aux États-Unis – par carte de débit
- f) Appels interurbains aux États-Unis – à frais virés
- g) Appels interurbains ailleurs dans le monde – par carte de débit
- h) Appels interurbains ailleurs dans le monde – à frais virés

5.8.3.2 **Durée d'utilisation des téléphones pour les détenus** – Rapport fournissant la durée moyenne d'utilisation d'un ou de plusieurs téléphones à une date ou pendant une période précise.

5.8.3.3 **Numéros de téléphone fréquemment composés** – Rapport indiquant les numéros de téléphone les plus fréquemment composés dans la rangée de téléphones indiquée, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.

5.8.3.4 **Détenus effectuant des appels fréquents** – Rapport indiquant les détenus qui effectuent le plus souvent des appels, ainsi que leur nombre d'appels et la durée totale la plus longue des appels, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.

5.8.3.5 **Appels bloqués** – Rapport indiquant le nombre de tentatives d'appels bloqués, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs

5.8.3.6 **Appels effectués par le détenu** – Rapport indiquant tous les numéros composés par un ou plusieurs détenus, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.

5.8.3.7 **Durée des appels du détenu** – Rapport indiquant la durée des appels effectués par un détenu, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.

- 5.8.3.8 **Numéros fréquemment bloqués** – Rapport indiquant les numéros bloqués, des numéros les plus souvent bloqués aux numéros les moins souvent bloqués, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.3.9 **Détenus dont les appels sont fréquemment bloqués** – Rapport indiquant les détenus ayant des appels bloqués, des appels les plus souvent bloqués aux appels les moins souvent bloqués, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.3.10 **Activités liées aux appels téléphoniques du SCC** – Rapport indiquant tous les numéros des appels effectués à l'interne et visant la ligne téléphonique d'un employé du SCC, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.3.11 **Numéros de téléphone ciblés** – Rapport présentant de l'information sur des numéros de téléphone de l'extérieur, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.3.12 **Appels sans frais effectués par le détenu** – Rapport indiquant tous les appels sans frais effectués à partir d'un téléphone pour les détenus, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.4 Rapports financiers**
- 5.8.4.1 **Frais des transactions d'appels** – Rapport fournissant la liste des coûts liés aux appels effectués, par date d'appel, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.4.2 **Fonds disponibles pour le détenu** – Rapport indiquant le statut des fonds disponibles, par détenu, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.4.3 **Relevé du STD** – Rapport indiquant les activités financières, par détenu, pendant une période désignée, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.4.4 **Transactions de virement** – Rapport indiquant les virements effectués, par détenu, pendant une période désignée, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.4.5 **Transactions de remboursement** – Rapport indiquant les remboursements effectués, par détenu, pour la période désignée, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.
- 5.8.4.6 **Demandes spéciales de renseignements** – Rapport fourni par l'entrepreneur, dans les quatre jours ouvrables, en réponse à une interrogation des champs de la base de données du RT, sur une période maximale d'au moins six mois consécutifs.

5.9 Garantie d'exécution

5.9.1 Généralités

5.9.1.1 Tout le matériel téléphonique, informatique, réseautique et auxiliaire fourni par l'entrepreneur pour satisfaire aux exigences du présent EDT doit demeurer l'unique propriété de l'entrepreneur. Par conséquent, l'entrepreneur est seul responsable de la maintenance et du soutien de ce matériel.

5.9.1.2 Au moment du lancement du projet (voir la section 15.4), l'entrepreneur doit remettre au RT un plan de maintien des activités (PMA). Le PMA doit :

- a) Décrire en détail les mesures que prendra l'entrepreneur pour assurer la continuité du service dans les établissements en cas de désastre (p. ex., une panne de courant, un incendie, une inondation, un séisme, etc.)
- b) Expliquer comment, en cas d'interruption du service malgré la prise des mesures prévues, l'entrepreneur rétablira le service le plus rapidement possible dans tous les établissements touchés.

5.9.1.3 Le STD est considéré comme essentiel pour tous les établissements du SCC. L'entrepreneur est donc tenu de respecter une garantie d'exécution selon laquelle il acceptera de maintenir les normes de rendement suivantes pour l'ensemble du matériel :

- a) Le service et le soutien relatifs au STD doivent être disponibles de 7 h à 23 h (heure locale de l'établissement), 365 jours par année (366 jours dans le cas d'une année bissextile), sans aucune exception.
- b) Si une composante ne fonctionne pas correctement ou est inutilisable (téléphones, cabines, lignes téléphoniques, postes de travail, lignes de communication, etc.), l'entrepreneur doit la remplacer ou la réparer dans un délai de un (1) jour ouvrable. Voir la section 5.9.2 – Maintenance des téléphones pour les détenus ci-dessous.
- c) Si un téléphone est partiellement fonctionnel (p. ex., il est possible de faire des appels soit par carte de débit, soit à frais virés, mais non les deux), l'entrepreneur doit remplacer ou réparer la composante dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Voir la section 5.9.2 – Maintenance des téléphones pour les détenus ci-dessous.
- d) L'entrepreneur doit assurer à chaque établissement une réserve d'au moins 50 pièces d'équipement du SAATD supplémentaires, au besoin. Cet équipement d'accès supplémentaire doit être utilisé pour remplacer l'équipement d'accès défectueux ou endommagé. Pour de plus amples détails, voir la section 7 – Système d'accès aux appareils téléphoniques pour les détenus.

5.9.1.4 Les délais de remise en service susmentionnés ont trait au rétablissement complet du service. Des mesures provisoires peuvent être prises pour satisfaire aux exigences relatives à la disponibilité du service.

5.9.1.5 L'entrepreneur doit offrir un service de dépannage que le personnel du SCC peut joindre par téléphone de 7 h à 19 h (heure locale de l'établissement), du lundi au vendredi, y compris les jours fériés, 52 semaines par année. Le service de dépannage doit fournir, dans les deux langues officielles (anglais et français), un soutien technique au personnel du SCC qui utilise les caractéristiques et les fonctions du STD.

5.9.2 Maintenance des téléphones pour les détenus

5.9.2.1 L'entrepreneur doit, au minimum, veiller à ce que les téléphones fonctionnent adéquatement.

5.9.2.2 La pleine capacité opérationnelle de tous les téléphones est considérée comme nominale. Pour qu'un téléphone soit jugé « **entièrement fonctionnel** », tous ses contrôles doivent fonctionner pleinement et il doit permettre d'effectuer tant des appels par carte de débit que des appels à frais virés.

5.9.2.3 Toute composante qui n'est pas entièrement fonctionnelle est considérée comme « **non fonctionnelle** » et doit être traitée conformément aux normes de rendement énoncées ci-dessus.

5.9.2.4 Exemple : Un téléphone pour les détenus dont toutes les composantes et fonctions sont en état de marche, mais dont le bouton « # » sur le clavier numérique n'effectue pas la connexion requise serait considéré comme non fonctionnel; il serait toutefois assujéti à la norme de rendement visant les téléphones partiellement fonctionnels qui est énoncée au point 5.9.1.3 c) ci-dessus.

5.9.3 Maintenance des composantes matérielles et logicielles du STD

5.9.3.1 Par ailleurs, l'entrepreneur doit assurer la maintenance de tous les produits et services liés au STD ainsi que leur mise à niveau, y compris celles de toutes les composantes matérielles (postes de travail, téléphones, infrastructure de réseau, etc.) et logicielles, de manière à refléter les améliorations et les modifications qu'il apportera au profil matériel et logiciel. Cela comprend toute modification d'éléments personnalisés qui pourrait être requise en raison de la mise à niveau. Voir la section 4.3 – Modifications, améliorations et mises à niveau.

6 LISTES D'APPELS DES DÉTENUS

6.1 Généralités

6.1.1 Afin d'assurer la sécurité du public, le SCC a l'obligation de limiter les contacts qu'un détenu peut avoir avec la population canadienne. En ce qui concerne le STD, le SCC est tenu de vérifier rigoureusement, à l'avance, tous les numéros auxquels un détenu peut appeler. Afin d'accomplir cette tâche, le SCC impose des listes de numéros autorisés qui désignent les numéros auxquels un

détenu peut appeler s'il a accès à un téléphone pour les détenus et s'il dispose des fonds nécessaires.

6.1.2 Les capacités d'appel des détenus sont régies par deux types de listes de numéros autorisés, soit :

- a) Listes des numéros fréquents autorisés
- b) Listes personnelles

6.1.3 Dans chaque établissement, tout appel effectué au moyen d'un téléphone pour les détenus doit être traité par le STD. Dans le cadre de ce processus, le STD doit comparer le numéro composé par le détenu aux listes de numéros autorisés figurant dans les renseignements sur le profil du détenu.

6.1.4 Si le STD détermine que le numéro composé par le détenu figure dans les listes de numéros autorisés qui ont été attribuées au profil du détenu et qu'il ne figure pas dans la liste de refus (voir la section 6.3 – Listes personnelles) ou qu'il n'est pas bloqué par les utilisateurs (voir la section 5.7 – Exigences administratives), la connexion doit être établie.

6.1.5 Si le STD est incapable de trouver le numéro composé par le détenu dans les listes de numéros autorisés ou que le numéro est refusé dans la liste personnelle du détenu (voir la section 6.3 – Listes personnelles) ou qu'il est bloqué par les utilisateurs (voir la section 5.7 – Exigences administratives), la connexion ne doit pas être établie, et le détenu doit entendre un message (voir appendice H) indiquant que l'appel a été refusé, ainsi que la raison du refus.

6.2 Listes des numéros fréquents autorisés

6.2.1 Le SCC fournit des listes de numéros fréquents autorisés qui comprennent les numéros auxquels peuvent appeler tous les détenus d'un établissement, d'une région, ou, plus rarement, du pays entier. Ces numéros sont souvent associés à des organismes qui offrent des programmes d'aide à la réadaptation. Les listes de numéros fréquents autorisés sont propres à chaque établissement et visent uniquement les détenus incarcérés dans cet établissement.

6.2.2 Habituellement, ce sont les utilisateurs d'un établissement qui déterminent le contenu des listes de numéros fréquents autorisés puisque celles-ci s'appliquent uniquement aux détenus incarcérés dans l'établissement. À l'occasion, les utilisateurs régionaux peuvent décider d'ajouter un numéro aux listes de numéros fréquents autorisés de tous les établissements de la région. Les utilisateurs régionaux ont aussi la capacité d'attribuer des numéros à n'importe quel établissement situé dans leur région.

6.2.3 Le RT doit avoir la capacité d'ajouter, à l'échelle des établissements ou aux niveaux national ou régional, un numéro aux listes de numéros fréquents autorisés au moyen de l'interface du STD à l'administration centrale.

6.3 Listes personnelles

- 6.3.1 Outre les numéros figurant sur la liste des numéros fréquents autorisés de l'établissement, chaque détenu dispose d'une liste de numéros personnelle. Cette liste comprend deux volets :
- a) Numéros autorisés dans la liste personnelle
 - b) Numéros refusés dans la liste personnelle
- 6.3.2 La liste personnelle des numéros autorisés contient des numéros soumis par le détenu, examinés et autorisés par les utilisateurs, que le détenu peut appeler par l'entremise du STD. Le plus souvent, les numéros contenus dans cette liste sont associés à des personnes ayant un lien familial ou professionnel avec le détenu (p. ex., proches parents, avocats, groupes de défense des droits, etc.) Le STD doit permettre aux utilisateurs d'identifier ces relations au moyen d'une « liste déroulante » avec des choix. La liste des relations requises se trouve à l'appendice G – Numéros autorisés dans la liste personnelle – Relations.
- 6.3.3 La liste personnelle des numéros refusés contient des numéros désignés par les utilisateurs que le détenu n'est en aucun cas autorisé à appeler par l'entremise du STD. **REMARQUE** : Dans le cas où un utilisateur entre un numéro figurant dans la liste personnelle des numéros refusés en tant que numéro autorisé (dans la liste des numéros fréquents autorisés ou la liste personnelle), le STD doit s'assurer que le détenu en question ne peut pas établir de connexion à ce numéro, indépendamment de la liste de numéros autorisés ou du niveau (administration nationale, administration régionale ou établissement) ou de l'utilisateur qui l'a soumis. **La liste des numéros refusés d'un détenu a préséance sur toutes les autres listes de numéros autorisés.**
- 6.3.4 Tout numéro figurant dans la liste des numéros refusés de la liste personnelle du détenu doit indiquer, à tout le moins, les éléments d'information suivants :
- a) Nom du contact
 - b) Lien avec le détenu
 - c) Numéro de téléphone
 - d) Raison du refus
 - e) Numéro d'accès de l'utilisateur à la liste des numéros refusés
 - f) Date d'entrée
- 6.3.5 Les demandes présentées par les détenus en vue de faire inscrire des numéros à leur liste personnelle sont traitées par les utilisateurs de l'établissement, qui les ajoutent à la liste appropriée au moyen du STD après une vérification appropriée.
- 6.3.6 Les utilisateurs de l'établissement doivent avoir la capacité d'ajouter, de modifier et de supprimer des numéros dans une liste personnelle par l'intermédiaire du STD. Le STD doit aussi permettre aux utilisateurs de

suspendre temporairement, en temps réel, un, plusieurs ou tous les numéros figurant sur une liste personnelle.

- 6.3.7 Le STD doit conserver et stocker l'enregistrement de tous les changements (y compris, mais sans s'y limiter, les ajouts et les suppressions) apportés aux listes personnelles de chaque détenu au moment même de la création du profil du détenu.
- 6.3.8 La liste personnelle ainsi que le profil d'un détenu doivent être transférables d'un établissement à un autre dans les cas où un détenu est transféré dans un autre établissement.

7 SYSTÈME D'ACCÈS AUX APPAREILS TÉLÉPHONIQUES POUR LES DÉTENU(S)

7.1 Généralités

- 7.1.1 En avril 2014, environ 15 000 détenus étaient incarcérés dans 40 établissements correctionnels gérés par le SCC. Cette population est demeurée généralement stable au cours des cinq dernières années. Chacun de ces détenus doit pouvoir utiliser un téléphone.
- 7.1.2 L'accès sécurisé au STD se fait au moyen d'un outil technologique et du NIP du détenu. L'outil technologique choisi par l'entrepreneur (aux fins des présentes, le « Système d'accès aux appareils téléphoniques pour les détenus » ou « SAATD ») doit permettre au détenu de se connecter à l'appareil téléphonique et doit servir à vérifier l'identité du détenu. Le détenu doit ensuite entrer son NIP sur le clavier numérique afin que son identité soit vérifiée une deuxième fois. Le processus de vérification de l'identité en deux étapes (qui combine l'outil technologique de l'entrepreneur et l'entrée du NIP du détenu) correspond au SAATD. Ce processus est requis pour chaque appel.
- 7.1.3 Actuellement, l'outil technologique utilisé pour sécuriser l'accès au STD est la carte à puce téléphonique. Chaque détenu s'est vu remettre une carte à puce téléphonique qui lui permet d'accéder au STD lorsqu'il entre aussi son NIP.
- 7.1.4 Le SAATD doit comprendre l'utilisation d'un petit dispositif portatif que le détenu peut avoir sur lui pour faciliter l'accès au STD. Ou bien le SAATD peut utiliser une caractéristique propre au détenu lorsque celui-ci utilise un appareil téléphonique (p. ex., empreinte digitale, rétine, empreinte vocale, etc.) Par exemple, lorsque l'on fait appel à la vérification biométrique, l'empreinte digitale dans ce cas-ci, le détenu fournit son empreinte digitale comme premier moyen de vérification de l'identité, puis il entre son NIP sur le clavier numérique pour la deuxième vérification. Ce n'est qu'après avoir fourni ces deux éléments d'information (qui seront vérifiés par le système) que le détenu pourra accéder au STD à l'aide de l'appareil téléphonique.
- 7.1.5 Remarque : Dans le cas où l'entrepreneur choisirait d'utiliser une carte à puce téléphonique comme outil technologique, il doit réutiliser les cartes à puce téléphoniques qui sont actuellement en usage jusqu'à ce que la transition entre le fournisseur titulaire et l'entrepreneur soit achevée.

- 7.1.6 Le SAATD vise à :
- a) Offrir aux détenus un accès sécurisé aux téléphones.
 - b) Permettre au SCC de surveiller l'utilisation des téléphones pour les détenus.
 - c) Restreindre les numéros de téléphone disponibles à l'extérieur de l'établissement afin d'assurer la sécurité du public.
 - d) Fournir un mécanisme de suivi précis pour toutes les données financières liées à l'utilisation du STD par les détenus.
- 7.1.7 Tous les efforts seront faits pour réattribuer l'équipement du SAATD déjà utilisé par des détenus ayant été mis en liberté. Le nombre de détenus incarcérés pendant une période donnée pourrait augmenter de 25 % ou plus au cours de la période visée par le contrat (voir la section 10 – Croissance du projet). Par conséquent, l'entrepreneur devra peut-être fournir de nouvelles pièces d'équipement du SAATD afin que tous les détenus puissent accéder au STD.
- 7.1.8 Les pièces d'équipement perdues, endommagées et non fonctionnelles doivent être remplacées à partir de la réserve fournie et maintenue par l'entrepreneur. Voir le point 5.9.1.3 d) ci-dessus pour plus d'information.
- 7.1.9 Chaque établissement doit disposer de l'équipement nécessaire pour l'inscription des détenus au SAATD afin que tous ceux qui sont autorisés à accéder au STD puissent le faire facilement et rapidement.
- 7.1.10 Le SCC doit pouvoir utiliser le SAATD de façon à permettre aux détenus d'avoir accès à tout système ou service que le SCC pourrait mettre en œuvre.
- 7.1.11 Toutes les données générées dans le SAATD sont la propriété du SCC. À tout moment, dans les deux (2) semaines suivant la réception d'une demande à cette fin, la totalité des données contenues dans le STD doit être rendue disponible au SCC sous la forme d'un dépôt complet des données comprenant toutes les données ainsi que les structures des tables et le dictionnaire des données, de manière à veiller à ce que tous les liens avec d'autres données de même que la signification, l'origine, l'utilisation et le format des données soient préservés afin que le SCC puisse les consulter en dehors du STD.

7.2 Utilisation du SAATD

- 7.2.1 Selon l'outil technologique choisi par l'entrepreneur pour le SAATD, chaque détenu se verra remettre un dispositif du SAATD portatif qui, lorsqu'il sera mis en contact avec un téléphone pour les détenus, reconnaîtra son profil individuel tel qu'il aura été défini par le SCC (voir la section 5.6.2 – Accès des détenus au STD).
- 7.2.2 Le profil de détenu indiquera les contrôles imposés par le SCC qui refléteront et détermineront les contraintes et les limites régissant la capacité du détenu à utiliser le service.

7.2.3 Le détenu se connectera au téléphone au moyen du dispositif du SAATD qui lui aura été remis. Il devra ensuite entrer son NIP unique à l'aide du clavier du téléphone. Si le NIP est entré correctement, le détenu sera invité à composer le numéro de téléphone voulu, et l'appel sera traité par le STD.

7.2.4 Avant d'effectuer l'appel, le système informe le détenu du solde des fonds disponibles dans son compte. Après l'appel, le système informe le détenu du nouveau solde disponible.

7.3 Restrictions concernant la carte à puce téléphonique

7.3.1 L'utilisation d'une technologie courante comme la carte à puce téléphonique pour le STD soulève certains problèmes qui doivent être traités de la manière suivante :

- a) Les cartes à puce téléphoniques qui sont présentement en usage et que l'entrepreneur continuera d'utiliser s'il choisit cet outil technologique pour le SAATD ainsi que toute carte qu'il fournira au SCC dans l'avenir ne doivent avoir aucune valeur à l'extérieur du STD du SCC.
- b) Les cartes à puce téléphonique disponibles pour la population générale ou provenant d'un organisme au Canada ou à l'étranger ne pourront être compatibles avec la solution fournie au SCC.

8 INTERCEPTION DES APPELS DES DÉTENUS

8.1 Le SCC a le pouvoir, en vertu de certains critères énoncés dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, d'intercepter et d'enregistrer de façon sélective les conversations des détenus. Tous les établissements disposent du matériel nécessaire pour intercepter et enregistrer, lorsqu'ils y sont autorisés, les appels téléphoniques des détenus. Ces dispositifs sont habituellement conservés dans le bureau de la sécurité préventive.

8.2 À l'heure actuelle, le NIP des détenus dont les appels sont interceptés est entré dans le dispositif d'interception. Ce dispositif est conçu de façon à se mettre en mode d'écoute chaque fois que le récepteur d'un téléphone pour les détenus est décroché. C'est à cette étape initiale que le détenu doit s'identifier dans le STD en entrant son NIP. Ce processus d'identification l'autorise à faire un appel en fonction de sa liste personnelle et de la liste de l'établissement. Le système d'interception traite le NIP, et si ce dernier ne correspond pas à l'un des NIP figurant sur la liste des détenus ciblés, il se débranche automatiquement avant le début de la communication. Lorsqu'il y a correspondance, le système d'interception active le processus d'enregistrement. Le processus d'interception prend fin lorsque l'appel est terminé.

8.3 L'entrepreneur doit indiquer comment il propose de relier le STD au système d'interception du SCC. Cette connectivité doit assurer le maintien continu du processus de sélection automatique du système d'interception. Si le système

d'interception cesse soudainement de communiquer avec le STD en dehors d'un cycle de maintenance, le STD doit immédiatement transmettre une alerte au RT à l'administration centrale et au responsable de la maintenance du système d'interception.

9 FORMATION ET AIDE EN LIGNE

- 9.1 L'entrepreneur doit fournir, dans le cadre de l'IUG de gestion du STD, un module de formation permettant aux utilisateurs du SCC d'avoir recours à une méthode d'auto-apprentissage orientée sur les tâches. Le matériel de formation doit consister en une approche étape par étape et facile à comprendre montrant aux utilisateurs comment effectuer les diverses tâches associées au STD. Le matériel doit être complet et doit couvrir toutes les caractéristiques et fonctions du STD, pour tous les niveaux d'accès des utilisateurs.
- 9.2 Cette formation technique doit aussi servir d'aide en ligne aux utilisateurs qui connaissent déjà le système, mais qui ont besoin de se rafraîchir la mémoire en ce qui a trait à la manière exacte de procéder pour obtenir certains résultats.
- 9.3 Les modules de formation et d'aide en ligne doivent être entièrement indexés et être interrogeables au moyen d'opérateurs booléens.
- 9.4 Tout le matériel de la formation et de l'aide en ligne doit être disponible en anglais et en français (voir la section 14 – Langues ci-dessous).

10 INFRASTRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS DU SCC

- 10.1 L'entrepreneur doit fournir un STD national entièrement intégré et doté de capacités de contrôle et de surveillance automatisées pour environ 15 000 détenus incarcérés dans 40 établissements correctionnels gérés par le SCC. Une définition complète des profils des établissements est fournie à l'appendice C (Infrastructure des établissements du SCC) du présent énoncé des travaux, y compris :
- a) L'emplacement de chaque établissement.
 - b) Le nombre minimum de téléphones et de cabines nécessaires dans chaque établissement.
 - c) Le nombre de postes de travail d'utilisateurs requis.
- 10.2 L'entrepreneur doit tenir des registres à jour sur l'emplacement de tous les téléphones se trouvant dans chacun des établissements du SCC. Ces registres doivent être accessibles en temps réel pour le personnel du SCC par l'intermédiaire de l'IUG du STD. L'entrepreneur doit mettre à jour les registres dans les deux (2) jours ouvrables.
- 10.3 En avril 2014, plusieurs établissements ont reçu une nouvelle classification et sont devenus des établissements regroupés. Pour ce qui est du STD, ce regroupement aura une incidence sur le nom des établissements ainsi que sur les comptes des détenus qui y sont incarcérés.

- 10.4 Le nouveau STD tiendra compte du nouveau nom des établissements pour tous les détenus, et l'entrepreneur doit s'assurer que l'ensemble existant de données soit mis en correspondance avec le nouveau STD. L'entrepreneur doit fournir au SCC un plan de cette activité et un rapport confirmant la vérification des comptes des détenus après la conversion au nouveau système.
- 10.5 À l'Appendice C (Infrastructure des établissements du SCC) du présent énoncé des travaux, les établissements regroupés seront décrits séparément avec l'ancien nom de l'établissement en italiques suivi du nouveau nom de l'établissement regroupé entre parenthèses (**exemple** : Établissement Westmorland (Dorchester – séc. min.))
- 10.6 Au cours des deux dernières années, deux (2) établissements ont été désaffectés : le Pénitencier de Kingston, à Kingston (Ontario), et l'Établissement Leclerc, à Laval (Québec). L'accès au STD n'est plus requis pour ces établissements, mais les données de référence historiques doivent figurer dans le présent document. Les données relatives à ces établissements sont fournies à des fins d'information seulement et ne s'appliquent pas à une application future du STD.

11 CROISSANCE DU PROJET

- 11.1 Le SCC a reconnu que, pendant la durée du contrat, il est possible que la population de détenus augmente de 25 % ou plus dans ses établissements. La croissance du nombre de détenus pourrait être gérée au moyen de nouvelles constructions ou de modifications des établissements existants (p. ex., recours à la double occupation, remise en service de cellules ou de rangées ou réorientation d'établissements existants, etc.). La croissance de la population des détenus exigera un accès accru au STD.
- 11.2 L'entrepreneur doit fournir au moins un téléphone supplémentaire pour les détenus dans les cas suivants :
- a) L'utilisation quotidienne moyenne d'un téléphone particulier est de plus de trois (3) heures entre 16 h et 22 h, heure locale de l'établissement (généralement le seul moment de la journée où la majorité des détenus sont libres d'utiliser les téléphones), pendant une période de deux (2) mois consécutifs. Le SCC peut déterminer qu'un téléphone supplémentaire est nécessaire à cet endroit.
 - b) Une augmentation de la population de détenus est prévue dans un certain secteur d'un établissement (p. ex., lieu choisi pour une double occupation). Le SCC peut déterminer que des téléphones supplémentaires sont nécessaires afin de faire face à l'augmentation prévue de l'utilisation des téléphones dans ce secteur.
 - c) On prévoit, dans un avenir rapproché, l'ajout de nouvelles constructions, la remise en service de cellules ou de rangées ou la réorientation d'établissements existants. Le SCC peut exiger que l'entrepreneur installe et mette en service des téléphones supplémentaires afin de desservir la population de détenus qui occupera un nouveau secteur.

d) Exigences opérationnelles définies par le SCC.

11.3 Dans chacun des cas mentionnés ci-dessus, l'entrepreneur doit fournir au SCC un plan des travaux projetés et un échéancier ferme pour l'installation et la mise en service de téléphones entièrement fonctionnels en vue de répondre aux exigences définies.

11.4 L'entrepreneur ne doit pas modifier le coût d'utilisation du STD pour les détenus à cause de l'ajout de nouvelles installations. Les coûts liés aux téléphones supplémentaires seront récupérés par l'entrepreneur grâce à l'augmentation générale de l'utilisation des téléphones par la population croissante de détenus.

12 DURÉE DU PROJET

12.1 Le STD doit être entièrement mis en œuvre dans les douze (12) mois suivant l'attribution du contrat. L'entrepreneur doit proposer une solution pour garantir la livraison dans ce délai serré. La solution doit être soumise au RT dans les trente (30) jours après l'attribution du contrat.

13 TRANSITION

13.1 Le STD est un système essentiel dans le milieu correctionnel. La tolérance à une interruption dans la prestation d'un système téléphonique aux détenus est faible. Par conséquent, la transition d'un fournisseur à un autre est une activité qui doit être entreprise avec beaucoup de planification, d'efficacité et de soin.

13.2 L'entrepreneur doit fournir un plan de transition indiquant, avec des détails précis, l'approche et la méthode qu'il entend employer pour prendre la relève du fournisseur précédent et assurer cette transition avec un minimum d'interruption; l'entrepreneur doit également préciser comment il assurera la transition vers un autre fournisseur à la fin du contrat. Le plan de transition doit être remis au chargé de projet dans les 30 jours suivant l'octroi du contrat.

13.3 L'entrepreneur pourrait être tenu de retirer ou d'installer de l'équipement en dehors des heures normales de bureau. Certaines règles diffèrent d'un établissement à un autre, de sorte que les heures pendant lesquelles l'entrepreneur pourra effectuer les travaux peuvent varier.

13.4 Dans l'éventualité où un autre fournisseur du STD succéderait à l'entrepreneur aux termes d'un contrat futur, l'entrepreneur doit permettre au fournisseur subséquent de retirer l'équipement qu'il avait installé et de l'entreposer correctement dans un endroit de l'établissement déterminé par le chargé de projet où l'entrepreneur pourra le récupérer à un moment ultérieur. Si le retrait de cet équipement exige l'utilisation d'outils exclusifs, l'entrepreneur doit mettre ces outils à la disposition du fournisseur subséquent jusqu'à ce que tout l'équipement soit retiré.

13.5 Le plan de transition de l'entrepreneur décrira comment l'entrepreneur respectera le délai de douze (12) mois pour la mise en œuvre du système en parlant des aspects suivants du projet :

- a) Les soldes financiers des détenus devant être transmis par un fournisseur à son successeur avec un minimum d'interruption.
- b) Les renseignements sur les profils de détenus devant être transmis par un fournisseur à son successeur avec un minimum d'erreurs, de vérification et d'interruption, y compris tous les renseignements du SAATD (voir la section 7).
- c) Les données sur les listes de numéros autorisés (listes personnelles et listes de numéros fréquents de l'administration centrale, des administrations régionales et des établissements) devant être transmises par un fournisseur à son successeur.
- d) Les données historiques sur les appels, qui sont importantes pour les opérations du renseignement de sécurité, devant être transmises par un fournisseur à son successeur.
- e) Les façons dont les cartes à puces téléphoniques actuellement utilisées seront réutilisées, le cas échéant (voir la section 7).
- f) Les stratégies d'atténuation permettant de réduire au minimum le temps écoulé entre le début et la fin des activités de transition touchant l'infrastructure matérielle requise pour le STD (téléphones, MALAN, modems, etc.)
- g) Les autres questions liées à la transition définies par le prochain fournisseur du STD, avec des stratégies d'atténuation pertinentes et efficaces.

14 LANGUE

14.1 Généralités

- 14.1.1 Le SCC est tenu d'offrir au public et aux détenus dont il a la charge des services dans la langue officielle de leur choix. Le SCC mène aussi ses activités internes dans les deux langues officielles, selon la province ou le territoire où elles ont lieu.
- 14.1.2 Le STD a une portée nationale et doit être mis en place dans chacune des cinq (5) régions du SCC, lesquelles englobent tous les territoires et toutes les provinces du Canada. Par conséquent, le STD doit intégrer les deux langues officielles à tous les aspects du service. L'appendice C contient la liste de tous les établissements, adresses incluses, selon la région.

14.2 Interface du STD

- 14.2.1 L'interface utilisateur graphique (IUG) du STD destinée aux utilisateurs doit permettre de sélectionner la langue préférée (anglais ou français) dans le profil de l'utilisateur. Cette sélection déterminera dans quelle langue officielle l'interface présentera les menus (dont les menus d'aide) ainsi que le texte à cet utilisateur.

14.2.2 Les choix offerts dans les menus déroulants du STD doivent être disponibles dans les deux langues officielles et doivent s'afficher en anglais ou en français selon la langue de préférence indiquée dans le profil de l'utilisateur.

14.2.3 Toutes les données saisies par les utilisateurs qui sont extraites de la base de données nationale doivent être affichées dans la langue dans laquelle elles ont été entrées à l'origine.

14.3 Information écrite

14.3.1 Tous les documents de formation, guides et menus d'aide du STD doivent être disponibles dans les deux langues officielles (anglais et français). L'information écrite doit être fournie sous forme de documents électroniques modifiables.

14.4 Profils linguistiques régionaux

14.4.1 Dans le cadre des échanges avec les employés du SCC, le STD ainsi que les services professionnels de l'entrepreneur liés à sa mise en œuvre, à son administration et à son fonctionnement doivent être conformes au profil linguistique de chaque région.

14.4.2 Les profils linguistiques des régions sont les suivants :

- a) Région de l'Atlantique – Anglais (anglais et français au Nouveau-Brunswick)
- b) Région du Québec – Français
- c) Région de l'Ontario – Anglais
- d) Région des Prairies – Anglais
- e) Région du Pacifique – Anglais
- f) Administration centrale – Anglais et français

14.5 Téléphones pour les détenus

14.5.1 Partout au Canada, la langue préférée des détenus sera définie en fonction du profil de chaque détenu.

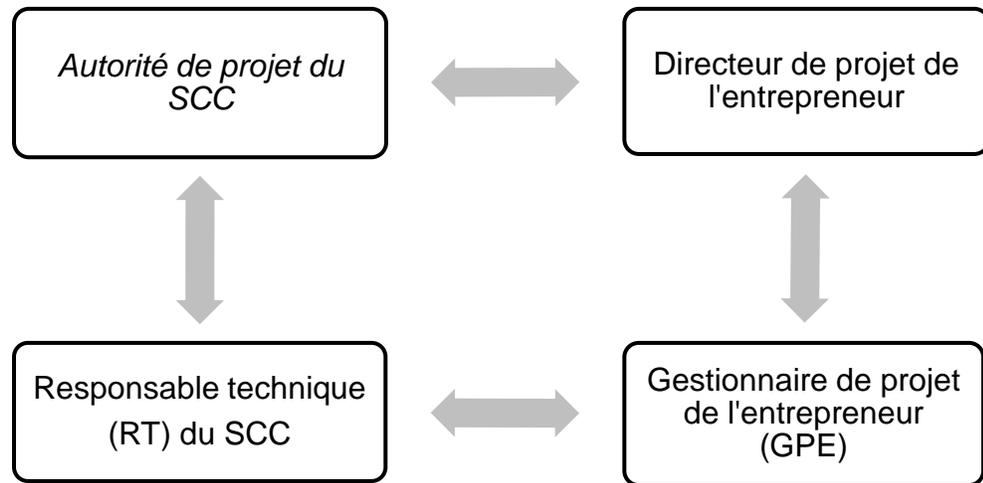
14.5.2 Lorsqu'un détenu accède à un téléphone pour les détenus, il doit entendre les messages automatisés en anglais ou en français, selon la langue de préférence indiquée dans son profil de détenu.

15 GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET

15.1 Généralités

15.1.1 Le SCC surveille, gère et facilite la prestation du STD aux détenus placés sous sa responsabilité, et il établit, par le fait même, les politiques et les procédures opérationnelles qui gouvernent cette activité. Le SCC est responsable au premier chef de la prestation de services entre les détenus et l'entrepreneur et il agira comme leur seul intermédiaire. Aucun contact ni aucune communication ne doivent avoir lieu entre l'entrepreneur et les détenus.

- 15.1.2 L'entrepreneur doit fournir les ressources indiquées dans la présente section, qui agira en son nom pour toute question relative au STD. Le SCC fournira le personnel indiqué ci-dessous pour gérer le projet STD.



15.2 Gouvernance du projet

- 15.2.1 Le SCC désignera une autorité de projet du SCC, qui assurera la gouvernance et l'orientation du projet et représentera le palier de décision le plus élevé pour toute question relative au projet.
- 15.2.2 Le RT, dont la fonction est décrite ci-dessous, tiendra régulièrement l'autorité de projet au courant de l'état et de la progression du projet, mais l'autorité de projet ne jouera pas un rôle actif dans la gestion quotidienne du projet.
- 15.2.3 L'entrepreneur doit désigner un employé de niveau supérieur au sein de son organisation qui agira à titre de directeur de projet. Le directeur de projet de l'entrepreneur représentera le palier de décision le plus élevé pour toutes les questions relatives au projet. Le directeur de projet de l'entrepreneur devra détenir, dans l'organisation de l'entrepreneur, un poste et un niveau d'autorité suffisamment élevés pour assurer l'engagement de l'entrepreneur relativement aux réalisations, aux échéanciers, aux obligations contractuelles et à la résolution des problèmes, et ce, sans avoir à solliciter l'approbation d'autorités supérieures.

15.3 Gestion du projet

- 15.3.1 Le SCC nommera un responsable technique (RT). La gestion globale du projet incombera au RT. Le RT coordonnera tous les aspects de la liaison avec l'entrepreneur relativement à la résolution des problèmes, à la gestion des changements, à la gestion des échéanciers du projet et à d'autres questions

touchant la prestation, et il agira à titre de référence pour tous les rapports avec le personnel du SCC.

- 15.3.2 L'entrepreneur doit désigner une seule personne qualifiée à titre de gestionnaire de projet de l'entrepreneur (GPE). Le GPE agira à titre de référence pour toutes les questions concernant la prestation des services par l'entrepreneur en plus de constituer un point d'accès unique pour toute affaire exigeant des communications avec le RT relativement à la résolution des problèmes, à la gestion des changements, à la gestion des échéanciers et à d'autres questions touchant la prestation.
- 15.3.3 Le GPE doit être la seule ressource autorisée à communiquer avec le SCC, à moins d'une permission spéciale du RT. Les membres de l'équipe de gestion de l'entrepreneur doivent adresser toute communication visant le SCC au GPE qui est responsable des contacts quotidiens avec le SCC.
- 15.3.4 S'il devient nécessaire de faire suivre un problème à des échelons supérieurs à celui du GPE et du RT, le personnel de l'entrepreneur et du SCC responsable de la gouvernance ultime du projet se penchera sur le problème. On fera suivre tout problème uniquement à l'interne, dans les deux organisations. Le personnel de la gestion du projet (p. ex., l'autorité de projet du SCC et le GPE) d'un groupe ne doit pas communiquer avec le personnel de la gouvernance du projet (p. ex., l'autorité de projet du SCC et le directeur de projet de l'entrepreneur) de l'autre groupe.

15.4 Lancement du projet

- 15.4.1 Dans les trente (30) jours civils suivant l'attribution du contrat, le RT et le GPE se rencontreront pour définir les activités qui seront comprises dans le lancement du projet. À la même occasion, le GPE affectera les ressources, fixera les objectifs et établira le calendrier pour la phase de lancement. La phase de lancement du projet doit être terminée au plus tard soixante (60) jours civils suivant l'attribution du contrat.
- 15.4.2 L'objectif principal de l'exercice est d'établir les normes, les calendriers et les réalisations qui régiront le projet tout au long de sa durée de vie.
- 15.4.3 L'objectif secondaire est de créer un processus qui permettra de transférer la prestation du STD du fournisseur actuel au nouvel entrepreneur de manière ordonnée et efficace. L'entrepreneur et le SCC concentreront leurs efforts pour déterminer le meilleur moyen de passer de l'état des activités actuel à la mise en pratique des plans approuvés en limitant le plus possible les interruptions.

15.5 Examen annuel du rendement

- 15.5.1 Chaque année, dans les 90 jours suivant l'anniversaire de la date de début du contrat, le SCC effectuera un examen du rendement.
- 15.5.2 Le GPE participera aux discussions liées à cet examen. Le SCC pourrait envisager d'apporter des changements mineurs aux exigences de travail en

fonction du rendement du projet au cours de l'année précédente. Le GPE peut suggérer des changements pour améliorer la prestation du STD.

16 PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit produire les produits livrables suivants :

1. Un système téléphonique pour les détenus (STD) dans tous les établissements du SCC énumérés à l'appendice C – Infrastructure des établissements du SCC, conformément à la section 5.1 de l'EDT.
2. L'installation, l'entretien, la garantie et les services de soutien connexes au STD, au besoin.
3. Le matériel, les logiciels et les câbles nécessaires pour que le STD fonctionne adéquatement, y compris les unités d'ASC.
4. En fonction des besoins, un service à la clientèle bilingue (anglais et français) conformément à la section 5.9.1.3 a) de l'EDT.
5. Un rapport d'inventaire conformément à la section 4.1.3 de l'EDT.
6. Des services de maintenance et de soutien conformément aux sections 4.2.1 et 5.9 de l'EDT.
7. Des modifications, des améliorations et des mises à niveau conformément à la section 4.3 de l'EDT..
8. Toutes les données saisies dans le STD ou générées par celui-ci ainsi que les structures des tables conformément à la section 5.5.8 de l'EDT.
9. Les téléphones pour les détenus, les cabines téléphoniques spéciales et les chariots pour l'isolement préventif conformément à la section 5.2 de l'EDT.
10. Les postes de travail du STD conformément à la section 5.3 de l'EDT.
11. Le SAATD conformément à la section 7.0 de l'EDT.
12. Une base de données nationale du STD conformément à la section 5.5 de l'EDT.
13. Des exigences administratives fonctionnelles du STD conformément à la section 5.7.2 de l'EDT.
14. Des contrôles de surveillance conformément à la section 5.7.3 de l'EDT.
15. Une fonction de dérivation manuelle conformément à la section 5.7.6 de l'EDT.
16. Les exigences en matière de rapport conformément à la section 5.8 de l'EDT.
17. Un plan de maintien des activités conformément à la section 5.9.1.2 de l'EDT.
18. De la formation et de l'aide en ligne conformément à la section 9.0 de l'EDT.
19. Un plan de transition doit être remis au chargé de projet dans les trente (30) jours suivant l'attribution du contrat conformément à la section 13.0 de l'EDT.

20. La phase de lancement du projet doit être terminée au plus tard soixante (60) jours civils suivant l'attribution du contrat conformément à la section 15.4 de l'EDT.

APPENDICE A – GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES

Acronyme	Signification
AC	Autorité contractante
GPE	gestionnaire de projet de l'entrepreneur
CSV	valeurs séparées par des virgules (format CSV)
MALAN	multiplexeur d'accès de ligne d'abonné numérique
PMA	plan de maintien des activités
SINC	service d'identification du numéro composé
DTMF	signalisation multifréquence à double tonalité
SED	Système d'empreintes digitales
GPS	système mondial de localisation
IUG	interface utilisateur graphique
HTML	langage hypertexte
STD	Système téléphonique pour les détenus
KVM	clavier, dispositif d'affichage et souris
PPCC	poste principal de contrôle des communications
AC	administration centrale
NTP	protocole NTP
NIP	numéro d'identification personnel
PCR	poste de contrôle de rangée
AR	administration régionale
EDT	énoncé des travaux
RT	responsable technique
SAATD	Système d'accès aux appareils téléphoniques pour les détenus
UTC	temps universel coordonné
V et C	Visites et correspondance
RPV	Réseau privé virtuel

Terme	Définition
Jour ouvrable	Ce qui désigne tout jour où les entreprises exercent leurs activités commerciales régulières. Ceci est considéré comme du lundi au vendredi 9 heures-17 heures local de l'établissement et exclut les fins de semaine et les jours fériés / statutaire.
Poste de contrôle	Postes dans un établissement du SCC où le personnel surveille les aires de l'établissement 24 heures sur 24. Les activités centrales de surveillance et de contrôle de l'établissement se déroulent au poste principal de contrôle des communications (PPCC), tandis que les aires pour les détenus sont surveillées à partir des postes locaux de contrôle, qui peuvent être appelés autrement selon leur emplacement et leur fonction. Aux fins du présent document, chacun de ces postes locaux sera appelé « poste de contrôle de rangée » (PCR).
Détenu	Un délinquant ou une délinquante purgeant une partie de sa peine de deux ans ou plus dans un établissement du SCC.
Téléphone pour les détenus	Téléphones situés dans les aires pour détenus et à l'usage exclusif de ces derniers. Le terme « téléphone pour les détenus » renvoie au dispositif d'interfaçage complet par lequel un détenu peut accéder à une seule ligne de téléphone au moyen du système téléphonique pour les détenus (STD).
Établissement	Établissement correctionnel fédéral administré par le SCC où des détenus sont incarcérés dans un milieu sécuritaire.
Rangée	Terme utilisé pour désigner divers types d'aménagement des aires d'habitation des détenus dans un établissement, par exemple des couloirs avec des cellules de chaque côté, des unités résidentielles réparties sur différents niveaux ou des couloirs menant à des chambres dans un établissement à sécurité minimale.
Utilisateur	Membre du personnel du SCC autorisé à accéder au système téléphonique pour les détenus (STD) à partir d'un poste de travail STD et à l'utiliser.

APPENDICE B – RAPPORTS SUR LE STD

Les tableaux présentés dans cet appendice décrivent les rapports que pourra générer l'utilisateur au moyen du Système téléphonique pour les détenus qui sera fourni par l'entrepreneur. La signification des en-têtes des tableaux est fournie ci-dessous.

Rubrique	Définition
Nom du rapport	Nom du rapport tel qu'il apparaît dans la liste des rapports disponibles, à l'écran où l'utilisateur peut choisir le rapport qu'il souhaite créer.
But du rapport	Brève description du rapport expliquant les résultats prévus.
Type de rapport	<p>Classement des rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste – liste simple de résultats générée à des fins administratives • Rapport d'enquête – rapport dont les résultats servent à identifier les appels qui peuvent devoir être examinés afin de déterminer l'existence d'activités prohibées (p. ex., appels bloqués) • Rapport financier – rapport servant à suivre, surveiller et gérer les fonds alloués aux détenus, ainsi que leur utilisation.
Filtres requis	<p>Description des filtres (limites) que l'utilisateur peut définir pour préciser la portée de son rapport (choix géographique, type de détenus, période, etc.) Voici les filtres offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Menu déroulant – l'utilisateur peut choisir un ou plusieurs emplacements pour lesquels il souhaite obtenir des résultats (p. ex., AC/AR/établissement/rangée/unité) • Case d'option – l'utilisateur peut cocher une case pour effectuer un choix parmi quelques options (p. ex., Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté, ou Débit/Frais virés/Les deux) • Champ de texte alphanumérique – l'utilisateur peut saisir du texte dans le format correspondant à celui du champ requis dans la base de données, afin de limiter les résultats aux enregistrements contenant le texte entré dans le champ (p. ex., n° SED, NIP, numéro de téléphone, date, etc.)
Filtres des résultats des appels (s'il y a lieu)	Des filtres supplémentaires peuvent être appliqués pour réduire l'étendue des résultats (selon le résultat, selon la raison du blocage ou selon d'autres raisons); les filtres sont fournis sous forme de cases à cocher, avec la possibilité de cocher plusieurs cases.
Champs du rapport, triés selon le « <i>champ désigné</i> »	Présente une liste de champs prévus dans le rapport, triés selon le champ particulier indiqué dans la liste.
Type de champ	Définit la manière dont les données seront affichées dans le champ.
Autres considérations	Définit les capacités supplémentaires à fournir à l'utilisateur (p. ex., filtres additionnels, exceptions, etc.)

Nom du rapport :	LISTE DES NUMÉROS FRÉQUENTS AUTORISÉS
But du rapport :	Fournit la liste de tous les numéros de téléphone figurant dans les listes des numéros fréquents autorisés d'un ou de plusieurs établissements d'une région
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Champs du rapport triés selon le numéro de téléphone	Type de champ
Numéro de téléphone	###-###-####
Établissement	Texte
Refusé/Accepté	Refusé/Accepté
Nom de l'organisation	Texte
Blocage de la DTMF (signalisation multifréquence à double tonalité)	O/N
Blocage de la DTMF – date de début	aaaa/mm/jj
Blocage de la DTMF – date de fin	aaaa/mm/jj
Refus (Établissement / Régionale / Nationale)	Établissement / Régionale / Nationale
Raison du refus	Texte

Nom du rapport :	EMPLACEMENT DES TÉLÉPHONES POUR LES DÉTENUS
But du rapport :	Fournit la liste des emplacements (édifice et rangée) de tous les téléphones pour détenus
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Champs du rapport triés selon le numéro de téléphone	Type de champ
Numéro de téléphone	###-###-####
Établissement	Texte
Unité/Édifice	Texte
Rangée	Texte
Description de l'emplacement	Texte
Date de mise en service	###-###-####
Date du dernier changement d'emplacement (le cas échéant)	aaaa/mm/jj

Nom du rapport :	HEURES DE SERVICE
But du rapport :	Indique la disponibilité de chacun des téléphones d'une rangée définie, pour la période précisée
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Région/Établissement	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Rangée/Unité/Établissement	
Capacité selon la case d'option : Frais virés/Débit/Les deux	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon le numéro de téléphone	Type de champ
Numéro de téléphone	###-###-####
Établissement	Texte
Description de l'emplacement	Texte
Période moyenne de non-disponibilité, par 24 heures	h:min:sec

Nom du rapport :	LISTE DE DÉTENU (LISTE DE NIP)
But du rapport :	Fournit des statistiques sur les contrôles d'accès téléphonique, par détenu
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Renseignements sur le compte SAATD du détenu	Alphanumérique
Langue du détenu	Anglais/Français
Dossier actif/Mise en liberté	O/N
Blocage d'appel en vigueur	O/N
Blocage d'appel – date de début	aaaa/mm/jj
Blocage d'appel – date de fin	aaaa/mm/jj
Durée limite des appels	h:min:sec
Temps alloué écoulé	aaaa/mm/jj
Durée limite des appels – date de début	aaaa/mm/jj
Durée limite des appels – date de fin	aaaa/mm/jj
SAATD requis	O/N
SAATD requis – date de début	aaaa/mm/jj
SAATD requis – date de fin	aaaa/mm/jj

Nom du rapport :	LISTE PERSONNELLE DU DÉTENU
But du rapport :	Fournit la liste des autorisations et des restrictions, par détenu
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ:
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Numéro de téléphone cible	###-####
Appel du détenu accepté ou refusé pour ce numéro	Accepté/Refusé
Lien entre le propriétaire du numéro de téléphone cible et le détenu	Texte
Commentaires	Texte
Durée maximale d'appel (numéro cible)	h:min:sec
Nombre maximal d'appels autorisés (numéro cible)	Numérique
Langue prévue des appels (numéro cible)	Anglais/Français
Commentaires	Texte
Numéro de téléphone correspondant aux appels normalement refusés	O/N
Blocage de la DTMF	O/N
Blocage de la DTMF – date de début	aaaa/mm/jj
Blocage de la DTMF – date de fin	aaaa/mm/jj

Nom du rapport :	N° SED TEMPORAIRE
But du rapport :	Liste des détenus à qui un numéro SED temporaire a été attribué
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Renseignements sur le compte SAATD du détenu	Alphanumérique
Langue du détenu	Anglais/Français
Dossier actif/Mise en liberté	O/N
Blocage d'appel en vigueur (O/N)	O/N
Blocage d'appel – date de début	aaaa/mm/jj
Blocage d'appel – date de fin	aaaa/mm/jj
Durée limite des appels	h:min:sec
Temps alloué écoulé	aaaa/mm/jj
Durée limite des appels – date de début	aaaa/mm/jj
Durée limite des appels – date de fin	aaaa/mm/jj
SAATD requis	O/N
SAATD requis – date de début	aaaa/mm/jj
SAATD requis – date de fin	aaaa/mm/jj

Nom du rapport :	HISTORIQUE DU COMPTE SAATD
But du rapport :	Fournit le statut d'un compte SAATD et l'historique des opérations effectuées par l'utilisateur avec ce compte
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Renseignements sur le compte SAATD	
Champs du rapport triés selon la date de la mesure ou de la modification (de la plus récente à la moins récente)	Type de champ
Auteur	Texte
N° SED du détenu	Alphanumérique
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
Région du détenu	Texte
Établissement du détenu	Texte
Mesure prise (Attribution/Annulation)	Attribution/Annulation
Raison de la mesure	Texte
Date de la mesure ou de la modification	aaaa/mm/jj
Personne ayant effectué la mesure ou la modification	Texte

Nom du rapport :	LISTE DES COMPTES SAATD N'ÉTANT PLUS ATTRIBUÉS
But du rapport :	Fournit la liste des dispositifs/comptes SAATD qui ne peuvent plus être réattribués (p. ex., parce que le dispositif est abîmé ou perdu ou que le compte est annulé)
Type de rapport :	Liste
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Champs du rapport triés selon les renseignements sur le compte SAATD	Type de champ
Renseignements sur le compte SAATD	Numérique
Dernier détenu identifié	Texte
N° SED du détenu	Alphanumérique
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
Région du détenu	Texte
Établissement du détenu	Texte
Mesure prise (Attribution/Annulation)	Attribution/Annulation
Raison de la mesure	Texte
Date de la mesure ou de la modification	aaaa/mm/jj
Personne ayant effectué la mesure ou la modification	Texte

Nom du rapport :	ACTIVITÉS LIÉES AUX APPELS TÉLÉPHONIQUES DU DÉTENU	
But du rapport :	Fournit la liste des appels effectués	
Type de rapport :	Rapport d'enquête	
Filtres requis :		
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Type d'appel selon la case d'option : Débit/Frais virés/Les deux		
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté		
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 		
Choix de filtre selon la case d'option : Nom de famille du détenu/Téléphone utilisé		
Filtres des résultats des appels, par case d'option :		
Selon la raison de l'appel complété	Selon la raison du blocage	Selon d'autres raisons
Appel complété	Horaire – couvre-feu	Échec de l'enregistrement du nom (nom du détenu absent du système)
Durée maximale de l'appel atteinte	Hors des heures de service	Lecteur du SAATD manquant
Heure de fin atteinte	Horaire – période d'appels bloqués	NIP non correspondant
Manque d'argent	NIP du détenu non trouvé	SAATD requis manquant
Erreur pendant la séance d'appel	Détenu mis en liberté	Le détenu a raccroché après s'être identifié
	Durée des appels du détenu	Échec de l'entrée SINC
	Tentative d'appel au moyen d'un NIP d'un autre établissement	Pas d'argent pour faire l'appel
	SINC non trouvé	Ligne demandée occupée/Pas de réponse (débit seulement)
	Numéro figurant dans la liste de refus	Erreur du serveur de conférence
	Nombre maximum d'appels quotidiens atteint	Connexion non établie
	Numéro de téléphone correspondant aux appels normalement refusés	Appel à 3 lignes soupçonné
	Liste personnelle du détenu – période d'appels bloqués	Interruption – Appel à 3 lignes soupçonné
	Durée totale d'appels quotidiens atteinte	
Champs du rapport triés selon le <i>filtre</i> indiqué ci-dessus		Type de champ
Nom de famille du détenu		Texte
Prénom du détenu		Texte
NIP du détenu		Numérique

N° SED du détenu	Alphanumérique
Renseignements sur le compte SAATD	Alphanumérique
Établissement du détenu	Texte
Mise en liberté	O/N
Numéro composé	###-###-####
Numéro de téléphone utilisé	###-###-####
Date de l'appel	aaaa/mm/jj
Type d'appel (débit, sans frais ou frais virés)	Débit/Sans frais/Frais virés
Destination de l'appel (local ou interurbain)	Local/Interurbain
Résultat de l'appel (l'appel a été complété ou le détenu a raccroché)	Texte
Réponse à l'appel (O/N))	O/N
Début de l'appel	h:min:sec
Fin de l'appel	h:min:sec
Durée de l'appel/Durée moyenne des appels (pour plusieurs téléphones, rangées, unités résidentielles)	h:min:sec

Nom du rapport :	DURÉE D'UTILISATION DES TÉLÉPHONES POUR LES DÉTENUS
But du rapport :	Fournit la durée moyenne d'utilisation d'un ou de plusieurs téléphones
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Durée de l'appel en minutes et en secondes	
Champs du rapport triés selon le numéro de téléphone du détenu	Type de champ
Unité	Texte
Rangée	Texte
Numéro de téléphone du détenu	###-###-####
Durée moyenne d'utilisation (heures, minutes, secondes)	h:min:sec

Nom du rapport :	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE FRÉQUEMMENT COMPOSÉS
But du rapport :	Fournit la liste des numéros de téléphone les plus fréquemment composés dans la rangée de téléphones indiquée
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Cases d'option pour le nombre d'enregistrements à afficher (10, 50, 100)	
Champs du rapport triés selon le nombre d'appels faits au numéro de téléphone	Type de champ
Numéro de téléphone composé	###-###-####
Nombre d'appels faits à ce numéro de téléphone	Numérique
Nombre d'appels selon le type d'appel (Débit/Sans frais/Frais virés)	Numérique
Durée moyenne des appels	H/min/sec
Nombre de tentatives d'appels bloquées à ce numéro	Numérique
Nombre de tentatives d'appels réussies à ce numéro	Numérique
Numéro correspondant à un numéro figurant dans la liste des numéros fréquents autorisés de l'établissement	(O/N)
Numéro correspondant à un numéro figurant dans la liste des numéros fréquents autorisés au niveau régionale	(O/N)
Numéro correspondant à un numéro figurant dans la liste des numéros fréquents autorisés au niveau nationale	(O/N)
Numéro correspondant à un numéro figurant dans la liste personnelle du détenu (O/N)	(O/N)

Nom du rapport :	DÉTENUS EFFECTUANT DES APPELS
-------------------------	--------------------------------------

	FRÉQUENTS
But du rapport :	Fournit la liste des détenus qui effectuent le plus souvent des appels
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Cases d'option pour le nombre d'enregistrements à afficher (10, 50, 100)	
Cases d'option pour l'affichage des renseignements (volume d'appels/durée totale des appels)	
Champs du rapport triés selon le filtre ci-dessus	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Volume d'appels (nombre d'appels effectués pendant la période demandée)	Numérique
Durée totale des appels	H/min/sec
Durée moyenne des appels	H/min/sec

Nom du rapport :	APPELS BLOQUÉS
But du rapport :	Fournit le nombre de tentatives d'appels bloquées et les renseignements qui s'y rapportent
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ
Date locale	aaaa/mm/jj
Heure locale	h:min:sec
Durée de l'appel	h:min:sec
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Mise en liberté	O/N
Numéro composé	###-###-####
Renseignements sur le compte SAATD	Alphanumérique
Numéro de téléphone utilisé	###-###-####
Utilisateur ayant initié le blocage	Texte
Raison du blocage	Texte

Nom du rapport :	APPELS EFFECTUÉS PAR LE DÉTENU	
But du rapport :	Fournit la liste de tous les numéros composés par un ou plusieurs détenus	
Type de rapport :	Rapport d'enquête	
Filtres requis :		
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED		
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté		
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 		
Filtres des résultats des appels, par case d'option :		
Selon la raison de l'appel complété	Selon la raison du blocage	Selon d'autres raisons
Appel complété	Horaire – couvre-feu	Échec de l'enregistrement du nom (nom du détenu absent du système)
Durée maximale de l'appel atteinte	Hors des heures de service	Lecteur du SAATD manquant
Heure de fin atteinte	Horaire – période d'appels bloqués	NIP non correspondant
Manque d'argent	NIP du détenu non trouvé	SAATD requis manquant
Erreur pendant la séance d'appel	Détenu mis en liberté	Le détenu a raccroché après s'être identifié
	Durée des appels du détenu	Échec de l'entrée SINC
	Tentative d'appel au moyen d'un NIP d'un autre établissement	Pas d'argent pour faire l'appel
	SINC non trouvé	Ligne demandée occupée/Pas de réponse (débit seulement)
	Numéro figurant dans la liste de refus	Erreur du serveur de conférence
	Nombre maximum d'appels quotidiens atteint	Connexion non établie
	Numéro de téléphone correspondant aux appels normalement refusés	Appel à 3 lignes soupçonné
	Liste personnelle du détenu – période d'appels bloqués	Interruption – Appel à 3 lignes soupçonné
	Durée totale d'appels quotidiens atteinte	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu		Type de champ
Nom de famille du détenu		Texte
Prénom du détenu		Texte
NIP du détenu		Numérique
N° SED du détenu		Alphanumérique

Renseignements sur le compte SAATD	Alphanumérique
Établissement du détenu	Texte
Mise en liberté	O/N
Numéro composé	###-###-####
Numéro de téléphone utilisé	###-###-####
Date de l'appel	aaaa/mm/jj
Type d'appel (débit, sans frais ou frais virés)	Débit/Sans frais/À frais virés
Résultat de l'appel (voir ci-dessus les filtres relatifs aux résultats des appels)	(Rempli par le STD)
Réponse à l'appel (O/N)	O/N
Début de l'appel	h:min:sec
Fin de l'appel	h:min:sec
Durée de l'appel	h:min:sec

Nom du rapport :	DURÉE DES APPELS DU DÉTENU
But du rapport :	Indique la durée des appels effectués par le détenu, par détenu et seuil de durée
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Durée de l'appel en minutes et en secondes	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Unité	Texte
Rangée	Texte
Numéro de téléphone utilisé	###-###-####
Début de l'appel	h:min:sec
Durée de l'appel (heures, minutes, secondes)	h:min:sec

Nom du rapport :	NUMÉROS FRÉQUEMMENT BLOQUÉS
But du rapport :	Fournir la liste des numéros fréquemment bloqués, des numéros les plus souvent bloqués aux numéros les moins souvent bloqués
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenue – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Cases d'option pour le nombre d'enregistrements à afficher (10, 50, 100)	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon le nombre d'appels bloqués	Type de champ
Numéro composé	###-###-####
Nombre d'appels	Texte
Nombre d'appels bloqués	Numérique
Numéro refusé dans la liste personnelle du détenu	O/N
Numéro refusé dans la liste de l'établissement	O/N
Numéro refusé dans la liste régionale	O/N
Numéro refusé dans la liste nationale	O/N
Liste personnelle du détenu – période d'appels bloqués	O/N
Numéro de la liste personnelle du détenu – période d'appels bloqués	O/N
Numéros fréquents autorisés de l'établissement – période d'appels bloqués	O/N
Numéros fréquents autorisés de l'Administration régionale – période d'appels bloqués	O/N
Numéro de téléphone correspondant aux appels normalement refusés par le délinquant	O/N
Numéro de téléphone correspondant aux appels normalement refusés par l'établissement	O/N
Numéro de téléphone correspondant aux appels normalement refusés au niveau régional	O/N
Numéro de téléphone correspondant aux appels normalement refusés au niveau national	O/N
SINC non trouvé	O/N

Nom du rapport :	DÉTENUS DONT LES APPELS SONT FRÉQUEMMENT BLOQUÉS
But du rapport :	Fournit la liste des détenus dont les appels sont fréquemment bloqués, des appels les plus souvent bloqués aux appels les moins souvent bloqués
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Cases d'option pour le nombre d'enregistrements à afficher (10, 50, 100)	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Numérique
Mise en liberté (O/N)	O/N
SAATD requis (O/N)	O/N
SAATD non requis – date de début	O/N
SAATD non requis – date de fin	O/N
Nombre total d'appels effectués par le détenu	Numérique
Nombre d'appels bloqués	Numérique
Numéro de téléphone le plus souvent bloqué	###-###-####
Nombre d'appels au numéro de téléphone le plus souvent bloqué	Numérique

Nom du rapport :	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE CIBLÉS
But du rapport :	Fournit de l'information sur des numéros de téléphone de l'extérieur
Type de rapport :	Rapport d'enquête
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Numéro ciblé	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ
Date locale	aaaa/mm/jj
Heure de début de l'appel local	h:min:sec
Heure de fin de l'appel local	h:min:sec
Durée de l'appel	h:min:sec
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Mise en liberté	O/N
Numéro de téléphone utilisé	###-####
SAATD requis	O/N
Renseignements sur le compte SAATD	Alphanumérique
Établissement d'origine	Texte
Résultat de l'appel	(Rempli par le STD)

Nom du rapport :	APPELS SANS FRAIS EFFECTUÉS PAR LE DÉTENU	
But du rapport :	Fournit la liste des appels sans frais effectués à partir d'un téléphone pour les détenus, par établissement ou détenu	
Type de rapport :	Rapport d'enquête	
Filtres requis :		
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED		
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté		
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 		
Filtres des résultats des appels, par case d'option :		
Appel complété	Durée maximale de l'appel atteinte	Heure de fin atteinte
Manque d'argent	Erreur pendant la séance d'appel	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu		Type de champ
Nom de famille du détenu		Texte
Prénom du détenu		Texte
NIP du détenu		Numérique
N° SED du détenu		Alphanumérique
SAATD requis		O/N
Renseignements sur le compte SAATD		Alphanumérique
Établissement du détenu		Texte
Mise en liberté		O/N
Numéro composé		###-###-####
Numéro de téléphone utilisé		###-###-####
Date de l'appel		aaaa/mm/jj
Résultat de l'appel (l'appel a été complété ou le détenu a raccroché)		Texte
Réponse à l'appel		O/N
Appel à trois lignes détecté		O/N
Début de l'appel		h:min:sec
Fin de l'appel		h:min:sec
Durée de l'appel		h:min:sec

Nom du rapport :	FRAIS DES TRANSACTIONS D'APPELS
But du rapport :	Fournit la liste des coûts liés aux appels effectués, par date d'appel
Type de rapport :	Rapport financier
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon la date de transaction	Type de champ
Date de la transaction	aaaa/mm/jj
Région	Texte
Établissement	Texte
NIP du détenu	Numérique
N° SED du détenu	Alphanumérique
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
Mise en liberté	O/N
Durée des appels locaux – Canada	h:min:sec
Frais d'appels locaux – Canada	Numérique
Durée des appels interurbains – Canada	h:min:sec
Frais d'appels interurbains – Canada	Numérique
Durée des appels – É.-U	h:min:sec
Frais d'appels – É.-U	Numérique
Durée des appels – International	h:min:sec
Frais d'appels – International	Numérique
Total de la durée des appels	h:min:sec
Total des frais d'appels	Numérique

Nom du rapport :	FONDS DISPONIBLES POUR LE DÉTENU
But du rapport :	Indique le statut des fonds disponibles, par détenu
Type de rapport :	Rapport financier
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon le nom de famille du détenu	Type de champ:
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
N° SED du détenu	Alphanumérique
NIP du détenu	Numérique
Fonds disponibles	Numérique
En date du	aaaa/mm/jj

Nom du rapport :	RELEVÉ DU STD
But du rapport :	Indique les activités financières, par détenu, pour la période désignée
Type de rapport :	Rapport financier
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon la date de transaction	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
N° SED du détenu	Numérique
NIP du détenu	Numérique
Mise en liberté	O/N
Fonds disponibles au début de la période	Numérique
Fonds disponibles à la fin de la période	Numérique
Total des transferts	Numérique
Total des remboursements	Numérique
Total des frais d'appels	Numérique

Nom du rapport :	TRANSACTIONS DE VIREMENT
But du rapport :	Indique les virements effectués, par détenu, pour la période désignée
Type de rapport :	Rapport financier
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon la date de transaction	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
N° SED du détenu	Alphanumérique
NIP du détenu	Numérique
Mise en liberté	O/N
Date du transfert	aaaa/mm/jj
Montant du transfert	Numérique
Raison du transfert	Texte
Total des transferts	Numérique

Nom du rapport :	TRANSACTIONS DE REMBOURSEMENT
But du rapport :	Indique les remboursements effectués, par détenu, pour la période désignée
Type de rapport :	Rapport financier
Filtres requis :	
Lieu géographique à partir du menu déroulant : Nationale / Régionale / Établissement ou Détenu – identifié par son NIP et (ou) son numéro SED	
Statut du détenu selon la case d'option : Dossier actif/Mise en liberté/Dossier actif et mise en liberté	
Période visée par le rapport, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fuseau(x) horaire(s) sélectionné(s) à partir du menu déroulant ○ Date de début de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) ○ Date de fin de la période pour laquelle le rapport est demandé (aaaa/mm/jj/h/min) 	
Champs du rapport triés selon la date de transaction	Type de champ
Nom de famille du détenu	Texte
Prénom du détenu	Texte
N° SED du détenu	Alphanumérique
NIP du détenu	Numérique
Mise en liberté	O/N
Date du remboursement	aaaa/mm/jj
Montant du remboursement	Numérique
Raison du remboursement	Texte
Total des remboursements	Numérique

APPENDICE C – INFRASTRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS DU SCC

Cet appendice décrit les établissements de chaque région prévus dans la portée du projet, l'adresse de chacun ainsi que le nombre minimal requis de téléphones pour le STD et de postes de travail STD.

En avril 2014, plusieurs établissements ont reçu une nouvelle classification et sont devenus des établissements regroupés. Pour ce qui est du STD, ce regroupement aura une incidence sur le nom des établissements ainsi que sur les comptes des détenus qui y sont incarcérés. Le nouveau STD tiendra compte du nouveau nom des établissements pour tous les détenus, et l'entrepreneur doit s'assurer que l'ensemble existant de données soit mis en correspondance avec le nouveau STD. L'entrepreneur doit fournir au SCC un plan de cette activité et un rapport confirmant la vérification des comptes des détenus après la conversion au nouveau système.

Dans la présente annexe et les suivantes, les établissements regroupés seront décrits séparément avec l'ancien nom de l'établissement en italiques suivi du nouveau nom de l'établissement regroupé entre parenthèses (**exemple** : *Établissement Westmorland* (Pénitencier de Dorchester – séc. min.))

Au cours des deux dernières années, deux (2) établissements ont été désaffectés : le Pénitencier de Kingston, à Kingston (Ontario), et l'Établissement Leclerc, à Laval (Québec). L'accès au STD n'est plus requis pour ces établissements, mais les données de référence historiques figureront dans le présent document. Les données relatives à ces établissements sont fournies à des fins d'information seulement et ne s'appliquent pas à une application future du STD.

Région	Établissement/unité	Adresse	N ^{bre} minimal de téléphones pour les détenus	N ^{bre} minimal de postes de travail
AC	Administration centrale	340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9	0	3
Atlantique	Administration régionale	1045, rue Main, 2 ^e étage, Moncton (N.-B.) E1C 1H1	0	1
	Établissement de l'Atlantique	13175, route 8, C.P. 102, Renous (N.-B.) E9E 2E1	15	3
	<i>Pénitencier de Dorchester</i> (Dorchester)	4902, rue Main, Dorchester (N.-B.) E4K 2Y9	27	3
	Établissement Nova pour femmes	180, rue James, Truro (N.-É.) B2N 6R8	13	3
	Établissement de Springhill	330, rue McGee, C.P. 2140, Springhill (N.-É.) B0M 1X0	44	3
	<i>Établissement Westmorland</i> (Dorchester-séc. min.)	4902 A, rue Main, Dorchester (N.-B.) E4K 2Y9	16	3
Sous-totaux pour la région			115	16
Ontario	Administration régionale	440, rue King Ouest, C.P. 1174, Kingston (Ontario) K7L 4Y8	0	1
	Établissement de Bath	5775, chemin Bath, C.P. 1500, Bath (Ontario) K0H 1G0	22	3
	<i>Établissement de Beaver Creek</i> (Beaver Creek-séc. min.)	Promenade Beaver Creek, C.P. 1240, Gravenhurst (Ontario) P1P 1Y2	21	3
	<i>Établissement de Collins Bay</i> (Collins Bay)	1455, chemin Bath, C.P. 190, Kingston (Ontario) K7L 4V9	35	3
	<i>Établissement Fenbrook</i> (Beaver Creek)	2000, promenade Beaver Creek, C.P. 5000, Gravenhurst (Ontario) P1P 1Y2	33	3
	<i>Établissement Frontenac</i> (Collins Bay-séc. min.)	1455, chemin Bath, C.P. 7500, Kingston (Ontario) K7L 5E6	12	3
	Établissement pour femmes Grand Valley	1575, boulevard Homer Watson, Kitchener (Ontario) N2P 2C5	27	3
	<i>Établissement de Joyceville</i> (Joyceville)	Route 15, C.P. 880, Kingston (Ontario) K7L 4X9	49	3

Région	Établissement/unité	Adresse	N ^{bre} minimal de téléphones pour les détenus	N ^{bre} minimal de postes de travail
	Établissement de Millhaven	Route 33, C.P. 280, Bath (Ontario) K0H 1G0	34	3
	<i>Établissement Pittsburgh</i> (Joyceville-séc. min.)	3766, route 15, C.P. 4510, Kingston (Ontario) K7L 5E5	16	3
	Établissement de Warkworth	Route de comté 29, C.P. 760, Campbellford (Ontario) K0L 1L0	34	3
Sous-totaux pour la région			283	31
Pacifique	Administration régionale	100-33991, avenue Gladys, Abbotsford (C.-B.) V2S 2E8	0	1
	<i>Établissement Ferndale</i> (Mission-séc. min.)	33737, ch. Dewdney Trunk, C.P. 50, Mission (C.-B.) V2V 4L8	9	3
	Établissement de la vallée du Fraser	33344, chemin King, Abbotsford (C.-B.) V2S 6J5	16	3
	Établissement de Kent	4732, chemin Cemetery, C.P. 1500, Agassiz (C.-B.) V0M 1A0	41	3
	Village de guérison Kwikwèxwelhp	Chemin Morris Valley, C.P. 110, Harrison Mills (C.-B.) V0M 1L0	3	3
	Établissement de Matsqui	33344, chemin King, C.P. 2500, Abbotsford (C.-B.) V2S 4P3	20	3
	<i>Établissement de Mission</i> (Mission)	8751, rue Stave Lake, C.P. 60, Mission (C.-B.) V2V 4L8	15	3
	Établissement Mountain	4732, chemin Cemetery, C.P. 1600, Agassiz (C.-B.) V0M 1A0	24	3
	Centre régional de traitement	33344, chemin King, C.P. 3000, Abbotsford (C.-B.) V2S 4P4	25	3
	Établissement William Head	6000, rue William Head, Victoria (C.-B.) V9C 0B5	6	3
Sous-totaux pour la région			159	28
Prairies	Administration régionale	2313, place Hanselman, C.P. 9223, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5	0	1

Région	Établissement/unité	Adresse	N ^{bre} minimal de téléphones pour les détenus	N ^{bre} minimal de postes de travail
	Établissement de Bowden	Route 2, C.P. 6000, Innisfail (Alberta) T4G 1V1	22	3
	Établissement de Drumheller	Route 9, C.P. 3000, Drumheller (Alberta) T0J 0Y0	31	3
	Établissement d'Edmonton	21611, rue Meridian, C.P. 2290, Edmonton (Alberta) T5J 3H7	25	3
	Établissement d'Edmonton pour femmes	11151, 178 ^e Rue, Edmonton (Alberta) T5S 2H9	17	3
	Établissement de Grande Cache	Avenue Hoppe, C.P. 4000, Grande Cache (Alberta) T0E 0Y0	25	3
	Centre Grierson	9530, 101 ^e Avenue, Edmonton (Alberta) T5H 0B3	2	3
	Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	C.P. 1929, Maple Creek (Saskatchewan) S0N 1N0	2	3
	Centre Pê Sâkâstêw	Autoroute 2A, C.P. 1500, Hobbema (Alberta) T0C 1N0	3	3
	Centre psychiatrique régional	2520, avenue Central Nord, C.P. 9243, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5	20	3
	<i>Établissement Riverbend</i> (Pénitencier de Saskatchewan-séc. min.)	15 ^e Rue Ouest, C. P. 850, Prince Albert (Saskatchewan) S6V 5S4	5	3
	<i>Établissement de Rockwood</i> (Stony Mountain-séc. min.)	Autoroute 7, C.P. 72, Stony Mountain (Manitoba) R0C 3A0	7	3
	<i>Pénitencier de la Saskatchewan</i> (Pénitencier de la Saskatchewan)	15 ^e Rue Ouest, C.P. 1600, Prince Albert (Saskatchewan) S6V 5S4	47	3
	<i>Établissement de Stony Mountain</i> (Stony Mountain)	Route 7, C.P. 4500, Stony Mountain (Manitoba) R3C 3W8	39	3
	Pavillon de ressourcement Willow Cree	C.P. 520, Duck Lake (Saskatchewan) S0K 1J0	3	3
Sous-totaux pour la région			248	43

Région	Établissement/unité	Adresse	N ^{bre} minimal de téléphones pour les détenus	N ^{bre} minimal de postes de travail
Québec	Administration régionale	3, place Laval, bureau 200, Laval (Québec) H7N 1A2	0	1
	<i>Établissement Archambault</i> (Archambault)	242, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	23	3
	Établissement de Cowansville	400, avenue Fordyce, Cowansville (Québec) J2K 3G6	35	3
	Établissement de Donnacona	1537, Route 138, Donnacona (Québec) G3M 1C9	30	3
	Établissement Drummond	2025, boul. Jean-de-Brebeuf, Drummondville (Québec) J2B 7Z6	27	3
	<i>Centre fédéral de formation</i> (CFF)	6099, boulevard Lévesque Est, Laval (Québec) H7C 1P1	37	3
	Établissement Joliette	400, rue Marsolais, Joliette (Québec) J6E 8V4	15	3
	Établissement de La Macaza	321, chemin de l'Aéroport, La Macaza (Québec) J0T 1R0	13	3
	Centre régional de réception	242, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	24	3
	<i>Établissement Montée Saint-François</i> (CFF-séc. min.)	600, montée Saint-François, Laval (Québec) H7C 1S5	16	3
	Établissement de Port-Cartier	Chemin de l'Aéroport, C.P. 7070, Port-Cartier (Québec) G5B 2W2	19	3
	<i>Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines</i> (Archambault-séc. min.)	244, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	15	3
Sous-totaux pour la région			254	34
Totaux nationaux			1 059	152

APPENDICE D – APPELS LOCAUX EN PÉRIODE DE POINTE DE FÉVRIER 2013 À JANVIER 2014

Le tableau ci-dessous présente le nombre et le type d'appels effectués par l'entremise du STD actuel entre 8 h et 16 h, heure locale de l'établissement (« période de pointe »), à tous les établissements, pour la période de un an de février 2013 à janvier 2014. Le tableau est disponible en format Excel de Microsoft (soit les fichiers App D_English.xls et App D_Francais.xls) auprès de l'autorité contractante.

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Février 2013	121 704	1 017	13 159	961
Établissement Archambault	7 635	753	2 343	937
Établissement de l'Atlantique	1 288	1 091	14	1 416
Établissement de Bath	4 048	1 697	101	781
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	4 612	1 177	61	1 260
Établissement de Bowden	2 732	591	172	692
Établissement de Collins Bay	10 671	1 227	193	1 160
Établissement de Cowansville	1 658	1 038	159	1 076
Établissement de Donnacona	3 353	636	434	699
Pénitencier de Dorchester	1 610	896	204	841
Établissement de Drumheller	872	908	2	80
Établissement Drummond	1 164	773	165	1 171
Établissement d'Edmonton pour femmes	1 455	624	366	778
Établissement d'Edmonton	3 030	478	284	718
Centre fédéral de formation	6 234	781	1 609	980
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	5 921	1 569	189	1 357
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	768	770	8	2 310

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de la vallée du Fraser	244	1 782	42	561
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 233	1 773	50	1 297
Établissement de Grande Cache	549	1 814	1	32
Établissement pour femmes Grand Valley	2 500	1 319	17	684
Centre Grierson	1 328	500	58	766
Établissement Joliette	240	783	27	1 286
Établissement de Joyceville	6 915	1 604	332	1 016
Établissement de Kent	1 226	1 320	163	1 775
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	3 799	1 329	246	1 486
Village de guérison Kwikwèxwelhp	183	842	0	0
Établissement de La Macaza	272	1 110	81	1 117
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	3 611	795	1 172	1 156
Établissement de Matsqui	2 429	1 010	192	1 249
Établissement de Millhaven	3 623	1 040	30	712
Établissement de Mission	2 835	923	34	1 039
Établissement Mountain	1 865	1 833	32	996
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 362	772	564	879
Établissement Nova pour femmes	132	949	3	1 202
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	45	435	1	899
Centre Pê Sâkâstêw	303	529	0	0
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	4 382	1 024	63	460
Établissement de Port-Cartier	271	1 053	227	1 211
Centre psychiatrique régional	414	875	103	1 285

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Centre régional de réception	2 337	648	1 733	1 006
Centre régional de traitement (Ontario)	66	586	0	0
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 650	1 244	75	972
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	946	755	23	603
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	227	1 361	2	770
Pénitencier de la Saskatchewan	3 586	1 092	272	884
Établissement de Springhill	809	1 066	8	748
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 532	668	935	934
Établissement de Stony Mountain	1 270	1 193	67	817
Établissement de Warkworth	3 663	1 388	27	2 254
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 729	990	143	917
Établissement William Head	1 035	1 309	116	1 878
Pavillon de ressourcement Willow Cree	42	158	16	819
Mars 2013	132 012	1 035	14 170	933
Établissement Archambault	8 816	689	2 408	875
Établissement de l'Atlantique	1 526	1 022	11	1 346
Établissement de Bath	4 156	1 675	68	793
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 199	1 167	100	1 427
Établissement de Bowden	3 256	636	203	772
Établissement de Collins Bay	9 498	1 217	162	1 139
Établissement de Cowansville	1 575	977	309	1 162

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Donnacona	3 575	657	626	761
Pénitencier de Dorchester	2 552	942	198	780
Établissement de Drumheller	914	935	8	894
Établissement Drummond	1 262	827	109	1 175
Établissement d'Edmonton pour femmes	1 488	659	415	694
Établissement d'Edmonton	3 127	489	226	650
Centre fédéral de formation	7 809	753	1 890	951
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 144	1 620	232	1 476
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	709	836	24	822
Établissement de la vallée du Fraser	352	1 629	16	800
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 386	1 701	54	1 473
Établissement de Grande Cache	605	1 632	18	1 643
Établissement pour femmes Grand Valley	2 614	1 386	36	1 091
Centre Grierson	1 855	452	66	895
Établissement Joliette	228	972	22	851
Établissement de Joyceville	8 954	1 585	292	1 063
Établissement de Kent	1 524	1 388	151	1 757
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	4 649	1 369	77	652
Village de guérison Kwikwèxwelhp	155	1 316	0	0
Établissement de La Macaza	159	1 572	81	740
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	2 903	734	846	1 130
Établissement de Matsqui	2 092	1 123	87	735
Établissement de Millhaven	3 908	980	45	421

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Mission	2 644	888	41	644
Établissement Mountain	2 201	1 629	44	906
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 988	824	628	836
Établissement Nova pour femmes	146	1 176	1	1
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	54	520	0	0
Centre Pê Sâkâstêw	224	658	1	65
Établissement Pittsburgh	4 726	1 130	146	641
Établissement de Port-Cartier	387	847	278	1 260
Centre psychiatrique régional	414	858	30	874
Centre régional de réception	2 883	685	2 160	961
Centre régional de traitement (Ontario)	81	667	3	1 877
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 851	1 078	170	975
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	770	782	87	678
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	327	1 274	3	1 843
Pénitencier de la Saskatchewan	4 074	1 062	412	887
Établissement de Springhill	1 277	1 102	17	778
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 529	673	996	898
Établissement de Stony Mountain	1 435	1 275	42	609
Établissement de Warkworth	3 321	1 392	33	1 630
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 393	834	160	1 153
Établissement William Head	1 288	1 347	114	1 546

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Pavillon de ressourcement Willow Cree	9	176	24	489
Avril 2013	133 615	1 016	14 962	987
Établissement Archambault	8 710	709	2 469	881
Établissement de l'Atlantique	1 315	985	6	1 604
Établissement de Bath	4 042	1 684	97	493
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 168	1 181	99	1 278
Établissement de Bowden	3 151	647	232	649
Établissement de Collins Bay	10 141	1 282	216	1 111
Établissement de Cowansville	1 626	1 013	132	1 046
Établissement de Donnacona	3 978	669	858	709
Pénitencier de Dorchester	2 872	907	458	1 123
Établissement de Drumheller	956	946	9	1 551
Établissement Drummond	1 417	825	303	1 193
Établissement d'Edmonton pour femmes	1 851	596	379	843
Établissement d'Edmonton	3 090	465	258	748
Centre fédéral de formation	7 669	759	1 640	888
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 253	1 637	273	1 380
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	562	1 052	66	1 115
Établissement de la vallée du Fraser	258	1 232	19	914
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 407	1 651	53	1 212
Établissement de Grande Cache	681	1 366	31	2 159
Établissement pour femmes Grand Valley	2 397	1 391	28	1 561

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Centre Grierson	1 441	453	91	895
Établissement Joliette	198	960	17	919
Établissement de Joyceville	9 019	1 636	226	1 022
Établissement de Kent	1 437	1 466	132	1 944
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	3 996	1 381	41	338
Village de guérison Kwikwèxwelhp	157	1 451	0	0
Établissement de La Macaza	252	1 318	113	974
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	1 990	769	813	1 206
Établissement de Matsqui	2 238	1 175	77	1 146
Établissement de Millhaven	4 041	1 013	20	311
Établissement de Mission	3 066	901	75	756
Établissement Mountain	2 004	1 688	35	887
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 065	810	745	992
Établissement Nova pour femmes	65	850	41	748
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	47	538	2	690
Centre Pê Sâkâstêw	216	472	2	803
Établissement Pittsburgh	4 730	1 158	219	553
Établissement de Port-Cartier	465	875	276	1 190
Centre psychiatrique régional	515	785	86	1 369
Centre régional de réception	3 643	688	1 989	922
Centre régional de traitement (Ontario)	122	663	20	610
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 799	1 091	176	940
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	960	721	64	670

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Rockwood (Stony Mountain- séc. min.)	423	1 472	9	708
Pénitencier de la Saskatchewan	4 462	1 020	518	1 305
Établissement de Springhill	1 335	1 082	25	1 019
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 146	655	1 123	882
Établissement de Stony Mountain	1 312	1 182	35	760
Établissement de Warkworth	4 367	1 346	49	1 666
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 348	787	188	881
Établissement William Head	1 195	1 265	108	1 190
Pavillon de ressourcement Willow Cree	17	152	21	594
Mai 2013	140 032	984	14 861	907
Établissement Archambault	8 646	680	2 704	848
Établissement de l'Atlantique	1 250	1 003	34	1 175
Établissement de Bath	4 451	1 626	55	727
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 397	1 201	129	1 167
Établissement de Bowden	2 883	626	115	528
Établissement de Collins Bay	13 288	1 322	200	903
Établissement de Cowansville	1 892	1 018	120	1 178
Établissement de Donnacona	4 611	639	822	665
Pénitencier de Dorchester	2 693	956	523	1 164
Établissement de Drumheller	1 018	891	9	1 798
Établissement Drummond	1 905	783	595	905
Établissement d'Edmonton pour femmes	2 305	578	328	893

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement d'Edmonton	3 478	518	205	630
Centre fédéral de formation	7 532	752	1 578	912
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 364	1 575	268	1 202
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	784	1 029	82	842
Établissement de la vallée du Fraser	244	1 330	17	477
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 600	1 560	36	479
Établissement de Grande Cache	724	1 129	0	0
Établissement pour femmes Grand Valley	2 457	1 322	20	909
Centre Grierson	1 028	487	54	935
Établissement Joliette	211	1 044	14	805
Établissement de Joyceville	9 082	1 502	162	1 129
Établissement de Kent	1 727	1 347	201	1 541
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	4 356	1 335	68	464
Village de guérison Kwikwëxwelhp	207	1 026	0	0
Établissement de La Macaza	369	1 320	94	973
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	1 838	765	907	1 209
Établissement de Matsqui	2 070	1 298	94	857
Établissement de Millhaven	3 791	948	3	238
Établissement de Mission	2 519	983	61	920
Établissement Mountain	2 453	1 518	143	1 093
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 281	754	781	954
Établissement Nova pour femmes	81	504	34	777

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1	779	7	668
Centre Pê Sâkâstêw	187	399	2	692
Établissement Pittsburgh	5 037	1 221	156	585
Établissement de Port-Cartier	598	832	297	1 300
Centre psychiatrique régional	493	629	150	1 453
Centre régional de réception	3 470	626	1 769	884
Centre régional de traitement (Ontario)	101	616	14	185
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 868	1 040	180	821
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 237	722	86	682
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	629	1 382	20	1 986
Pénitencier de la Saskatchewan	4 133	1 019	437	1 379
Établissement de Springhill	1 438	1 001	32	1 062
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 241	674	841	833
Établissement de Stony Mountain	1 455	1 128	58	1 210
Établissement de Warkworth	4 333	1 372	46	1 456
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 100	733	147	1 096
Établissement William Head	1 153	1 295	143	1 047
Pavillon de ressourcement Willow Cree	23	316	20	519
Juin 2013	136 508	949	13 358	945
Établissement Archambault	8 693	675	2 671	881
Établissement de l'Atlantique	1 132	1 081	43	1 261
Établissement de Bath	4 559	1 589	49	611

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 122	1201	101	1 577
Établissement de Bowden	2 476	617	125	648
Établissement de Collins Bay	12 210	1 335	215	1 250
Établissement de Cowansville	1 870	961	86	1 120
Établissement de Donnacona	4 915	637	734	711
Pénitencier de Dorchester	3 030	958	305	1 209
Établissement de Drumheller	1 121	846	1	64
Établissement Drummond	1 825	763	515	911
Établissement d'Edmonton pour femmes	2 042	566	222	778
Établissement d'Edmonton	3 847	541	97	712
Centre fédéral de formation	7 814	766	1 564	939
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 511	1 554	196	1 222
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	855	1 101	54	732
Établissement de la vallée du Fraser	223	1 294	14	469
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 697	1 515	17	797
Établissement de Grande Cache	589	1 263	12	2 380
Établissement pour femmes Grand Valley	2 026	1 307	22	1 048
Centre Grierson	744	482	67	694
Établissement Joliette	333	794	29	859
Établissement de Joyceville	9 601	1 508	125	1 154
Établissement de Kent	1 703	1 151	114	1 963
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	3 555	1 374	40	567

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Village de guérison Kwikwèxwelhp	367	676	0	0
Établissement de La Macaza	255	1 136	90	935
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	1 304	781	441	1 126
Établissement de Matsqui	2 296	1 326	63	1 338
Établissement de Millhaven	3 684	1 007	4	798
Établissement de Mission	2 640	1 130	72	1 169
Établissement Mountain	2 380	1 344	115	876
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 098	715	676	1 141
Établissement Nova pour femmes	72	607	40	614
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	0	0	0	0
Centre Pê Sâkâstêw	226	437	0	0
Établissement Pittsburgh	4 818	1 269	141	599
Établissement de Port-Cartier	447	891	249	1 317
Centre psychiatrique régional	401	735	115	1 260
Centre régional de réception	3 603	616	1 824	890
Centre régional de traitement (Ontario)	164	469	21	490
Centre régional de traitement (Pacifique)	2 106	1 040	90	705
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 389	678	77	598
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	762	1 421	23	1 938
Pénitencier de la Saskatchewan	3 687	920	472	1 396
Établissement de Springhill	1 485	1 068	20	989
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	2 483	628	1 021	916

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Stony Mountain	1 357	1 142	75	679
Établissement de Warkworth	3 797	1 386	31	1 889
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 100	650	109	1 145
Établissement William Head	1 081	1 038	160	985
Pavillon de ressourcement Willow Cree	13	374	11	813
Juillet 2013	139 201	946	13 799	1 004
Établissement Archambault	8 550	642	3 000	792
Établissement de l'Atlantique	1 067	1 070	20	1 034
Établissement de Bath	4 647	1 580	67	543
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 446	1 183	96	1 444
Établissement de Bowden	2 696	617	146	752
Établissement de Collins Bay	12 170	1 326	159	1 428
Établissement de Cowansville	1 916	892	88	774
Établissement de Donnacona	4 797	670	677	703
Pénitencier de Dorchester	2 908	904	105	1 269
Établissement de Drumheller	1 233	824	19	424
Établissement Drummond	2 299	731	558	852
Établissement d'Edmonton pour femmes	1 479	637	246	854
Établissement d'Edmonton	3 724	469	119	682
Centre fédéral de formation	7 956	714	1 982	910
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 439	1 498	125	1 379
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	825	1 242	31	639

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de la vallée du Fraser	199	1 351	9	869
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 452	1 536	33	1 015
Établissement de Grande Cache	558	1 515	39	1 822
Établissement pour femmes Grand Valley	2 242	1 397	31	1 778
Centre Grierson	740	425	70	638
Établissement Joliette	415	560	67	1 020
Établissement de Joyceville	10 460	1 496	289	1 213
Établissement de Kent	1 367	1 161	124	2 089
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	3 644	1 325	43	304
Village de guérison Kwikwèxwelhp	487	797	0	0
Établissement de La Macaza	305	1 519	53	1 564
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	976	905	341	978
Établissement de Matsqui	2 499	1 389	68	2 117
Établissement de Millhaven	3 579	919	5	461
Établissement de Mission	2 770	1 120	126	1 067
Établissement Mountain	2 319	1 466	71	1 429
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 402	673	792	1 232
Établissement Nova pour femmes	43	562	57	766
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	0	0	0	0
Centre Pê Sâkâstêw	174	398	0	0
Établissement Pittsburgh	4 883	1 238	155	679
Établissement de Port-Cartier	464	825	230	1 272
Centre psychiatrique régional	476	613	70	1 353

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Centre régional de réception	4 094	609	1 856	891
Centre régional de traitement (Ontario)	126	504	35	513
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 647	1 117	77	906
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 283	652	46	820
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	873	1 491	16	2 160
Pénitencier de la Saskatchewan	4 033	944	315	1 266
Établissement de Springhill	1 898	962	20	1 218
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	2 931	607	911	968
Établissement de Stony Mountain	1 384	1 053	53	624
Établissement de Warkworth	3 867	1 347	73	2 082
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 220	719	101	1 065
Établissement William Head	1 222	851	180	933
Pavillon de ressourcement Willow Cree	17	133	5	615
Août 2013	145 218	938	13 138	967
Établissement Archambault	8 787	652	2 840	857
Établissement de l'Atlantique	968	940	17	918
Établissement de Bath	4 300	1 673	71	474
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 806	1 235	98	1 190
Établissement de Bowden	3 256	616	133	762
Établissement de Collins Bay	11 956	1 274	130	1 320
Établissement de Cowansville	2 078	910	175	1 061

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Donnacona	4 778	661	338	754
Pénitencier de Dorchester	2 813	989	139	1 306
Établissement de Drumheller	1 377	770	4	159
Établissement Drummond	2 870	761	588	856
Établissement d'Edmonton pour femmes	1 940	580	172	848
Établissement d'Edmonton	3 921	480	210	792
Centre fédéral de formation	7 938	761	2 032	914
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 722	1 549	185	1 134
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	771	1 083	8	732
Établissement de la vallée du Fraser	286	883	2	1 254
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 776	1 559	26	414
Établissement de Grande Cache	506	1 449	13	1 565
Établissement pour femmes Grand Valley	2 727	1 391	29	1 457
Centre Grierson	1 022	478	63	615
Établissement Joliette	424	656	38	1 657
Établissement de Joyceville	10 854	1 542	324	1 348
Établissement de Kent	1 669	1 102	101	1 927
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	3 472	1 332	52	393
Village de guérison Kwikwèxwelhp	478	824	0	0
Établissement de La Macaza	364	1 641	95	1 997
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	761	690	596	988
Établissement de Matsqui	2 976	1 365	50	1 030
Établissement de Millhaven	3 407	1 001	14	534

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Mission	2 893	1 244	121	675
Établissement Mountain	2 364	1 366	107	1 359
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 647	662	718	1 200
Établissement Nova pour femmes	73	595	20	933
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	0	0	0	0
Centre Pê Sâkâstêw	142	339	0	0
Établissement Pittsburgh	4 912	1 253	162	897
Établissement de Port-Cartier	406	771	218	1 256
Centre psychiatrique régional	383	626	43	1 273
Centre régional de réception	4 402	642	1 775	922
Centre régional de traitement (Ontario)	99	530	10	349
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 748	993	80	812
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 454	635	19	765
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	889	1 615	14	2 890
Pénitencier de la Saskatchewan	3 999	889	306	1 056
Établissement de Springhill	2 149	905	15	799
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 266	663	716	933
Établissement de Stony Mountain	1 531	892	43	728
Établissement de Warkworth	4 445	1 411	13	1 356
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 256	710	97	1 079
Établissement William Head	1 146	1 046	116	1 153

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Pavillon de ressourcement Willow Cree	11	155	2	586
Septembre 2013	138 439	991	11 724	911
Établissement Archambault	8 491	644	2 689	894
Établissement de l'Atlantique	982	762	11	1 205
Établissement de Bath	4 080	1 599	65	834
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 902	1 213	65	1 308
Établissement de Bowden	2 814	696	130	707
Établissement de Collins Bay	11 142	1 332	272	1 682
Établissement de Cowansville	1 748	899	186	1 082
Établissement de Donnacona	4 326	675	307	693
Pénitencier de Dorchester	2 839	813	173	1 074
Établissement de Drumheller	975	862	6	711
Établissement Drummond	2 477	848	412	842
Établissement d'Edmonton pour femmes	1 684	637	271	821
Établissement d'Edmonton	3 739	499	92	530
Centre fédéral de formation	7 578	760	1 793	937
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 179	1 518	133	1 327
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	878	1 526	7	655
Établissement de la vallée du Fraser	243	1 165	3	863
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 510	1 592	17	321
Établissement de Grande Cache	604	1 418	50	1 887
Établissement pour femmes Grand Valley	2 646	1 551	27	1 184

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Centre Grierson	1 320	524	106	690
Établissement Joliette	277	960	38	913
Établissement de Joyceville	10 947	1 547	387	1 141
Établissement de Kent	1 927	1 108	178	1 545
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	1 907	1 458	25	281
Village de guérison Kwikwèxwelhp	325	844	0	0
Établissement de La Macaza	429	1 513	88	1 494
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	457	622	169	1 186
Établissement de Matsqui	2 998	1 429	14	845
Établissement de Millhaven	4 366	1 112	40	700
Établissement de Mission	2 588	1 324	79	599
Établissement Mountain	2 188	1 503	99	965
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 311	696	475	1 086
Établissement Nova pour femmes	54	543	16	444
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	0	0	0	0
Centre Pê Sâkâstêw	63	499	0	0
Établissement Pittsburgh	4 186	1 365	145	847
Établissement de Port-Cartier	687	929	182	1 238
Centre psychiatrique régional	187	1 000	29	1 174
Centre régional de réception	4 356	676	1 592	993
Centre régional de traitement (Ontario)	75	579	0	0
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 519	1 125	87	479
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 476	686	43	712

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	922	1 445	12	2 703
Pénitencier de la Saskatchewan	3 522	916	280	1 055
Établissement de Springhill	1 652	826	14	1 215
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 071	682	605	1 060
Établissement de Stony Mountain	1 418	953	64	950
Établissement de Warkworth	6 125	1 446	17	1 042
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 114	727	114	1 225
Établissement William Head	1 120	1 064	117	1 224
Pavillon de ressourcement Willow Cree	15	434	0	0
Octobre 2013	142 200	992	12 669	955
Établissement Archambault	9 789	646	2 639	895
Établissement de l'Atlantique	1 311	947	19	1 199
Établissement de Bath	4 559	1 620	154	1 517
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 442	1 208	137	884
Établissement de Bowden	2 851	645	170	603
Établissement de Collins Bay	11 807	1 284	344	1 439
Établissement de Cowansville	2 489	904	155	1 058
Établissement de Donnacona	3 617	691	254	752
Pénitencier de Dorchester	2 880	757	258	870
Établissement de Drumheller	1 178	804	7	150
Établissement Drummond	2 464	759	424	661
Établissement d'Edmonton pour femmes	1 981	616	233	825

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement d'Edmonton	3 289	491	119	684
Centre fédéral de formation	8 104	774	1 654	917
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	7 310	1 503	323	1 740
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	1 370	1 392	13	1 002
Établissement de la vallée du Fraser	271	1 123	13	234
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 345	1 567	42	479
Établissement de Grande Cache	742	1 783	16	2 250
Établissement pour femmes Grand Valley	3 452	1 420	39	1 185
Centre Grierson	1 513	511	118	744
Établissement Joliette	305	965	63	832
Établissement de Joyceville	10 240	1 566	319	1 170
Établissement de Kent	2 011	1 153	179	2 013
Village de guérison Kwikwèxwelhp	301	1 089	0	0
Établissement de La Macaza	420	1 505	67	2 057
Établissement de Matsqui	3 353	1 409	53	322
Établissement de Millhaven	5 064	1 035	141	1 142
Établissement de Mission	2 637	1 268	77	725
Établissement Mountain	2 069	1 418	153	1 010
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 836	738	774	1 148
Établissement Nova pour femmes	64	306	0	0
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1	6	0	0
Centre Pê Sâkâstêw	141	590	0	0
Établissement Pittsburgh	4 000	1 381	52	496

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Port-Cartier	840	1 072	160	1 202
Centre psychiatrique régional	458	917	14	492
Centre régional de réception	4 495	648	1 981	917
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 487	986	91	612
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 584	680	51	741
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	953	1 415	14	3 001
Pénitencier de la Saskatchewan	3 562	937	310	870
Établissement de Springhill	1 546	854	55	1 427
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 346	675	636	943
Établissement de Stony Mountain	1 655	816	61	542
Établissement de Warkworth	5 874	1 551	63	2 267
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 223	727	92	1 079
Établissement William Head	927	1 079	132	1 720
Pavillon de ressourcement Willow Cree	44	391	0	0
Novembre 2013	140 793	1 024	13 443	1 004
Établissement Archambault	8 762	676	2 784	846
Établissement de l'Atlantique	1 352	834	9	825
Établissement de Bath	4 304	1 704	401	1 246
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 218	1 199	142	784
Établissement de Bowden	2 516	640	346	771
Établissement de Collins Bay	11 371	1 395	334	1 739

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Cowansville	2 375	922	287	1 063
Établissement de Donnacona	3 819	685	394	766
Pénitencier de Dorchester	2 923	757	106	901
Établissement de Drumheller	1 116	912	9	517
Établissement Drummond	2 558	878	448	717
Établissement d'Edmonton pour femmes	2 039	672	235	930
Établissement d'Edmonton	2 999	543	94	658
Centre fédéral de formation	7 840	761	1 628	856
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	6 904	1 629	191	1 720
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	1 311	1 324	4	659
Établissement de la vallée du Fraser	252	1 475	11	488
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 102	1 672	26	850
Établissement de Grande Cache	874	1 228	36	1 553
Établissement pour femmes Grand Valley	3 326	1 298	35	1 178
Centre Grierson	1 264	532	89	622
Établissement Joliette	111	813	22	940
Établissement de Joyceville	10 985	1 695	568	1 469
Établissement de Kent	1 910	1 210	80	1 992
Village de guérison Kwikwèxwelhp	491	917	6	1 487
Établissement de La Macaza	375	1 767	22	952
Établissement de Matsqui	3 161	1 389	69	899
Établissement de Millhaven	5 376	1 050	74	584
Établissement de Mission	2 979	1 357	66	846

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement Mountain	2 236	1 559	159	1 227
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 594	722	994	1 040
Établissement Nova pour femmes	91	399	4	513
Okimaw Ohci	0	0	9	474
Centre Pê Sâkâstêw	156	791	0	0
Établissement Pittsburgh	4 225	1 388	83	349
Établissement de Port-Cartier	658	954	67	383
Centre psychiatrique régional	425	879	103	1 029
Centre régional de réception	4 742	648	1 732	859
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 486	947	107	885
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 604	659	172	726
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	818	1 568	14	3 061
Pénitencier de la Saskatchewan	4 009	985	326	823
Établissement de Springhill	2 009	971	96	1 377
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 384	690	668	979
Établissement de Stony Mountain	1 939	872	75	564
Établissement de Warkworth	5 610	1 502	62	2 086
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 378	757	106	1 146
Établissement William Head	806	1 336	141	1 634
Pavillon de ressourcement Willow Cree	10	595	9	1 189
Décembre 2013	149 429	1 016	14 784	1 044
Établissement Archambault	9 251	659	3 504	856

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de l'Atlantique	1 757	874	4	1 299
Établissement de Bath	4 733	1 717	589	1 175
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 616	1 160	237	857
Établissement de Bowden	2 917	653	176	761
Établissement de Collins Bay	11 156	1 365	341	1 390
Établissement de Cowansville	2 647	938	528	1 000
Établissement de Donnacona	4 259	699	394	776
Pénitencier de Dorchester	2 936	827	169	912
Établissement de Drumheller	923	873	11	539
Établissement Drummond	2 916	881	463	789
Établissement d'Edmonton pour femmes	2 088	835	179	1 025
Établissement d'Edmonton	2 564	553	183	662
Centre fédéral de formation	8 659	790	1 901	969
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	7 903	1 591	269	1 606
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	1 330	1 073	12	487
Établissement de la vallée du Fraser	325	1 091	14	756
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 692	1 608	17	639
Établissement de Grande Cache	941	1 231	22	927
Établissement pour femmes Grand Valley	3 297	1 409	31	1 856
Centre Grierson	1 624	464	123	749
Établissement Joliette	111	746	11	499
Établissement de Joyceville	11 305	1 709	571	1 634
Établissement de Kent	2 093	1 348	11	1 186

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Village de guérison Kwikwèxwelhp	366	1 268	18	2 113
Établissement de La Macaza	514	1 653	76	1 663
Établissement de Matsqui	2 764	1 292	3	1 551
Établissement de Millhaven	6 336	996	99	1 018
Établissement de Mission	3 652	1 167	78	1 019
Établissement Mountain	2 286	1 438	153	2 329
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 947	665	942	974
Établissement Nova pour femmes	78	739	3	267
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1	44	29	540
Centre Pê Sâkâstêw	324	760	0	0
Établissement Pittsburgh	4 371	1 265	109	272
Établissement de Port-Cartier	512	1 050	43	439
Centre psychiatrique régional	665	1 017	36	775
Centre régional de réception	4 204	693	1 691	964
Centre régional de traitement (Pacifique)	1 865	876	218	725
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 561	666	121	720
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	835	1 432	11	3 189
Pénitencier de la Saskatchewan	3 637	1 210	291	841
Établissement de Springhill	1 937	1 016	28	1 105
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 800	670	644	927
Établissement de Stony Mountain	1 804	1 058	66	667
Établissement de Warkworth	6 440	1 424	98	1 527

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 712	760	141	1 142
Établissement William Head	740	1 048	116	1 890
Pavillon de ressourcement Willow Cree	35	490	10	1 174
Janvier 2014	146 110	1 017	14 641	972
Établissement Archambault	9 033	685	3 262	867
Établissement de l'Atlantique	1 698	881	27	862
Établissement de Bath	4 510	1 791	551	1 268
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	5 272	1 234	322	694
Établissement de Bowden	2 842	685	396	886
Établissement de Collins Bay	10 472	1 450	324	1 239
Établissement de Cowansville	3 818	911	512	914
Établissement de Donnacona	3 995	701	358	814
Pénitencier de Dorchester	3 491	846	209	899
Établissement de Drumheller	1 091	905	16	896
Établissement Drummond	2 698	951	363	895
Établissement d'Edmonton pour femmes	2 043	734	318	858
Établissement d'Edmonton	2 519	532	264	786
Centre fédéral de formation	8 371	809	1 715	967
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	7 394	1 662	223	1 510
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	1 183	1 199	6	602
Établissement de la vallée du Fraser	374	1 151	16	129
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	3 691	1 634	33	888

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Établissement de Grande Cache	796	1 320	10	1 263
Établissement pour femmes Grand Valley	3 035	1 539	14	1 725
Centre Grierson	1 037	508	72	602
Établissement Joliette	110	656	31	511
Établissement de Joyceville	12 200	1 731	631	1 567
Établissement de Kent	2 476	1 158	50	1 032
Village de guérison Kwikwèxwelhp	394	1 212	0	0
Établissement de La Macaza	547	1 436	77	1 955
Établissement de Matsqui	2 849	1 279	15	1 267
Établissement de Millhaven	5 917	1 080	224	1 126
Établissement de Mission	3 131	1 111	79	659
Établissement Mountain	2 364	1 460	265	1 727
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 923	721	891	1 035
Établissement Nova pour femmes	86	450	4	708
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	0	0	0	0
Centre Pê Sâkâstêw	294	723	2	646
Établissement Pittsburgh	4 102	1 351	97	307
Établissement de Port-Cartier	643	1 022	75	381
Centre psychiatrique régional	440	723	28	701
Centre régional de réception	3 535	782	1 873	960
Centre régional de traitement (Pacifique)	2 323	839	140	559
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	1 204	664	19	358
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	846	1 433	5	2 843

Établissement	Nombre d'appels locaux par carte de débit	Durée moyenne des appels locaux par carte de débit (sec)	Nombre d'appels locaux à frais virés	Durée moyenne des appels locaux à frais virés (sec)
Pénitencier de la Saskatchewan	3 707	1 238	281	843
Établissement de Springhill	1 547	1 063	28	1 193
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 509	714	478	1 034
Établissement de Stony Mountain	2 206	1 041	17	1 107
Établissement de Warkworth	5 963	1 522	70	1 302
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 675	728	134	1 220
Établissement William Head	729	1 052	106	1 844
Pavillon de ressourcement Willow Cree	27	500	10	1 187
Total	1 665 261	993	164 708	965

**APPENDICE E – APPELS INTERURBAINS EN PÉRIODE DE POINTE DE FÉVRIER 2013 À
JANVIER 2014**

Le tableau ci-dessous présente le nombre et le type d'appels interurbains effectués par l'entremise du STD actuel entre 8 h et 16 h, heure locale de l'établissement (« période de pointe »), à tous les établissements, pour la période de un an de février 2013 à janvier 2014. Le tableau est disponible en format Excel de Microsoft (soit les fichiers App E_English.xls et App E_francais.xls) auprès de l'autorité contractante.

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Février 2013	387 064	417	60 393	925
Établissement Archambault	5 880	393	1 589	816
Établissement de l'Atlantique	6 253	474	1 797	1 024
Établissement de Bath	6 937	393	1 102	891
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	9 018	350	1 326	821
Établissement de Bowden	18 826	400	3 022	793
Établissement de Collins Bay	16 269	340	1 513	996
Établissement de Cowansville	14 648	399	1 932	845
Établissement de Donnacona	8 129	404	1 603	749
Pénitencier de Dorchester	8 932	457	1 791	1 039
Établissement de Drumheller	20 659	367	3 215	786
Établissement Drummond	10 944	414	2 170	811
Établissement d'Edmonton pour femmes	3 558	449	627	732
Établissement d'Edmonton	7 415	335	664	724
Centre fédéral de formation	7 454	429	1 959	775
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	11 720	365	1 469	1 116

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	4 456	440	501	1 052
Établissement de la vallée du Fraser	2 105	435	119	1 140
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 273	445	517	983
Établissement de Grande Cache	14 871	363	2 871	970
Établissement pour femmes Grand Valley	6 981	442	475	1 118
Centre Grierson	270	282	14	539
Établissement Joliette	2 704	476	675	995
Établissement de Joyceville	10 322	360	3 913	1 048
Établissement de Kent	8 314	415	929	936
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	5 737	413	629	1 028
Village de guérison Kwikwèwelhp	1 671	496	126	1 555
Établissement de La Macaza	5 485	502	647	813
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	2 242	448	405	876
Établissement de Matsqui	6 710	382	1 015	985
Établissement de Millhaven	7 181	350	828	873
Établissement de Mission	7 832	385	525	826
Établissement Mountain	6 920	404	1 037	1 088
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 579	572	529	786
Établissement Nova pour femmes	2 179	546	158	941
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 550	328	168	636
Centre Pê Sâkâstêw	2 054	328	326	735

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	9 390	368	830	874
Établissement de Port-Cartier	3 754	470	385	755
Centre psychiatrique régional	2 436	462	258	1 936
Centre régional de réception	4 956	449	2 120	846
Centre régional de traitement (Ontario)	1 319	383	117	627
Centre régional de traitement (Pacifique)	6 740	377	2 015	768
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	4 744	402	503	747
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	8 484	382	350	930
Pénitencier de la Saskatchewan	17 585	408	3 273	1 016
Établissement de Springhill	11 352	494	1 912	932
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	2 380	473	422	841
Établissement de Stony Mountain	22 335	393	2 874	947
Établissement de Warkworth	14 550	395	1 561	1 005
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	7 630	478	1 200	882
Établissement William Head	1 642	534	259	969
Pavillon de ressourcement Willow Cree	1 689	448	128	1 195
Mars 2013	425 647	412	66 065	884
Établissement Archambault	6 669	402	1 554	723
Établissement de l'Atlantique	7 648	469	1 566	1 007

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Bath	7 806	373	1 337	909
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	9 416	364	1 102	909
Établissement de Bowden	21 248	388	3 107	771
Établissement de Collins Bay	13 261	330	976	901
Établissement de Cowansville	15 407	407	2 143	816
Établissement de Donnacona	8 766	409	1 506	699
Pénitencier de Dorchester	11 126	435	2 250	1 052
Établissement de Drumheller	22 722	369	3 898	776
Établissement Drummond	13 185	399	2 849	862
Établissement d'Edmonton pour femmes	4 663	388	619	762
Établissement d'Edmonton	9 582	329	750	714
Centre fédéral de formation	9 130	410	2 408	742
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	11 817	361	1 726	1 100
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	5 193	403	653	975
Établissement de la vallée du Fraser	1 981	522	159	903
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 666	481	694	928
Établissement de Grande Cache	17 638	347	2 924	924
Établissement pour femmes Grand Valley	7 637	410	545	939
Centre Grierson	257	328	6	443
Établissement Joliette	3 360	475	921	1 030
Établissement de Joyceville	12 799	368	4 210	1 069
Établissement de Kent	9 027	410	1 143	935

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	5 967	395	880	877
Village de guérison Kwikwëxwelhp	1 768	498	59	902
Établissement de La Macaza	3 740	493	1 167	873
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	1 651	488	244	841
Établissement de Matsqui	6 596	399	906	994
Établissement de Millhaven	6 503	379	753	967
Établissement de Mission	7 697	404	457	884
Établissement Mountain	8 263	403	1 421	1 205
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 950	560	609	790
Établissement Nova pour femmes	2 237	487	222	750
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 623	328	110	634
Centre Pê Sâkâstêw	1 960	332	470	752
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	9 620	376	1 149	1 022
Établissement de Port-Cartier	3 874	470	390	770
Centre psychiatrique régional	2 405	405	255	1 490
Centre régional de réception	5 340	427	2 171	761
Centre régional de traitement (Ontario)	1 658	354	127	605
Centre régional de traitement (Pacifique)	7 415	347	2 107	783
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	5 769	376	661	697

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	9 243	368	393	987
Pénitencier de la Saskatchewan	19 837	397	3 033	967
Établissement de Springhill	14 787	487	2 916	961
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 385	440	484	787
Établissement de Stony Mountain	24 414	408	2 681	944
Établissement de Warkworth	15 589	399	1 746	1 059
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	9 274	441	1 121	853
Établissement William Head	2 159	576	265	971
Pavillon de ressourcement Willow Cree	1 919	424	222	934
Avril 2013	409 875	409	64 842	885
Établissement Archambault	6 366	399	1 401	714
Établissement de l'Atlantique	7 144	481	1 512	1 004
Établissement de Bath	8 153	357	1 108	872
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	9 136	345	1 229	960
Établissement de Bowden	20 088	381	3 208	762
Établissement de Collins Bay	13 702	333	1 257	975
Établissement de Cowansville	14 434	406	1 759	826
Établissement de Donnacona	8 633	401	2 056	758
Pénitencier de Dorchester	10 719	443	2 314	1 072
Établissement de Drumheller	22 416	367	3 282	804

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Drummond	12 740	397	2 860	790
Établissement d'Edmonton pour femmes	4 248	383	578	933
Établissement d'Edmonton	8 794	338	579	720
Centre fédéral de formation	9 184	392	2 117	715
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	11 286	353	1 377	1 026
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	5 618	431	579	925
Établissement de la vallée du Fraser	2 477	464	187	1 208
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 185	500	543	982
Établissement de Grande Cache	17 548	338	3 062	886
Établissement pour femmes Grand Valley	6 864	421	567	1 284
Centre Grierson	246	290	2	436
Établissement Joliette	3 047	441	782	768
Établissement de Joyceville	11 095	327	4 215	1 135
Établissement de Kent	8 890	398	1 086	912
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	4 928	382	798	873
Village de guérison Kwikwëxwelhp	1 676	533	115	1 215
Établissement de La Macaza	4 992	510	790	869
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	1 505	532	219	742
Établissement de Matsqui	6 525	388	1 161	1 026
Établissement de Millhaven	4 733	353	638	925
Établissement de Mission	8 307	377	590	739

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Mountain	9 479	386	2 233	1 046
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 583	534	508	782
Établissement Nova pour femmes	2 091	483	274	626
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 311	324	121	636
Centre Pê Sâkâstêw	2 117	358	393	692
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	8 550	371	1 015	975
Établissement de Port-Cartier	4 047	455	328	785
Centre psychiatrique régional	2 302	387	258	864
Centre régional de réception	5 167	435	1 862	804
Centre régional de traitement (Ontario)	1 366	374	156	989
Centre régional de traitement (Pacifique)	7 247	361	1 626	747
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	5 379	379	597	677
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	8 154	377	487	870
Pénitencier de la Saskatchewan	18 961	402	2 967	962
Établissement de Springhill	12 596	476	3 111	974
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 472	471	425	917
Établissement de Stony Mountain	21 270	420	2 791	951
Établissement de Warkworth	18 406	389	2 239	1 083

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	8 542	449	1 026	814
Établissement William Head	2 384	529	275	1 037
Pavillon de ressourcement Willow Cree	1 772	432	179	922
Mai 2013	422 177	394	65 123	881
Établissement Archambault	6 079	404	1 689	691
Établissement de l'Atlantique	6 705	438	1 522	954
Établissement de Bath	9 290	345	742	816
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	10 394	331	1 254	943
Établissement de Bowden	20 393	354	3 545	748
Établissement de Collins Bay	14 799	320	1 621	904
Établissement de Cowansville	15 539	377	2 146	771
Établissement de Donnacona	8 815	379	1 683	751
Pénitencier de Dorchester	9 984	454	1 810	996
Établissement de Drumheller	23 774	349	3 463	754
Établissement Drummond	14 413	365	2 245	752
Établissement d'Edmonton pour femmes	4 610	365	544	912
Établissement d'Edmonton	8 662	310	765	748
Centre fédéral de formation	8 820	388	2 057	669
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	11 847	346	1 477	1 064
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	6 058	432	740	873

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de la vallée du Fraser	2 351	448	194	1 025
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 261	481	636	1 025
Établissement de Grande Cache	15 526	347	2 416	835
Établissement pour femmes Grand Valley	7 271	393	479	1 231
Centre Grierson	208	256	1	567
Établissement Joliette	3 437	447	650	873
Établissement de Joyceville	12 391	317	4 574	1 021
Établissement de Kent	9 070	394	1 089	939
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	5 319	337	833	828
Village de guérison Kwikwëxwelhp	1 779	620	232	1 166
Établissement de La Macaza	5 706	474	758	876
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	1 449	494	254	889
Établissement de Matsqui	6 803	411	1 300	1 049
Établissement de Millhaven	4 355	329	401	867
Établissement de Mission	7 464	397	698	984
Établissement Mountain	10 098	377	2 312	1 054
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	3 895	531	516	813
Établissement Nova pour femmes	2 193	450	253	780
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 343	344	107	551
Centre Pê Sâkâstêw	2 643	328	284	799
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	8 432	363	902	942

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Port-Cartier	4 068	478	426	824
Centre psychiatrique régional	2 390	361	229	934
Centre régional de réception	5 107	413	2 232	806
Centre régional de traitement (Ontario)	1 451	350	131	1 186
Centre régional de traitement (Pacifique)	7 543	327	1 514	779
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	5 533	348	545	658
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	7 829	381	463	879
Pénitencier de la Saskatchewan	18 282	385	2 980	893
Établissement de Springhill	14 449	461	3 458	968
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	4 331	443	411	809
Établissement de Stony Mountain	21 437	392	3 064	956
Établissement de Warkworth	17 673	361	1 902	1 012
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	8 454	461	1 075	727
Établissement William Head	3 316	418	365	1 027
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 138	421	136	915
Juin 2013	411 513	388	61 972	908
Établissement Archambault	5 913	384	2 174	704
Établissement de l'Atlantique	6 621	487	1 269	982
Établissement de Bath	8 897	349	766	977

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	9 859	344	1 082	1 020
Établissement de Bowden	19 086	350	3 072	761
Établissement de Collins Bay	13 793	309	1 453	997
Établissement de Cowansville	15 366	383	2 311	768
Établissement de Donnacona	8 892	374	1 418	708
Pénitencier de Dorchester	11 809	393	2 254	902
Établissement de Drumheller	21 743	355	3 282	765
Établissement Drummond	14 046	356	1 974	812
Établissement d'Edmonton pour femmes	4 801	355	447	793
Établissement d'Edmonton	8 807	315	675	750
Centre fédéral de formation	8 219	394	1 463	769
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	11 680	328	1 289	1 035
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	6 514	383	627	941
Établissement de la vallée du Fraser	2 199	475	198	925
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	5 666	470	621	1 013
Établissement de Grande Cache	15 411	345	2 895	806
Établissement pour femmes Grand Valley	6 608	419	289	1 254
Centre Grierson	258	247	33	800
Établissement Joliette	3 616	449	428	822
Établissement de Joyceville	10 806	332	3 971	1 041
Établissement de Kent	8 109	389	1 004	1 028

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	4 704	344	853	834
Village de guérison Kwikwèxwelhp	2 328	558	171	945
Établissement de La Macaza	5 863	454	726	1 005
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	1 182	511	219	812
Établissement de Matsqui	7 273	378	1 294	1 095
Établissement de Millhaven	4 081	310	330	1 012
Établissement de Mission	8 277	416	662	1 100
Établissement Mountain	10 206	377	1 715	1 034
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 418	502	396	851
Établissement Nova pour femmes	2 173	397	242	808
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 600	341	109	583
Centre Pê Sâkâstêw	2 558	316	262	741
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	8 101	346	902	938
Établissement de Port-Cartier	4 093	447	532	837
Centre psychiatrique régional	2 428	345	228	915
Centre régional de réception	4 731	423	2 463	792
Centre régional de traitement (Ontario)	1 625	426	191	1 489
Centre régional de traitement (Pacifique)	6 518	323	1 867	735
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	5 382	333	577	680

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	7 856	353	475	994
Pénitencier de la Saskatchewan	18 672	379	2 819	988
Établissement de Springhill	15 048	432	3 254	903
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 809	410	714	843
Établissement de Stony Mountain	20 313	374	2 823	914
Établissement de Warkworth	15 439	351	1 376	941
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	8 840	458	1 133	830
Établissement William Head	3 089	447	543	1 070
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 187	417	101	1 171
Juillet 2013	42 ,473	382	61 459	870
Établissement Archambault	6 334	390	2 229	700
Établissement de l'Atlantique	5 890	455	1 401	959
Établissement de Bath	8 472	328	976	900
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	10 313	321	1 044	870
Établissement de Bowden	20 612	346	3 738	761
Établissement de Collins Bay	14 082	288	1 330	988
Établissement de Cowansville	16 968	384	2 022	773
Établissement de Donnacona	10 114	360	1 697	752
Pénitencier de Dorchester	11 323	387	1 822	895
Établissement de Drumheller	19 244	351	2 424	772

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Drummond	14 557	354	1 987	827
Établissement d'Edmonton pour femmes	3 905	367	532	955
Établissement d'Edmonton	8 249	304	587	680
Centre fédéral de formation	8 671	364	1 403	672
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	10 901	326	1 455	1 007
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	6 750	387	450	791
Établissement de la vallée du Fraser	2 274	484	138	851
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	5 318	422	573	1 030
Établissement de Grande Cache	17 320	327	2 519	814
Établissement pour femmes Grand Valley	7 278	389	464	1 106
Centre Grierson	413	314	160	739
Établissement Joliette	3 182	454	380	819
Établissement de Joyceville	11 744	317	3 418	1 107
Établissement de Kent	8 268	397	911	940
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	4 421	378	1 013	909
Village de guérison Kwikwëxwelhp	1 956	597	143	793
Établissement de La Macaza	6 589	435	695	947
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	774	449	553	790
Établissement de Matsqui	7 559	384	1 570	975
Établissement de Millhaven	4 464	296	281	1 007
Établissement de Mission	9 249	412	758	974

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Mountain	10 891	384	1 917	1 051
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 124	501	424	951
Établissement Nova pour femmes	2 379	410	454	706
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 328	360	83	542
Centre Pê Sâkâstêw	2 569	327	319	723
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	8 676	348	867	955
Établissement de Port-Cartier	4 457	422	483	755
Centre psychiatrique régional	3 162	340	359	833
Centre régional de réception	5 906	412	2 248	785
Centre régional de traitement (Ontario)	1 225	360	168	1 315
Centre régional de traitement (Pacifique)	8 021	303	1 924	757
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	5 360	334	635	719
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	7 875	368	440	1 132
Pénitencier de la Saskatchewan	17 993	381	2 765	880
Établissement de Springhill	15 074	401	2 986	918
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 393	444	508	711
Établissement de Stony Mountain	21 911	388	2 556	907
Établissement de Warkworth	15 581	331	1 445	919

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	9 158	418	1 471	832
Établissement William Head	2 901	432	506	797
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 295	429	228	946
Août 2013	45 5637	382	54 320	895
Établissement Archambault	7 348	366	1 625	714
Établissement de l'Atlantique	6 978	446	1 069	958
Établissement de Bath	9 239	343	695	898
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	11 194	316	887	793
Établissement de Bowden	23 027	351	2 540	738
Établissement de Collins Bay	12 623	311	878	902
Établissement de Cowansville	17 297	392	1 877	771
Établissement de Donnacona	11 021	369	1 436	721
Pénitencier de Dorchester	10 970	407	1 943	1 059
Établissement de Drumheller	23 404	357	2 978	770
Établissement Drummond	17 085	353	1 927	784
Établissement d'Edmonton pour femmes	5 229	364	383	993
Établissement d'Edmonton	8 264	309	356	824
Centre fédéral de formation	9 561	340	1 254	680
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	11 866	350	1 485	1 152
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	6 802	399	283	959

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de la vallée du Fraser	2 167	488	214	1 303
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 456	425	377	1 122
Établissement de Grande Cache	18 328	341	2965	745
Établissement pour femmes Grand Valley	7 752	376	369	884
Centre Grierson	725	360	25	761
Établissement Joliette	3 423	429	363	951
Établissement de Joyceville	13 319	344	2 622	1 094
Établissement de Kent	9 135	389	1 006	960
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	5 322	378	849	985
Village de guérison Kwikwëxwelhp	2 366	394	75	662
Établissement de La Macaza	7 500	445	605	887
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	559	438	287	698
Établissement de Matsqui	9 039	382	1 129	1 125
Établissement de Millhaven	3 916	336	223	929
Établissement de Mission	9 866	404	655	1 255
Établissement Mountain	12 706	388	1 827	1 184
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 104	500	371	905
Établissement Nova pour femmes	1 929	420	348	643
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 686	317	107	549
Centre Pê Sâkâstêw	2 108	324	324	669
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	9 757	361	898	1 031

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Port-Cartier	5 212	411	612	799
Centre psychiatrique régional	2 874	338	334	782
Centre régional de réception	6 186	411	1 609	816
Centre régional de traitement (Ontario)	1 406	340	106	916
Centre régional de traitement (Pacifique)	8 822	335	1 536	831
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	5 945	345	438	764
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	8 061	390	601	1 141
Pénitencier de la Saskatchewan	19 769	397	2 574	918
Établissement de Springhill	16 714	401	2 440	905
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 578	454	518	745
Établissement de Stony Mountain	23 118	394	2 520	944
Établissement de Warkworth	15 524	351	1 505	974
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	9 185	419	1 619	872
Établissement William Head	2 590	426	396	736
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 582	419	257	1 347
Septembre 2013	420 366	397	54 585	877
Établissement Archambault	6 686	368	1 882	741
Établissement de l'Atlantique	7 926	433	1 138	806
Établissement de Bath	8 959	342	656	894

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	10 250	295	872	838
Établissement de Bowden	20 724	363	2 439	781
Établissement de Collins Bay	11 610	333	1 057	935
Établissement de Cowansville	16 944	410	2 059	757
Établissement de Donnacona	9 885	391	1 397	773
Pénitencier de Dorchester	11 189	436	1 909	981
Établissement de Drumheller	19 972	380	2 759	764
Établissement Drummond	15 250	368	1 821	798
Établissement d'Edmonton pour femmes	4 892	389	389	958
Établissement d'Edmonton	7 499	331	572	727
Centre fédéral de formation	8 864	369	1 587	748
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	10 851	377	1 218	1 055
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	6 096	423	255	1 180
Établissement de la vallée du Fraser	1 899	469	262	1 345
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 214	466	326	1 160
Établissement de Grande Cache	16 963	351	2 847	816
Établissement pour femmes Grand Valley	7 425	407	325	907
Centre Grierson	749	385	11	778
Établissement Joliette	3 371	454	317	926
Établissement de Joyceville	12 716	379	2 504	1 081
Établissement de Kent	9 556	400	1 101	884

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	2 462	404	528	1 004
Village de guérison Kwikwëxwelhp	1 941	465	78	750
Établissement de La Macaza	6 500	465	565	943
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	509	416	97	878
Établissement de Matsqui	9 164	407	1 228	1 105
Établissement de Millhaven	5 478	351	603	945
Établissement de Mission	9 102	412	735	909
Établissement Mountain	11 367	398	2 046	1 266
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 238	509	543	823
Établissement Nova pour femmes	2 143	404	176	640
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 711	329	87	479
Centre Pê Sâkâstêw	1 109	307	360	677
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	8 696	369	994	1 093
Établissement de Port-Cartier	4 864	429	485	852
Centre psychiatrique régional	2 064	315	422	715
Centre régional de réception	5 189	469	2 051	833
Centre régional de traitement (Ontario)	590	388	59	426
Centre régional de traitement (Pacifique)	6 717	336	1 475	863
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	4 793	350	556	736

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	7 283	418	638	1 176
Pénitencier de la Saskatchewan	18 781	400	2 484	1 008
Établissement de Springhill	13 583	395	1 672	765
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 081	477	503	841
Établissement de Stony Mountain	21 834	412	2 605	892
Établissement de Warkworth	17 153	346	1 531	985
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	8 762	424	1 696	850
Établissement William Head	2 376	462	439	660
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 386	447	226	835
Octobre 2013	432 648	395	57 709	867
Établissement Archambault	6 651	367	1 974	712
Établissement de l'Atlantique	8 667	390	1 209	824
Établissement de Bath	8 807	343	620	873
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	10 004	295	988	855
Établissement de Bowden	20 790	383	2 315	752
Établissement de Collins Bay	11 546	317	1 266	923
Établissement de Cowansville	19 524	409	2 133	763
Établissement de Donnacona	9 882	419	1 282	777
Pénitencier de Dorchester	11 762	438	1 942	947
Établissement de Drumheller	21 506	382	3 511	763

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Drummond	17 118	358	1 929	785
Établissement d'Edmonton pour femmes	4 786	397	281	892
Établissement d'Edmonton	7 313	343	721	854
Centre fédéral de formation	9 723	367	1 496	696
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	12 408	336	1 343	1 019
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	5 829	415	197	993
Établissement de la vallée du Fraser	2 258	414	214	1 019
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 314	476	352	1 052
Établissement de Grande Cache	13 552	352	2 589	892
Établissement pour femmes Grand Valley	8 078	424	650	870
Centre Grierson	737	415	10	812
Établissement Joliette	3 661	464	252	920
Établissement de Joyceville	10 678	358	2 549	1 014
Établissement de Kent	9 153	415	1 026	924
Village de guérison Kwikwèxwelhp	1 437	512	50	984
Établissement de La Macaza	6 763	461	613	830
Établissement de Matsqui	9 915	376	1 381	972
Établissement de Millhaven	7 119	338	1 034	941
Établissement de Mission	10 558	395	852	1 113
Établissement Mountain	13 191	360	1 802	1 193
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 262	511	534	753

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Nova pour femmes	2 269	391	205	606
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 396	360	78	522
Centre Pê Sâkâstêw	3 289	330	690	880
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	8 039	400	737	855
Établissement de Port-Cartier	4 894	399	492	863
Centre psychiatrique régional	2 525	365	291	863
Centre régional de réception	6 063	432	2 982	791
Centre régional de traitement (Pacifique)	7 121	360	1 769	844
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	4 141	367	728	718
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	8 280	412	547	918
Pénitencier de la Saskatchewan	19 217	407	2 942	873
Établissement de Springhill	16 192	367	1 568	796
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	3 321	499	513	938
Établissement de Stony Mountain	19 942	406	3 182	885
Établissement de Warkworth	17 029	366	1 668	963
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	1 0045	440	1 286	782
Établissement William Head	2 182	454	537	717
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 711	395	379	963
Novembre 2013	410 628	401	60 128	881

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Archambault	6 714	388	1 891	630
Établissement de l'Atlantique	9 214	359	1 079	822
Établissement de Bath	8 064	340	662	1 015
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	9 373	327	891	874
Établissement de Bowden	17 115	398	2 751	738
Établissement de Collins Bay	11 208	316	1 267	1 163
Établissement de Cowansville	19 793	402	2 345	758
Établissement de Donnacona	9 721	402	1 270	731
Pénitencier de Dorchester	11 396	426	1 610	856
Établissement de Drumheller	19 454	367	3 564	739
Établissement Drummond	16 928	366	2 122	851
Établissement d'Edmonton pour femmes	3 816	416	295	842
Établissement d'Edmonton	7 183	358	653	826
Centre fédéral de formation	7 842	406	1 448	621
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	11 424	342	1 470	1 050
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	5 423	385	124	1 307
Établissement de la vallée du Fraser	2 120	487	209	1 260
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	5 595	452	367	1 188
Établissement de Grande Cache	16 664	362	2 763	817
Établissement pour femmes Grand Valley	6 878	388	673	935
Centre Grierson	658	424	12	728

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement Joliette	3 437	461	494	873
Établissement de Joyceville	13 964	428	3 363	1 229
Établissement de Kent	8 327	401	890	930
Village de guérison Kwikwèwelhp	1 355	440	56	812
Établissement de La Macaza	6 812	431	589	947
Établissement de Matsqui	8 551	376	1 506	952
Établissement de Millhaven	7 325	361	996	935
Établissement de Mission	8 849	392	1 009	946
Établissement Mountain	12 107	385	1 909	1 082
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 373	514	595	774
Établissement Nova pour femmes	2 026	406	171	808
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 291	350	95	506
Centre Pê Sâkâstêw	3 081	335	461	810
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	7 998	386	946	814
Établissement de Port-Cartier	4 415	420	461	827
Centre psychiatrique régional	2 276	379	328	885
Centre régional de réception	5 521	455	3 200	714
Centre régional de traitement (Pacifique)	6 595	388	1 803	880
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	3 801	385	599	768
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	8 008	415	518	977

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Pénitencier de la Saskatchewan	18 192	404	2 852	887
Établissement de Springhill	15 901	374	2 464	759
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	2 875	501	499	863
Établissement de Stony Mountain	18 412	393	3 532	965
Établissement de Warkworth	15 955	361	1 479	971
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	8 116	469	1 030	827
Établissement William Head	2 100	506	462	757
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 382	407	355	904
Décembre 2013	438 150	404	65 402	866
Établissement Archambault	7 468	377	1 841	695
Établissement de l'Atlantique	8 926	414	1 082	865
Établissement de Bath	8 423	366	752	912
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	11 249	304	814	877
Établissement de Bowden	18 690	394	2 796	782
Établissement de Collins Bay	12 360	355	1 356	936
Établissement de Cowansville	21 968	395	3 662	757
Établissement de Donnacona	10 144	399	1 215	745
Pénitencier de Dorchester	11 022	469	1 925	851
Établissement de Drumheller	17 565	387	3 581	738
Établissement Drummond	18 218	360	2 120	824

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement d'Edmonton pour femmes	3 576	428	497	834
Établissement d'Edmonton	6 203	351	733	761
Centre fédéral de formation	8 463	408	1 733	782
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	12 229	357	1 501	1 111
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	5 284	398	225	797
Établissement de la vallée du Fraser	2 425	497	234	1 015
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	6 221	437	484	1 081
Établissement de Grande Cache	17 853	332	3658	795
Établissement pour femmes Grand Valley	6 722	384	572	996
Centre Grierson	545	358	18	634
Établissement Joliette	3 770	487	641	841
Établissement de Joyceville	13 175	398	3 605	1 206
Établissement de Kent	10 111	429	898	922
Village de guérison Kwikwèxwelhp	1 549	380	144	762
Établissement de La Macaza	8 484	407	890	762
Établissement de Matsqui	8 626	403	1 214	879
Établissement de Millhaven	9 475	351	1 017	966
Établissement de Mission	9 630	377	1 077	961
Établissement Mountain	12 338	393	1 700	1 159
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	5 019	508	583	820
Établissement Nova pour femmes	2 124	456	253	950

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 664	360	85	559
Centre Pê Sâkâstêw	4 343	325	321	734
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	9 144	386	834	843
Établissement de Port-Cartier	4 570	444	460	858
Centre psychiatrique régional	2 124	416	330	919
Centre régional de réception	5 872	453	3 022	789
Centre régional de traitement (Pacifique)	7 368	373	1 839	836
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	3 889	391	751	810
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	9 257	393	723	906
Pénitencier de la Saskatchewan	19 294	387	3 424	1 013
Établissement de Springhill	17 324	393	2 819	854
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	2 919	494	580	885
Établissement de Stony Mountain	18 691	413	3 756	909
Établissement de Warkworth	17 050	346	1 968	975
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	9 963	507	1 112	853
Établissement William Head	2 419	490	296	1 050
Pavillon de ressourcement Willow Cree	2 404	458	261	640
Janvier 2014	403 416	407	59 730	872
Établissement Archambault	6 490	394	1 344	724

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de l'Atlantique	7 640	446	1 333	890
Établissement de Bath	7 772	371	688	917
Établissement de Beaver Creek (Beaver Creek-séc. min.)	9 092	344	1 074	925
Établissement de Bowden	18 284	393	2 748	804
Établissement de Collins Bay	11 512	344	1 332	930
Établissement de Cowansville	22 744	394	3 036	773
Établissement de Donnacona	8 487	412	1 181	764
Pénitencier de Dorchester	10 955	474	1 940	874
Établissement de Drumheller	17 822	391	3 277	757
Établissement Drummond	16 857	369	1 839	821
Établissement d'Edmonton pour femmes	3 827	424	564	849
Établissement d'Edmonton	5 956	358	587	758
Centre fédéral de formation	7 003	434	1 489	718
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	10 841	376	1 100	1 088
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	5 160	410	231	824
Établissement de la vallée du Fraser	2 446	439	255	955
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	5 757	411	388	930
Établissement de Grande Cache	13 158	375	2 539	881
Établissement pour femmes Grand Valley	6 206	401	514	989
Centre Grierson	406	359	10	661
Établissement Joliette	3 747	488	699	915

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Joyceville	12 296	414	2 553	1 131
Établissement de Kent	9 510	402	1 016	890
Village de guérison Kwikwèxwelhp	1 596	340	157	868
Établissement de La Macaza	8 209	389	624	855
Établissement de Matsqui	8 915	389	1 338	936
Établissement de Millhaven	7 813	359	944	821
Établissement de Mission	8 652	383	715	902
Établissement Mountain	11 731	378	1 994	973
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	4 314	479	645	827
Établissement Nova pour femmes	1 712	513	500	951
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	1 134	400	57	561
Centre Pê Sâkâstêw	3 791	331	220	730
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	7 852	380	765	784
Établissement de Port-Cartier	4 208	468	476	954
Centre psychiatrique régional	2 314	376	328	948
Centre régional de réception	5 146	436	2771	777
Centre régional de traitement (Pacifique)	7 821	383	1 775	870
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	3 642	388	879	876
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	8 672	397	565	1 011
Pénitencier de la Saskatchewan	19 516	394	3 557	1 005

Établissement	Nombre d'appels interurbains par carte de débit	Durée moyenne des appels interurbains par carte de débit (sec)	Nombre d'appels interurbains à frais virés	Durée moyenne des appels interurbains à frais virés (sec)
Établissement de Springhill	13 832	426	2 147	878
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	2 525	513	585	828
Établissement de Stony Mountain	18 999	402	3 608	905
Établissement de Warkworth	14 488	361	1 838	1 086
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	8 492	509	1 039	852
Établissement William Head	2 350	472	174	952
Pavillon de ressourcement Willow Cree	1 724	440	292	828
Total	5 038 594	399	731 728	885

APPENDICE F – APPELS EN PÉRIODE CREUSE DU 1^{ER} MARS 2012 AU 1^{ER} MARS 2013

Le tableau ci-dessous présente le nombre et le type d'appels effectués par l'entremise du STD actuel entre 18 h et 8 h, heure locale de l'établissement (« période creuse »), à tous les établissements, pour la période de un an de février 2013 à janvier 2014. Le tableau est disponible en format Excel de Microsoft (soit les fichiers App F_English.xls et App F_francais.xls) auprès de l'autorité contractante.

La colonne **Pourcentage du total des appels** indique le pourcentage du nombre total d'appels dans la colonne Nombre total d'appels.

Le **nombre total d'appels** indique le nombre total des appels effectués en « période creuse » par l'entremise du STD à cet établissement pour la période de 12 mois, du 1^{er} mars 2012 au 1^{er} mars 2013.

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement Archambault	100,000 %	143 284
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,024 %	35
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,018 %	26
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	44,854 %	64 269
Appel local à frais virés	13,133 %	18 818
Appel interurbain par carte de débit – Canada	32,341 %	46 339
Appel interurbain à frais virés – Canada	8,897 %	12 748
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,472 %	677
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,002 %	3
Appel sans frais	0,258 %	369
Établissement de l'Atlantique	100,000 %	79 176
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,004 %	3
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,091 %	72
Appel à frais virés – International	0,001 %	1
Appel local par carte de débit	12,226 %	9 680
Appel local à frais virés	0,144 %	114
Appel interurbain par carte de débit – Canada	74,022 %	58 608
Appel interurbain à frais virés – Canada	12,487 %	9 887
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,620 %	491
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,277 %	219
Appel sans frais	0,128 %	101
Établissement de Bath	100,000 %	99 157

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,044 %	44
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,136 %	135
Appel à frais virés – International	0,002 %	2
Appel local par carte de débit	33,375 %	33 094
Appel local à frais virés	1,040 %	1 031
Appel interurbain par carte de débit – Canada	58,843 %	58 347
Appel interurbain à frais virés – Canada	5,605 %	5 558
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,822 %	815
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,016 %	16
Appel sans frais	0,116 %	115
Établissement de Beaver Creek (maintenant Beaver Creek-séc. min.)	100,000 %	120 327
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,047 %	56
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,101 %	121
Appel à frais virés – International	0,001 %	1
Appel local par carte de débit	35,504 %	42 721
Appel local à frais virés	0,754 %	907
Appel interurbain par carte de débit – Canada	55,990 %	67 371
Appel interurbain à frais virés – Canada	6,540 %	7 869
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,917 %	1 104
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,016 %	19
Appel sans frais	0,131 %	158
Établissement de Bowden	100,000 %	213 750
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,004 %	8
Appel à frais virés – Outre-mer	0,001 %	3
Appel par carte de débit – International	0,168 %	359
Appel à frais virés – International	0,001 %	3
Appel local par carte de débit	11,199 %	23 937
Appel local à frais virés	0,753 %	1 610
Appel interurbain par carte de débit – Canada	75,126 %	160 582
Appel interurbain à frais virés – Canada	12,225 %	26 131
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,487 %	1 042
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	1
Appel sans frais	0,035 %	74

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement de Collins Bay	100,000 %	207 290
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,022 %	46
Appel à frais virés – Outre-mer	0,001 %	2
Appel par carte de débit – International	0,034 %	71
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	45,281 %	93 864
Appel local à frais virés	0,839 %	1 740
Appel interurbain par carte de débit – Canada	48,067 %	99 639
Appel interurbain à frais virés – Canada	4,672 %	9 684
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,980 %	2 032
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,003 %	6
Appel sans frais	0,099 %	206
Établissement de Cowansville	100,000 %	172 661
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,009 %	15
Appel à frais virés – Outre-mer	0,004 %	7
Appel par carte de débit – International	0,091 %	157
Appel à frais virés – International	0,056 %	96
Appel local par carte de débit	9,819 %	16 954
Appel local à frais virés	0,926 %	1 598
Appel interurbain par carte de débit – Canada	76,884 %	132 748
Appel interurbain à frais virés – Canada	10,377 %	17 917
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,459 %	793
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	1,376 %	2 376
Établissement de Donnacona	100,000 %	129 306
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,016 %	21
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	26,017 %	33 641
Appel local à frais virés	2,987 %	3 862
Appel interurbain par carte de débit – Canada	61,020 %	78 902
Appel interurbain à frais virés – Canada	9,648 %	12 475
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,285 %	369
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,028 %	36

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Pénitencier de Dorchester	100,000 %	136 286
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,011 %	15
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,045 %	62
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	17,453 %	23 786
Appel local à frais virés	1,491 %	2 032
Appel interurbain par carte de débit – Canada	66,683 %	90 880
Appel interurbain à frais virés – Canada	12,557 %	17 113
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	1,224 %	1 668
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,215 %	293
Appel sans frais	0,321 %	437
Établissement de Drumheller	100,000 %	209 675
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,001 %	2
Appel à frais virés – International	0,001 %	2
Appel local par carte de débit	3,923 %	8 226
Appel local à frais virés	0,041 %	86
Appel interurbain par carte de débit – Canada	81,875 %	171 671
Appel interurbain à frais virés – Canada	13,818 %	28 973
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,293 %	614
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,024 %	50
Appel sans frais	0,024 %	51
Établissement Drummond	100,000 %	150 700
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,009 %	14
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,019 %	29
Appel à frais virés – International	0,001 %	1
Appel local par carte de débit	10,796 %	16 269
Appel local à frais virés	2,082 %	3 138
Appel interurbain par carte de débit – Canada	75,196 %	113 321
Appel interurbain à frais virés – Canada	11,267 %	16 980
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,603 %	909
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,001 %	2
Appel sans frais	0,025 %	37

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement d'Edmonton pour femmes	100,000 %	54 182
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,137 %	74
Appel à frais virés – International	0,004 %	2
Appel local par carte de débit	27,858 %	15 094
Appel local à frais virés	4,092 %	2 217
Appel interurbain par carte de débit – Canada	60,223 %	32 630
Appel interurbain à frais virés – Canada	6,927 %	3 753
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,070 %	38
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,002 %	1
Appel sans frais	0,688 %	373
Établissement d'Edmonton	100,000 %	94 934
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,014 %	13
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,004 %	4
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	26,685 %	25 333
Appel local à frais virés	1,584 %	1 504
Appel interurbain par carte de débit – Canada	65,276 %	61 969
Appel interurbain à frais virés – Canada	5,417 %	5 143
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,907 %	861
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,113 %	107
Centre fédéral de formation	100,000 %	147 454
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,001 %	1
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,016 %	24
Appel à frais virés – International	0,011 %	16
Appel local par carte de débit	40,310 %	59 439
Appel local à frais virés	8,666 %	12 779
Appel interurbain par carte de débit – Canada	42,137 %	62 133
Appel interurbain à frais virés – Canada	8,660 %	12 769
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,146 %	216
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,052 %	77

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement Fenbrook (maintenant Beaver Creek)	100,000 %	141 828
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,026 %	37
Appel à frais virés – Outre-mer	0,001 %	1
Appel par carte de débit – International	0,023 %	33
Appel à frais virés – International	0,006 %	8
Appel local par carte de débit	36,202 %	51 344
Appel local à frais virés	0,990 %	1 404
Appel interurbain par carte de débit – Canada	54,816 %	77 745
Appel interurbain à frais virés – Canada	7,109 %	10 082
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,781 %	1 107
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,011 %	15
Appel sans frais	0,037 %	52
Établissement Ferndale (maintenant Mission-séc. min.)	100,000 %	50 891
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,161 %	82
Appel à frais virés – International	0,008 %	4
Appel local par carte de débit	12,478 %	6 350
Appel local à frais virés	0,385 %	196
Appel interurbain par carte de débit – Canada	79,653 %	40 536
Appel interurbain à frais virés – Canada	6,164 %	3 137
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,711 %	362
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,440 %	224
Établissement de la vallée du Fraser	100,000 %	20 644
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,170 %	35
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	11,228 %	2 318
Appel local à frais virés	0,431 %	89
Appel interurbain par carte de débit – Canada	79,679 %	16 449
Appel interurbain à frais virés – Canada	7,440 %	1 536
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,402 %	83
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,649 %	134

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement Frontenac (maintenant Collins Bay-séc. min.)	100,000 %	76 819
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,397 %	305
Appel à frais virés – Outre-mer	0,001 %	1
Appel par carte de débit – International	0,082 %	63
Appel à frais virés – International	0,003 %	2
Appel local par carte de débit	37,111 %	28 508
Appel local à frais virés	0,273 %	210
Appel interurbain par carte de débit – Canada	57,543 %	44 204
Appel interurbain à frais virés – Canada	4,226 %	3 246
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,355 %	273
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,001 %	1
Appel sans frais	0,008 %	6
Établissement de Grande Cache	100,000 %	147 002
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,001 %	2
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,073 %	107
Appel à frais virés – International	0,001 %	2
Appel local par carte de débit	3,520 %	5 174
Appel local à frais virés	0,119 %	175
Appel interurbain par carte de débit – Canada	81,312 %	119 531
Appel interurbain à frais virés – Canada	14,621 %	21 493
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,278 %	408
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,005 %	8
Appel sans frais	0,069 %	102
Établissement pour femmes Grand Valley	100,000 %	76 399
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,304 %	232
Appel à frais virés – Outre-mer	0,013 %	10
Appel par carte de débit – International	0,433 %	331
Appel à frais virés – International	0,013 %	10
Appel local par carte de débit	28,256 %	21 587
Appel local à frais virés	0,318 %	243
Appel interurbain par carte de débit – Canada	63,791 %	48 736
Appel interurbain à frais virés – Canada	4,304 %	3 288
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	2,211 %	1 689
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,009 %	7
Appel sans frais	0,348 %	266

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Centre Grierson	100,000 %	13 507
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,000 %	0
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	69,179 %	9 344
Appel local à frais virés	4,916 %	664
Appel interurbain par carte de débit – Canada	23,706 %	3 202
Appel interurbain à frais virés – Canada	1,614 %	218
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,511 %	69
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,074 %	10
Établissement Joliette	100,000 %	31 435
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,010 %	3
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,169 %	53
Appel à frais virés – International	0,003 %	1
Appel local par carte de débit	5,930 %	1 864
Appel local à frais virés	0,627 %	197
Appel interurbain par carte de débit – Canada	79,577 %	25 015
Appel interurbain à frais virés – Canada	13,014 %	4 091
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,624 %	196
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,003 %	1
Appel sans frais	0,045 %	14
Établissement de Joyceville	100,000 %	182 628
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,030 %	55
Appel à frais virés – Outre-mer	0,003 %	6
Appel par carte de débit – International	0,047 %	85
Appel à frais virés – International	0,024 %	43
Appel local par carte de débit	39,007 %	71 237
Appel local à frais virés	1,227 %	2 240
Appel interurbain par carte de débit – Canada	45,754 %	83 560
Appel interurbain à frais virés – Canada	13,515 %	24 683
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,295 %	538
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,004 %	7
Appel sans frais	0,095 %	174

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement de Kent	100,000 %	106 602
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,001 %	1
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,111 %	118
Appel à frais virés – International	0,023 %	24
Appel local par carte de débit	14,387 %	15 337
Appel local à frais virés	1,013 %	1 080
Appel interurbain par carte de débit – Canada	74,901 %	79 846
Appel interurbain à frais virés – Canada	8,373 %	8 926
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,507 %	540
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,047 %	50
Appel sans frais	0,638 %	680
Pénitencier de Kingston (maintenant fermé)	100,000 %	48 536
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,014 %	7
Appel à frais virés – Outre-mer	0,002 %	1
Appel par carte de débit – International	0,056 %	27
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	39,136 %	18 995
Appel local à frais virés	0,451 %	219
Appel interurbain par carte de débit – Canada	50,470 %	24 496
Appel interurbain à frais virés – Canada	8,919 %	4 329
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,785 %	381
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,012 %	6
Appel sans frais	0,155 %	75
Village de guérison Kwikwèwelhp	100,000 %	15 901
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,069 %	11
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	14,917 %	2 372
Appel local à frais virés	0,113 %	18
Appel interurbain par carte de débit – Canada	77,737 %	12 361
Appel interurbain à frais virés – Canada	5,767 %	917
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,780 %	124
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,616 %	98

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement de La Macaza	100,000 %	55 115
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,210 %	116
Appel à frais virés – International	0,005 %	3
Appel local par carte de débit	4,754 %	2 620
Appel local à frais virés	1,101 %	607
Appel interurbain par carte de débit – Canada	83,337 %	45 931
Appel interurbain à frais virés – Canada	10,110 %	5 572
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,405 %	223
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,078 %	43
Établissement Leclerc (maintenant fermé)	100,000 %	18 135
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,017 %	3
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	45,779 %	8 302
Appel local à frais virés	18,246 %	3 309
Appel interurbain par carte de débit – Canada	28,746 %	5 213
Appel interurbain à frais virés – Canada	6,838 %	1 240
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,369 %	67
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,006 %	1
Établissement de Matsqui	100,000 %	83 844
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,001 %	1
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,050 %	42
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	22,866 %	19 172
Appel local à frais virés	0,558 %	468
Appel interurbain par carte de débit – Canada	65,274 %	54 728
Appel interurbain à frais virés – Canada	10,577 %	8 868
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,268 %	225
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,406 %	340

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement de Millhaven	100,000 %	103 636
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,026 %	27
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,041 %	42
Appel à frais virés – International	0,003 %	3
Appel local par carte de débit	40,269 %	41 733
Appel local à frais virés	0,399 %	413
Appel interurbain par carte de débit – Canada	52,659 %	54 574
Appel interurbain à frais virés – Canada	5,803 %	6 014
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,714 %	740
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,087 %	90
Établissement de Mission	100,000 %	86 787
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,046 %	40
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	23,576 %	20 461
Appel local à frais virés	0,589 %	511
Appel interurbain par carte de débit – Canada	68,510 %	59 458
Appel interurbain à frais virés – Canada	5,805 %	5 038
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	1,087 %	943
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,008 %	7
Appel sans frais	0,379 %	329
Établissement Mountain	100,000 %	107 881
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,004 %	4
Appel à frais virés – Outre-mer	0,003 %	3
Appel par carte de débit – International	0,101 %	109
Appel à frais virés – International	0,005 %	5
Appel local par carte de débit	16,517 %	17 819
Appel local à frais virés	0,954 %	1 029
Appel interurbain par carte de débit – Canada	68,828 %	74 252
Appel interurbain à frais virés – Canada	11,919 %	12 858
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,322 %	347
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,012 %	13
Appel sans frais	1,337 %	1 442

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Établissement Montée Saint-François (maintenant CFF-séc. min.)	100,000 %	74 559
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,011 %	8
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,087 %	65
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	42,090 %	31 382
Appel local à frais virés	7,810 %	5 823
Appel interurbain par carte de débit – Canada	43,297 %	32 282
Appel interurbain à frais virés – Canada	5,457 %	4 069
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,507 %	378
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,740 %	552
Établissement Nova pour femmes	100,000 %	19 784
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,071 %	14
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,000 %	0
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	3,887 %	769
Appel local à frais virés	0,839 %	166
Appel interurbain par carte de débit – Canada	85,200 %	16 856
Appel interurbain à frais virés – Canada	9,528 %	1 885
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,263 %	52
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,212 %	42
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	100,000 %	14 519
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,034 %	5
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	0,882 %	128
Appel local à frais virés	0,296 %	43
Appel interurbain par carte de débit – Canada	92,355 %	13 409
Appel interurbain à frais virés – Canada	6,412 %	931
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,000 %	0
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Appel sans frais	0,021 %	3
Centre Pê Sâkâstêw	100,000 %	27 180
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,000 %	0
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	6,336 %	1 722
Appel local à frais virés	0,022 %	6
Appel interurbain par carte de débit – Canada	81,244 %	22 082
Appel interurbain à frais virés – Canada	11,696 %	3 179
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,022 %	6
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,681 %	185
Établissement Pittsburgh (maintenant Joyceville-séc. min.)	100,000 %	101 770
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,031 %	32
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,326 %	332
Appel à frais virés – International	0,083 %	84
Appel local par carte de débit	32,984 %	33 568
Appel local à frais virés	0,533 %	542
Appel interurbain par carte de débit – Canada	58,165 %	59 195
Appel interurbain à frais virés – Canada	6,092 %	6 200
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	1,631 %	1 660
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,005 %	5
Appel sans frais	0,149 %	152
Établissement de Port-Cartier	100,000 %	49 044
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,073 %	36
Appel à frais virés – International	0,010 %	5
Appel local par carte de débit	8,967 %	4 398
Appel local à frais virés	2,793 %	1 370
Appel interurbain par carte de débit – Canada	79,457 %	38 969
Appel interurbain à frais virés – Canada	7,856 %	3 853
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,324 %	159
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,075 %	37

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Appel sans frais	0,442 %	217
Centre psychiatrique régional	100,000 %	24 972
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,000 %	0
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	13,363 %	3 337
Appel local à frais virés	1,706 %	426
Appel interurbain par carte de débit – Canada	72,025 %	17 986
Appel interurbain à frais virés – Canada	9,607 %	2 399
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	2,751 %	687
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,549 %	137
Centre régional de réception	100,000 %	112 582
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,010 %	11
Appel à frais virés – Outre-mer	0,004 %	5
Appel par carte de débit – International	0,057 %	64
Appel à frais virés – International	0,012 %	13
Appel local par carte de débit	27,527 %	30 991
Appel local à frais virés	13,016 %	14 654
Appel interurbain par carte de débit – Canada	40,885 %	46 029
Appel interurbain à frais virés – Canada	17,842 %	20 087
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,418 %	471
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,004 %	4
Appel sans frais	0,225 %	253
Centre régional de traitement (Ontario)	100,000 %	8 077
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,062 %	5
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,062 %	5
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	5,732 %	463
Appel local à frais virés	0,433 %	35
Appel interurbain par carte de débit – Canada	84,029 %	6 787
Appel interurbain à frais virés – Canada	8,134 %	657
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	1,449 %	117
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Appel sans frais	0,099 %	8
Centre régional de traitement (Pacifique)	100,000 %	81 654
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,067 %	55
Appel à frais virés – International	0,015 %	12
Appel local par carte de débit	15,520 %	12 673
Appel local à frais virés	0,994 %	812
Appel interurbain par carte de débit – Canada	65,927 %	53 832
Appel interurbain à frais virés – Canada	16,226 %	13 249
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,547 %	447
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,016 %	13
Appel sans frais	0,687 %	561
Établissement Riverbend (maintenant Pénitencier de la Saskatchewan-séc. min.)	100,000 %	47 908
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,399 %	191
Appel à frais virés – International	0,004 %	2
Appel local par carte de débit	20,168 %	9 662
Appel local à frais virés	1,023 %	490
Appel interurbain par carte de débit – Canada	68,915 %	33 016
Appel interurbain à frais virés – Canada	9,312 %	4 461
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,169 %	81
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,010 %	5
Établissement de Rockwood (maintenant Stony Mountain-séc. min.)	100,000 %	61 694
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,081 %	50
Appel à frais virés – International	0,002 %	1
Appel local par carte de débit	7,370 %	4 547
Appel local à frais virés	0,135 %	83
Appel interurbain par carte de débit – Canada	86,313 %	53 250
Appel interurbain à frais virés – Canada	5,618 %	3 466
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,481 %	297

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,000 %	0
Pénitencier de la Saskatchewan	100,000 %	205 606
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,003 %	7
Appel à frais virés – Outre-mer	0,003 %	7
Appel par carte de débit – International	0,003 %	6
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	14,630 %	30 081
Appel local à frais virés	1,328 %	2 730
Appel interurbain par carte de débit – Canada	71,982 %	147 999
Appel interurbain à frais virés – Canada	11,600 %	23 851
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,155 %	319
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,002 %	5
Appel sans frais	0,292 %	601
Établissement de Springhill	100,000 %	159 692
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,001 %	1
Appel à frais virés – Outre-mer	0,001 %	1
Appel par carte de débit – International	0,041 %	66
Appel à frais virés – International	0,001 %	2
Appel local par carte de débit	8,252 %	13 177
Appel local à frais virés	0,153 %	245
Appel interurbain par carte de débit – Canada	76,958 %	122 895
Appel interurbain à frais virés – Canada	14,154 %	22 603
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,383 %	612
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,056 %	90
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (Archambault-séc. min.)	100,000 %	58 711
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,024 %	14
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,068 %	40
Appel à frais virés – International	0,002 %	1
Appel local par carte de débit	41,447 %	24 334
Appel local à frais virés	10,146 %	5 957
Appel interurbain par carte de débit – Canada	40,681 %	23 884
Appel interurbain à frais virés – Canada	7,370 %	4 327

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,240 %	141
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,002 %	1
Appel sans frais	0,020 %	12
Établissement de Stony Mountain	100,000 %	204 335
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,028 %	58
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	5,923 %	12 102
Appel local à frais virés	0,199 %	407
Appel interurbain par carte de débit – Canada	81,420 %	166 370
Appel interurbain à frais virés – Canada	12,124 %	24 773
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,129 %	264
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,177 %	361
Établissement de Warkworth	100,000 %	173 222
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,032 %	55
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,149 %	258
Appel à frais virés – International	0,004 %	7
Appel local par carte de débit	22,259 %	38 558
Appel local à frais virés	0,154 %	267
Appel interurbain par carte de débit – Canada	69,500 %	120 389
Appel interurbain à frais virés – Canada	7,111 %	12 317
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,687 %	1 190
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,104 %	181
Établissement Westmorland (maintenant Dorchester-séc. min.)	100,000 %	91 185
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,001 %	1
Appel à frais virés – International	0,003 %	3
Appel local par carte de débit	10,720 %	9 775
Appel local à frais virés	1,246 %	1 136
Appel interurbain par carte de débit – Canada	76,981 %	70 195

Type d'appel, par établissement	Pourcentage du total des appels	Nombre total d'appels
Appel interurbain à frais virés – Canada	10,846 %	9 890
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,193 %	176
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,010 %	9
Établissement William Head	100,000 %	35 600
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,211 %	75
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	24,691 %	8 790
Appel local à frais virés	3,534 %	1 258
Appel interurbain par carte de débit – Canada	60,514 %	21 543
Appel interurbain à frais virés – Canada	9,635 %	3 430
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	1,298 %	462
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,118 %	42
Pavillon de ressourcement Willow Cree	100,000 %	20 829
Appel par carte de débit – Outre-mer	0,000 %	0
Appel à frais virés – Outre-mer	0,000 %	0
Appel par carte de débit – International	0,134 %	28
Appel à frais virés – International	0,000 %	0
Appel local par carte de débit	0,855 %	178
Appel local à frais virés	0,504 %	105
Appel interurbain par carte de débit – Canada	88,698 %	18 475
Appel interurbain à frais virés – Canada	9,578 %	1 995
Appel interurbain par carte de débit – États-Unis	0,086 %	18
Appel interurbain à frais virés – États-Unis	0,000 %	0
Appel sans frais	0,144 %	30
Total	5 200,000 %	4 898 695

APPENDICE G – RELATIONS DANS LA LISTE PERSONNELLE

Le tableau ci-dessous présente l'état de la relation auquel les utilisateurs doivent avoir accès par l'entremise du STD sous la forme d'une « liste déroulante » pour attribuer les numéros figurant sur la liste personnelle d'un détenu.

Code interne	Brève description (anglais)	Brève description (français)
0001	BOYFRIEND	AMI DE COEUR
0002	BROTHER	FRÈRE
0003	BROTHER-IN-LAW	BEAU-FRÈRE
0004	BUSINESS RELATE	RELATION D'AFFA
0005	CLERGY	CLERGÉ
0006	COMMON LAW SPOU	CONJOINT(E) FAI
0007	COMMUNITY SUPP	SUPPORT COMMUNA
0008	COUSIN	COUSIN(E)
0009	DAUGHTER	FILLE
0010	ELDER	AÎNÉ(E)
0011	EMPLOYEE	EMPLOYÉ(E)
0012	EMPLOYER	EMPLOYEUR(E)
0013	EX-SPOUSE	EX-CONJOINT(E)
0014	FATHER	PÈRE
0015	FIANCE	FIANCÉ(E)
0016	FRIEND	AMI(E)
0017	GIRLFRIEND	AMIE DE COEUR
0018	GRANDFATHER	GRAND-PÈRE
0019	GRANDMOTHER	GRAND-MÈRE
0020	HUSBAND	MARI
0021	LAWYER	AVOCAT(E)
0022	MOTHER	MÈRE
0023	NEPHEW	NEVEU
0024	NIECE	NIÈCE
0025	OTHER	AUTRE
0026	SISTER	SOEUR
0027	SISTER-IN-LAW	BELLE-SOEUR
0028	SON	FILS
0029	STEP BROTHER	DEMI-FRÈRE
0030	STEP FATHER	BEAU-PÈRE
0031	STEP MOTHER	BELLE-MÈRE
0032	STEP SISTER	DEMI-SOEUR

Code interne	Brève description (anglais)	Brève description (français)
0033	WIFE	ÉPOUSE
0034	UNCLE	ONCLE
0035	AUNT	TANTE
0036	PARENTS	PARENTS
0037	LANDLORD	PROPRIÉTAIRE
0038	FATHER-IN-LAW	BEAU-PÈRE
0039	MOTHER-IN-LAW	BELLE-MÈRE
0040	DAUGHTER-IN-LAW	BRU
0041	SON-IN-LAW	GENDRE
0042	NO KNOWN REL.	SANS REL CONNUE
0043	GUARDIAN	TUTEUR (TRICE)
0044	AGENT	MANDATAIRE
0045	STEP DAUGHTER	BELLE-FILLE
0046	STEP SON	BEAU-FILS
0047	GRANDSON	PETIT-FILS
0048	GRANDDAUGHTER	PETITE-FILLE
0049	EX-BOYFRIEND	EX-AMI COEUR
0050	EX-GIRLFRIEND	EX-AMIE COEUR
0051	REPRESENTATIVE	REPRESENTANT

APPENDICE H – MESSAGES ENREGISTRÉS DU STD

Le tableau suivant précise les messages enregistrés que les détenus entendent lorsqu'ils utilisent le STD. Le STD doit offrir les messages indiqués dans ce tableau dans les deux langues officielles, tels qu'ils sont rédigés.

Description	Texte anglais	Texte français
PARAMÈTRES GLOBAUX		
Messages-guides externes		
Langue de l'appel	We will continue in English.	Nous continuerons en français.
Demande du NIP de l'utilisateur	Please enter your personal identification number followed by the pound key.	Veillez composer votre numéro d'identification personnel suivi de la touche marquée d'un carré.
Échec du NIP	Sorry, you cannot place a call without a valid personal identification number.	Désolé, vous ne pouvez faire un appel sans un numéro d'identification valide.
NIP invalide	The personal identification number you entered is not valid.	Le numéro d'identification personnel que vous avez composé n'est pas valide.
Demande du nom de l'appelant	Please say your name after the tone.	Veillez dire votre nom après le bip sonore.
Demande du numéro de téléphone	Please enter the phone number you want to reach followed by the pound key.	Composez le numéro que vous désirez rejoindre, suivi de la touche marquée d'un carré.
Échec du numéro de téléphone donné	Sorry, but you need to enter a valid phone number to place a call.	Désolé, vous devez entrer un numéro de téléphone valide pour faire un appel.
Destination invalide	The number you entered is not valid.	Le numéro que vous avez composé n'est pas valide.
Pas de réponse, demande du nom encore une fois	I did not hear anything. Your name is needed to process your call further.	Je n'ai rien entendu. Votre nom est nécessaire pour poursuivre votre appel.
Pas de réponse, demande du nom de famille	Sorry, but without your name, you can't make calls.	Je n'ai rien entendu. Votre nom est nécessaire pour poursuivre votre appel.
Signal sonore	Beep!	Bip!
LANGUE CHOISIE		
Langue demandée avant l'enregistrement	Press 1 to continue in English. Appuyez sur le 2 pour continuer en français.	Press 1 to continue in English. Appuyez sur le 2 pour continuer en français.
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE		
Obtention du numéro de téléphone	Please enter the phone number you want to reach followed by the pound key.	Composez le numéro que vous désirez rejoindre, suivi de la touche marquée d'un carré.
Non valide	The number you entered is not valid.	Le numéro que vous avez composé n'est pas valide.
NIP DE L'USAGER		

Description	Texte anglais	Texte français
Demande du NIP de l'usager	Press 1 to use your prepaid account or press 2 to place a collect call.	Appuyer sur le 1 pour utiliser un compte prépayé ou appuyer sur le 2 pour effectuer un appel à frais virés.
MOINS DE 10 MINUTES		
Temps restant	Take note that inmate telephone system will close in less than { X } minutes. If you choose to continue, you may not be able to complete your call.	Prenez note que le système téléphonique des détenus fermera dans moins de { X } minutes. Si vous choisissez de poursuivre, il se pourrait que votre appel soit interrompu.
PAS EN SERVICE		
Pas en service	The inmate telephone system is not in service at the moment.	Le système téléphonique des détenus n'est pas en service en ce moment.
ANNONCE		
Annonce	Call forwarding and three way calling is forbidden. Failing to follow the rules may result in restrictions on your access to the telephone or other consequences. Your call may be intercepted if authorized by the institutional head.	Le renvoi d'appel automatique ainsi que les appels à trois sont interdits. Le non-respect de ces règlements pourrait entraîner des restrictions à votre accès au téléphone ou d'autres conséquences. Votre appel peut être intercepté avec l'autorisation du chef d'établissement.
NIP DÉJÀ UTILISÉ		
NIP déjà utilisé	You cannot place a call. Your profile is already in use by another user at this moment.	Vous ne pouvez effectuer cet appel. Votre profil est déjà utilisé par un autre usager en ce moment.
BLOQUÉ		
Blocage de la carte du détenu	Sorry, you do not have permission to place calls.	Désolé, vous n'avez pas la permission de faire des appels.
ESSAI DE LA CARTE ENCORE UNE FOIS		
Essai de la carte encore une fois	Please insert your card in the reader. It is needed to process your call.	Veuillez insérer votre carte dans le lecteur. Elle est requise pour que votre appel soit effectué.
PAS DE CARTE		
Pas de carte	You are not allowed to place a call without a card.	Vous ne pouvez faire d'appels sans carte.
ÉCHEC DE L'IDENTIFICATION		
Échec de l'identification	Sorry, but your call cannot be processed. Your identification has failed.	Désolé, mais votre appel ne peut se poursuivre. Votre identification a échoué.
NIP NON CORRESPONDANT		
NIP non correspondant	The card you inserted does not match the PIN you have entered.	La carte que vous avez insérée ne correspond pas au NIP que vous avez entré.
MODÈLE NON CORRESPONDANT		
Modèle non correspondant	The card you inserted does not match the iris of your eye.	La carte que vous avez insérée ne correspond pas à l'iris de votre œil.

Description	Texte anglais	Texte français
ESSAI DU MODÈLE ENCORE UNE FOIS		
Essai du modèle encore une fois	Please use the iris scanner to identify yourself. It is needed to process your call.	Veuillez utiliser le lecteur d'iris pour vous identifier. Cette étape est requise pour que votre appel soit effectué.
SOLDE PEU ÉLEVÉ		
Solde peu élevé	Your account balance is [amount] dollars and [amount] cents. You only have access to collect or toll-free calls.	Le solde de votre compte est de [montant] dollars et [montant] cents. Vous n'avez accès qu'aux appels à frais virés ou sans frais.
Pas de fonds	Your account has no funds in it. You may call the service again and place a collect call to avoid this problem.	Votre compte ne contient pas de fond. Vous pouvez appeler le service à nouveau et faire un appel à frais virés pour éviter cet inconvénient.
Fonds insuffisants	Sorry but there is not enough money in your account to pay for the call you want to make. You may call the service again and place a collect call to avoid this problem.	Désolé, mais il n'y a pas assez d'argent dans votre compte pour payer cet appel. Vous pouvez appeler le service à nouveau et faire un appel à frais virés pour éviter cet inconvénient.
NUMÉRO NON AUTORISÉ		
Numéro non autorisé	Sorry but you cannot make a call to this number.	Désolé, mais vous ne pouvez pas appeler à ce numéro.
TROP D'APPELS		
Trop d'appels	You have reached the maximum number of calls you can place to this number today.	Vous avez atteint le nombre maximal d'appels que vous pouvez effectuer à ce numéro aujourd'hui.
FIN DE L'APPEL		
Merci	Thank you for using inmate telephone system.	Merci d'avoir utilisé le système téléphonique des détenus.
ERREUR		
Erreur	We are experiencing technical difficulties, call again later.	Nous éprouvons présentement des difficultés techniques, veuillez rappeler plus tard.

APPENDICE I – CABINES TÉLÉPHONIQUES POUR LES DÉTENUS

Les photographies suivantes constituent des exemples de cabines téléphoniques pour les détenus qu'on peut retrouver dans certains établissements. Ces exemples sont présentés à titre indicatif seulement. Chacun des établissements du SCC peut avoir des cabines qu'il souhaite conserver ou avoir besoin de cabines fournies par l'entrepreneur.



Figure 1 – Exemple de cabines fixées au mur



Figure 2 – Exemple de cabine autoportante



Figure 3 – Exemple de cabines autoportantes



Figure 4 – Exemple de cabine autoportante et de cabine fixée au mur



Figure 5 – Exemple de chariot pour le secteur d'isolement

ANNEXE B – Base de paiement **proposée**

1.0 Période du contrat

L'entrepreneur facturera les taux suivants aux détenus en conformité avec la base de paiement suivants pour le travail effectué en vertu du présent contrat, tel que décrit dans l'annexe A - Énoncé des travaux.

Remarque: Tous les frais doivent être inclus dans les tarifs proposés à l'exclusion de la TVH, la TPS ou la TVQ, le cas échéant, pour chaque région de livraison. Cela inclut, mais sans s'y limiter; toute l'installation, maintenance, la garantie, l'équipement, les services auxiliaires de soutien et tout autre(s) surcharge(s) nécessaires pour un fonctionnement pleinement opérationnel du STD au cours de la durée du contrat.

Tableau 1: Période de contrat du XX-XX-2015 au XX-XX-2021			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	72 500 appels	\$XXX /appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 000 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	1 000 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	300 000 minutes	\$XXX /minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	43 500 appels	\$XXX /appel + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	1 200 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	600 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	180 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	

Prix total de l'offre pour le période de contrat initiale
--

Remarque: Les volumes de la colonne B sont fournis uniquement à des fins d'évaluation. L'inclusion de ces données dans cette demande de soumissions ne représentent pas un engagement par le Canada que son utilisation des services en vertu de tout contrat résultant sera conforme à ces volumes.

2.0 Options de prolongation de la période du contrat

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat, conformément à l'article 4.2 du contrat initial, Options de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix fermes tout inclus, d'après le tableau suivant, la TVH, la TPS ou la TVQ en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à la prolongation du contrat.

Tableau 2 : Période d'option #1 du XX-XX-2021 au XX-XX-2023			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	72 500 appels	\$XXX /appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 000 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	1 000 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	300 000 minutes	\$XXX /minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	43 500 appels	\$XXX /appel + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	1 200 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	600 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	180 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	

Prix total de l'offre pour la période d'option #1

Tableau 3 : Période d'option #2 du XX-XX-2023 au XX-XX-2025			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	72 500 appels	\$XXX /appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 000 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	1 000 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	300 000 minutes	\$XXX /minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	43 500 appels	\$XXX /appel + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	1 200 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	600 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	180 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Prix total de l'offre pour la			

période d'option #2

Tableau 4 : Période d'option #3 du XX-XX-2025 au XX-XX-2027			
A	B	C	D
Type d'appel	volume mensuel	taux	Prix total de l'offre évaluée (D = B x C)
Débit – appels locaux – taux par appel	72 500 appels	\$XXX /appel	
Débit – appels interurbains au Canada – taux par minute	2 000 000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains aux États-Unis – taux par minute	1,000,000 minutes	\$XXX /minute	
Débit – appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	300,000 minutes	\$XXX /minute	
Appels à frais virés - appels locaux – taux par appel	43 500 appels	\$XXX /appel + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels interurbains au Canada – taux par minute	1 200 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Appels à frais virés - appels terminant aux États-Unis - taux par minute	600 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	

Appels à frais virés - appels interurbains ailleurs dans le monde (appels terminant à l'extérieur du Canada et des États-Unis) – taux par minute	180 000 minutes	\$XXX /minute + \$XXX surcharge par appel	
Prix total de l'offre pour la période d'option #3			

Prix total d'évaluation des soumissions = Somme du total des Prix total de l'offre des tableaux 1, 2, 3 et 4.
Prix total d'évaluation des soumissions: \$XXX (insérer la somme du total des Prix total de l'offre des tableaux 1, 2, 3 et 4)

3.0 TVH ou TPS/TVQ

- (a) Dans le contrat, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas la taxe sur les produits et services (TPS), ni la taxe sur la vente harmonisée (TVH), ni la taxe de vente du Québec (TVQ) selon le cas, à moins d'indication contraire. La TPS ou la TVH, selon le cas, s'ajoute au prix mentionné et sera payée par le Canada.

Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité



	Government of Canada Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat 21120-12-9364 (Amptt 1)	
		Security Classification / Classification de sécurité	

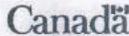
**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Correctional Service Canada (CSC)	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Technical Services - Electronic Security Systems	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Provision and on-going maintenance of an Inmate Telephone System		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/> Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ		NATO					COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens		✓														
Production																
IT Media / Support TI		✓														
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 21120-12-9364 (Amo#1) ^R
Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Mary Heath		Title - Titre Project Officer	
Signature 		Date 13 June 2014	
Telephone No. - N° de téléphone 613-947-5199	Facsimile No. - N° de télécopieur (613) 996-9421	E-mail address - Adresse courriel mary.heath@csc-scc.gc.ca	
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Robert Watie CSC (NHQ) Contract Security Analyst (T) 613-944-6665 / (F) 613-947-4438 ROBERT.WATIE@csc-scc.gc.ca		Title - Titre Security Analyst	
Signature 		Date JUN 16 2014	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			
			<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Alexandre Giguère		Title - Titre	
Signature 		Date	
Telephone No. - N° de téléphone 613-942-9858	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	
Signature jacques Saumur		Date 02-JULY-2014	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	

Jacques Saumur
Contract Security Officer, Contract Security Division
Jacques.Saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Tel/Tél - 613-948-1732 / Fax/Télec - 613-954-4171

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada



Annexe D - Critères d'évaluation

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de la proposition sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires

Il est **impératif** que les soumissions **répondent à chacun de ces critères** pour démontrer leur respect des exigences.

- 1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.
- 1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.
- 1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.
- 1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.
 - I. Les références doivent être présentées selon le format suivant :
 - a. Nom;
 - b. Organisme;
 - c. Numéro de téléphone actuel; et
 - d. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

- I. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.
- II. De plus, les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.
- III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.
- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé un (1) projet mettant en œuvre un service téléphonique à composition directe pour passer des appels locaux et interurbains. Le service doit avoir été assuré dans un <u>milieu correctionnel pour détenus</u>*.</p> <p>Ce projet de référence doit démontrer une durée de service d'au moins trois (3) ans pour un seul organisme client dans les dix (10) ans précédant la date de clôture des soumissions et doit avoir comporté la totalité des points ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La capacité de surveiller et de contrôler l'utilisation des téléphones pour les détenus et d'en faire rapport :<ol style="list-style-type: none">a. par téléphone pour les détenus,b. par détenu,c. par établissement,d. par province,e. par région (un groupe ou sous-ensemble de tous les établissements),f. au niveau national/de tous les établissements;2. La prestation de téléphones pour les détenus, d'enceintes de téléphone pour les détenus et de postes de travail STD;3. Une base de données;4. La capacité d'établir des rapports. <p>Consulter les sections 3.1, 3.4, 5.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.3, 5.5, 5.7 et 5.8 de l'EDT.</p> <p>Chaque projet de référence doit comporter les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">i. L'organisme client;ii. Le nom du projet;iii. Les dates et la durée du projet;iv. Une description du projet y compris de la portée, de l'échéancier et des résultats;v. Une description de la solution de téléphones pour les détenus fournie;vi. Une description des services téléphoniques pour les détenus fournis;vii. Une référence professionnelle pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. <p>*Un <u>milieu correctionnel pour détenus</u> où les délinquants sont incarcérés est défini comme étant des prisons provinciales canadiennes, des établissements correctionnels pour les jeunes, des centres de détention provisoires et/ou des établissements correctionnels fédéraux au Canada.</p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O2	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir au moins trois (3) niveaux de profils de privilèges d'accès, chaque niveau doit comprendre ce qui suit :</p> <p>Pour chaque niveau de profil, le STD doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none">• consulter tous les utilisateurs et leurs privilèges d'accès;• suivre l'activité d'un, de plusieurs ou de tous les utilisateurs;• produire des rapports sur l'activité des utilisateurs (y compris de leurs adresses électroniques). <p>Consulter la description ci-dessous et la section 5.6.3 de l'énoncé des travaux.</p> <p>Niveau de l'établissement – Doit avoir la capacité de consulter tous les renseignements consignés dans le STD, mais de modifier seulement ceux concernant l'établissement. Les rôles opérationnels des utilisateurs ayant ce profil sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Visites et correspondance (V et C);ii. Renseignement de sécurité;iii. Finances. <p><u>Niveau régional – Doit avoir la capacité de consulter tous les renseignements consignés dans le STD, mais de modifier seulement ceux concernant la région. Les rôles opérationnels des utilisateurs ayant ce profil sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none">i. Renseignement de sécurité;ii. Analyste de la sécurité;iii. Finances. <p>Niveau provincial / national / de tous les établissements* – Doit avoir la capacité d'accéder à tous les renseignements. Les rôles opérationnels des utilisateurs ayant ce profil sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Responsable technique – accès à toute l'information à tous égards;ii. Renseignement de sécurité;iii. Finances. <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une copie d'un rapport ou une impression d'écran démontrant la conformité à l'exigence décrite ci-dessus.</p> <p><u>*Le niveau provincial / national/ tous les établissements sert à des fins d'évaluation uniquement.</u></p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O3	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit être doté d'une interface utilisateur graphique (IUG) accessible aux postes de travail STD comprenant des mécanismes de contrôle, qui permette aux utilisateurs de configurer, mettre à jour, supprimer et désactiver des fonctions au niveau de l'établissement, régional et <u>provincial / national / tous les établissements*</u>.</p> <p>Consulter la section 5.7.2.1 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une copie d'un rapport ou une impression d'écran démontrant la conformité à l'exigence décrite ci-dessus.</p> <p><u>*Le niveau provincial / national / tous les établissements sert à des fins d'évaluation uniquement.</u></p>	
O4	<p>L' IUG du STD proposé par le soumissionnaire doit permettre de produire des rapports à partir des renseignements de la base de données et d'effectuer des recherches dans la base de données d'après les demandes d'information lancées par des utilisateurs ayant divers niveaux d'autorisation aux terminaux des postes de travail STD.</p> <p>Consulter la section 5.8 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une copie d'un rapport ou une impression d'écran démontrant la conformité à l'exigence décrite ci-dessus.</p>	
O5	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs les renseignements à jour sur le STD, et doit comprendre la totalité des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• une liste de tous les comptes d'utilisateur de l'établissement;• le profil de chaque détenu de l'établissement;• un registre détaillé de l'utilisation du STD par chaque détenu;• des mécanismes de rapports sur les paramètres du STD et l'utilisation du système par les détenus. <p>Consulter la section 5.7.1.2 de l'énoncé des travaux.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une copie d'un rapport ou une impression d'écran démontrant la conformité à l'exigence décrite ci-dessus.</p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O6	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour ajouter un profil de détenu, qui doit comprendre la totalité des éléments suivants :</p> <p>Renseignements sur le détenu :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Nom de famille du détenu;ii. Prénom du détenu;iii. Langue préférée du détenu (français/anglais);iv. NIP du détenu, y compris la capacité de générer et d'attribuer un nouveau NIP au moyen du STD;v. Numéro SED du détenu;vi. Indication que le détenu est libéré;vii. Établissement auquel le nouveau profil de détenu sera attribué. <p>Renseignements sur le SAATD :</p> <ul style="list-style-type: none">i. SAATD requis;ii. Période d'exclusion – date de début;iii. Période d'exclusion – date de fin;iv. Renseignements sur le compte SAATD, y compris la capacité d'attribuer un nouvel équipement du SAATD au moyen du STD (une seule pièce d'équipement à la fois peut être attribuée à un détenu). <p>Blocage de liste personnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Blocage de liste personnelle – activation ou désactivation;ii. Blocage – date de début;iii. Blocage – date de fin;iv. Utilisateur ayant bloqué la période, et à quel niveau (de l'établissement, régional et <u>provincial / national / tous les établissements</u>*). <p>Total appels :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Durée totale des appels en minutes, par jour;ii. Nombre total d'appels par jour;iii. Date de début;iv. Date de fin; <p>Renseignements sur le compte :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Solde du compte;ii. Transactions. <p>Consulter la section 5.7.2.3 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de saisir les renseignements requis. <u>*Le niveau provincial / national / tous les établissements sert à des fins d'évaluation uniquement.</u></p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O7	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour modifier un profil de détenu existant, qui doit comprendre la totalité des éléments suivants :</p> <p>Renseignements sur le détenu:</p> <ul style="list-style-type: none">i. Nom de famille du détenu;ii. Prénom du détenu;iii. Langue préférée du détenu (français/anglais);iv. NIP du détenu;v. Numéro SED du détenu;vi. Indication que le détenu est libéré;vii. Établissement auquel le profil de détenu sera transféré;viii. Appel en cours, avec capacité de réinitialisation de l'état du SAATD en cas de problème technique. <p>Renseignements sur le SAATD :</p> <ul style="list-style-type: none">i. SAATD requis;ii. Période d'exclusion – date de début;iii. Période d'exclusion – date de fin;iv. Renseignements sur le compte SAATD, y compris la capacité de suspendre le compte;v. Raison de la suspension du compte SAATD. <p>Blocage de liste personnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Blocage de liste personnelle – activation ou désactivation;ii. Blocage – date de début;iii. Blocage – date de fin; <p>Utilisateur ayant bloqué la période, et à quel niveau (<u>de l'établissement, régional et provincial / national / tous les établissements</u>*).</p> <p>Total appels :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Durée totale des appels en minutes, par jour;ii. Nombre total d'appels par jour;iii. Date de début;iv. Date de fin. <p>Renseignements sur le compte :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Solde du compte;ii. Transactions. <p>Consulter la section 5.7.2.4 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse :</p> <p>Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de modifier, saisir et sauvegarder les renseignements requis.</p> <p><u>*Le niveau provincial / national / tous les établissements sert à des fins d'évaluation uniquement.</u></p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O8	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour effectuer des recherches concernant la gestion des profils des détenus, qui doit comprendre la totalité des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Un écran de recherche de l'IUG offrant toutes les options suivantes :<ol style="list-style-type: none">a) Nom de famille du détenu,b) Prénom du détenu,c) Renseignements sur le compte SAATD,d) NIP du détenu,e) Numéro SED du détenu,f) Vérification du niveau de l'établissement (niveau de l'établissement, régional, et provincial / national / tous les établissements*);2. Cet outil doit avoir la capacité d'accéder à la fonction « Ajouter un profil de détenu » comme il est décrit dans la section 5.7.2.3.3. Cet outil doit avoir la capacité de diriger les recherches dans tous les établissements. <p>Consulter des sections 5.7.2.5 à 5.7.2.7 de l'énoncé de travaux.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre d'effectuer des recherches visant les renseignements requis. <u>*Le niveau provincial / national / tous les établissements sert à des fins d'évaluation uniquement.</u></p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O9	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour assurer la gestion de la sécurité, qui doit comprendre la totalité des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Niveau de l'établissement, régional et provincial, national, de tous les établissements* (Remarque : l'horaire établi au niveau national remplace celui établi au niveau régional, qui à son tour remplace celui des établissements).b) Calendrier permettant à l'utilisateur de déterminer les périodes de disponibilité pendant :<ul style="list-style-type: none">i. les jours de semaine (avec au moins quatre périodes distinctes pouvant être fixées par l'utilisateur);ii. les fins de semaine (avec au moins quatre périodes distinctes pouvant être fixées par l'utilisateur);iii. les périodes de service spécial :<ul style="list-style-type: none">1. heure de début,2. heure de fin,3. date de début,4. date de fin;c) Période bloquée :<ul style="list-style-type: none">i. Blocage – activation ou désactivation,ii. Blocage – date de début,iii. Blocage – date de fin,iv. Utilisateur ayant bloqué la période, et à quel niveau (de l'établissement, régional et provincial / national / tous les établissements*),v. Résumé de la période bloquée si le niveau est supérieur à celui de l'utilisateur;d) Restriction des appels privés permettant à l'utilisateur de fixer une durée maximale pour les appels d'une minute à un temps illimité, un nombre d'appels maximum autorisé par jour, ou toute combinaison des deux;e) Statut actif des téléphones pour les détenus, permettant à l'utilisateur de mettre hors service :<ul style="list-style-type: none">i. l'appareil téléphonique d'un détenu,ii. les appareils d'une rangée,iii. les appareils d'une unité résidentielle (il s'agit souvent d'un bâtiment distinct situé sur le terrain d'un établissement). <p>Consulter la section 5.7.2.8 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre d'afficher et de modifier les horaires d'utilisation des téléphones pour les détenus. <u>*Le niveau provincial / national / tous les établissements sert à des fins d'évaluation uniquement.</u></p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O10	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour assurer la gestion de la liste des numéros fréquents autorisés, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>Permettre à l'utilisateur d'afficher les numéros de téléphone figurant dans la liste d'appels commune des institutions individuellement, par region, ainsi que la capacité de signaler / afficher à un niveau supplémentaire (c.-à-provincial / national ou tous les établissements).</p> <p>Permettre à l'utilisateur d'ajouter, modifier ou supprimer un numéro de téléphone à partir de la liste (s) de l'appel commun du domaine sélectionné. Consulter les sections 5.7.2.9 à 5.7.2.12 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse :</p> <p>Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de produire des rapports de numéros ou d'afficher, ajouter, modifier ou supprimer un numéro de téléphone d'une liste de numéros fréquents autorisés.</p>	
O11	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour assurer la gestion de la liste personnelle, qui comprenne les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'utilisateur d'afficher les numéros de téléphone figurant dans les listes d'appels personnels des détenus;• Permettre à l'utilisateur d'ajouter ou de supprimer un numéro de téléphone à partir de la liste d'appels personnels (s) du domaine sélectionné. <p>Consulter les sections 5.7.2.13 et 5.7.2.14 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse :</p> <p>Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre d'afficher, ajouter et supprimer des numéros de téléphone des listes des appels personnels.</p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O12	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour modifier un numéro privé, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Numéro accordé ou refusé au détenu; dans le cas d'un refus, la raison du refus doit être indiquée;b) Numéro de téléphone;c) Langue préférée du détenu (anglais/français);d) Si le numéro appartient à un organisme ou une personne :<ul style="list-style-type: none">iv. nom de l'organisme, s'il y a lieu;v. renseignements sur la personne, s'il y a lieu :<ul style="list-style-type: none">1. nom de famille,2. prénom,3. lien avec le détenu;e) Adresse;f) Ville;g) Province/État;h) Code postal;i) Commentaires (zone de texte ayant une capacité d'au moins 200 caractères);j) Caractéristiques du numéro :<ul style="list-style-type: none">vi. DTMF bloquée (Remarque : le statut par défaut doit être « Bloqué »),vii. durée maximale des appels en minutes, par appel,viii. fréquence maximale des appels, par jour (0 – illimitée);k) Période bloquée :<ul style="list-style-type: none">ix. blocage – activation ou désactivation,x. blocage – date de début,xi. blocage – date de fin. <p>L'outil doit aussi afficher au moins l'historique des cinq derniers refus d'accès au numéro de téléphone cible, s'il y a lieu, avec l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Raison du refus (zone de texte ayant une capacité d'au moins 200 caractères);b) Responsable du refus;c) Date d'établissement du refus. <p>Consulter les sections 5.7.2.15 et 5.7.2.16 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de modifier les renseignements requis au moyen de l'IUG du STD.</p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O13	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour rechercher un numéro de téléphone, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>Identifier , d'après un NIP, si un profil de détenu particulier a ou a eu accès à un numéro de téléphone donné, à une date et une heure spécifiques.</p> <p>Consulter la section 5.7.2.17 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de rechercher des numéros de téléphone par détenu.</p>	
O14	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour rechercher un numéro de téléphone dans toutes les listes, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>Identifier, d'après un numéro de téléphone, si un numéro figure sur une liste de numéros fréquents autorisés ou une liste personnelle, et d'afficher les listes où il apparaît.</p> <p>Consulter la section 5.7.2.18 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de rechercher des numéros de téléphone.</p>	
O15	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour vérifier la disponibilité des téléphones pour les détenus, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>Identifier la disponibilité de l'appareil téléphonique d'un détenu d'après les niveaux suivants : Région, Établissement, Emplacement au sein de l'établissement et Numéro de téléphone du détenu.</p> <p>Consulter les sections 5.7.2.19 et 5.7.2.20 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de déterminer l'usage fait du téléphone.</p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O16	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour assurer la gestion financière, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>Permettre aux utilisateurs de chercher, modifier et afficher les transactions financières associées à un profil de détenu et effectuées jusqu'à trois (3) mois avant le moment de la demande, en entrant le NIP ou le numéro SED du détenu. L'information suivante doit être affichée :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Renseignements sur le compte :<ul style="list-style-type: none">i. Nom de famille du détenu,ii. Prénom du détenu,iii. Renseignements sur le compte SAATD,iv. NIP du détenu,v. Numéro SED du détenu (modifiable à partir de cet écran);b) Renseignements sur le remboursement :<ul style="list-style-type: none">i. Remboursement complet ou partiel,ii. Montant du remboursement,iii. Commentaires (zone de texte ayant une capacité d'au moins 200 caractères). <p>Consulter les sections 5.7.2.21 et 5.7.2.22 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre de chercher, modifier et afficher les transactions financières associées à un profil de détenu.</p>	
O17	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour assurer la gestion liée aux établissements, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>Permettre aux utilisateurs de consulter l'information suivante relative au lieu d'un établissement donné :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Numéro de l'établissement,b) Région,c) Province,d) Nom,e) Niveau de sécurité,f) Adresse,g) Fuseau horaire. <p>Permettre aux utilisateurs d'activer ou de désactiver l'exigence d'utiliser un compte SAATD pour accéder aux téléphones pour les détenus de l'établissement en question.</p> <p>Consulter les sections 5.7.2.23 et 5.7.2.24 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse : Une impression d'écran ou d'une feuille de spécification technique de l'outil administratif prouvant la capacité du système à permettre de consulter l'information relative au lieu d'un établissement donné.</p>	



N°	Critère	Renvoi à la proposition
O18	<p>Le STD proposé par le soumissionnaire doit fournir aux utilisateurs un outil administratif pour les messages sonores, qui doit comprendre les éléments suivants :</p> <p>Permettre aux utilisateurs d'ajouter, activer, désactiver, organiser et supprimer des messages sonores enregistrés, qui sont communiqués aux détenus pendant la période de connexion initiale de leurs appels.</p> <p>Consulter la section 5.7.2.26 de l'EDT.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse :</p> <p>Une impression d'écran ou une fiche technique de l'outil administratif démontrant la capacité du système de permettre d'ajouter, activer, désactiver, organiser et supprimer des messages sonores enregistrés.</p>	
O19	<p>Le soumissionnaire doit fournir une fonction de service de dépannage qui doit comprendre la totalité des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="407 800 1268 919">i. Une adresse électronique et un numéro de téléphone (y compris un numéro sans frais) pour répondre aux demandes, pouvant assurer, notamment, un soutien technique dans les deux langues officielles pour utiliser les caractéristiques et les fonctions du STD;<li data-bbox="407 951 1268 1041">ii. Un système de service de messagerie téléphonique pour saisir les messages laissés par les utilisateurs en dehors des heures de service à la clientèle. <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour étayer leur réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="375 1167 1268 1224">1. Une copie d'un document stratégique et/ou organisationnel interne qui traite de la fonction de service à la clientèle décrite ci-dessus.	